

*Ministère des Affaires étrangères et européennes*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**BUREAU**

**JUIN 2008**

*Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber 75016 Paris*



## SOMMAIRE

### VENDREDI 6 JUIN 2008 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Vice-Président de l'AFE</b> .....	5
<b>Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....	5
<b>Approbation du compte rendu des débats de l'assemblée de mars 2008</b> .....	6
<b>Approbation des commissions administratives électorales</b> .....	6
<b>Point d'information sur l'organisation des élections sénatoriales</b> .....	8
<b>Point d'information sur l'élection à la Caisse des Français de l'étranger</b> .....	10
<b>Point d'information sur l'organisation de la Journée européenne organisée par l'assemblée dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne</b> .....	13

### VENDREDI 6 JUIN 2008 - APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE</b> .....	17
<b>Intervention de Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, sur les priorités consulaires de la PFUE</b> .....	17
<b>Point d'information sur la préparation du vote électronique par le comité de suivi</b> .....	25
<b>Séance des questions orales et d'actualité</b> .....	29
<i>Questions orales</i> .....	29
Question orale n° 15 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la priorité de passage et à l'immunité des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger aux frontières d'un pays en crise, vers un autre pays de leur circonscription, pour optimiser la coordination d'une opération de rapatriement à travers le pays frontalier du pays en crise .....	29
Question orale n° 16 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la présence automatique d'un agent consulaire aux postes frontières d'un pays en crise pour faciliter les démarches de visas des ressortissants français désireux de regagner la France à travers le ou les pays frontaliers d'un pays en crise et mise en place d'accords bilatéraux pour une priorité de passage par temps de crise .....	30
Question orale n° 17 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la révision géographique et logistique des lieux prévus pour le regroupement des ressortissants français en vue de leur rapatriement d'un pays en crise vers la France et incitation à une réaction de solidarité auprès des Français résidant dans un pays frontalier à un pays en crise à l'égard de leurs concitoyens de passage .....	30
Question orale n° 18 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'un groupe de travail ou d'une nouvelle commission temporaire chargée de la réflexion et des réformes des priorités de l'Assemblée des Français de l'Étranger et de son fonctionnement .....	30
Question orale n° 1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la possibilité pour les expatriés de faire établir leur CNI ou passeport dans les préfectures ou sous- préfectures de métropole .....	31
Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à la réponse aux courriers par les consulats .....	31
Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à l'inscription au registre mondial .....	31

Question orale n° 4 de Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription électorale de Washington, relative à l'utilisation des données du Registre des Français de l'étranger .....	32
Question orale n° 5 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne .....	32
Question orale n° 6 de Françoise TETU de LABSADE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative au paiement des acomptes provisionnels et frais de change y afférents pour les Français expatriés et retraités .....	32
Question orale n° 7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux difficultés créées aux salariés de l'AEFE par l'application du décret n°2007-1291 du 30 août 2007 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger .....	33
Question orale n° 8 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la considération de la spécificité des établissements d'enseignement français à l'étranger pour le fonctionnement des commissions d'appel .....	33
Question orale n° 9 de Mesdames Soledad MARGARETO et Madame Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux frais d'inscription et agents résidents .....	33
Question orale n° 10 de Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au remboursement intégral aux familles du coût de la scolarité des classes de terminale .....	33
Question orale n° 11 de Messieurs Louis SARRAZIN et Jean-Yves LECONTE, membres élus de la circonscription électorale de Vienne, relative à la mise en application de la réforme de l'avantage familial .....	34
Question orale n° 12 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la révision des montants du nouveau système d'avantage familial .....	34
Question orale n° 13 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la signature des procès-verbaux des réunions des Comités Consulaires (CCPAS, CCEFP, comité de sécurité, commission locale des bourses) .....	34
Question orale n° 14 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la réduction des budgets des Instituts culturels .....	35

## SAMEDI 7 JUIN 2008 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-Présidente de l'AFE</b> .....	37
<b>Point d'information sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi</b> .....	37
<b>Intervention de Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France</b> .....	38
<b>Point d'information sur l'avenir du programme 151</b> .....	38
<b>Questions-réponses</b> .....	41
<b>Point d'information sur la Révision Générale des Politiques Publiques</b> .....	45
<b>Questions-réponses</b> .....	47
<b>Point d'information sur la préparation du Projet de Loi de Finances 2009</b> .....	52
<b>Questions-réponses</b> .....	53
<b>Point d'information sur la préparation du nouvel organigramme de la DFAE</b> .....	55
<b>Questions-réponses</b> .....	56
<b>Projet d'ordre du jour de la 9e session de l'Assemblée des Français de l'étranger de septembre 2008</b> .....	57

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**BUREAU DE JUIN 2008**

**VENDREDI 6 JUIN 2008 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 40  
sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,  
Premier Vice-Président de l'AFE.*

**Monsieur le Président**

Chers collègues, nous voici réunis en formation de bureau et aujourd'hui, nous constatons avec tristesse qu'il y a deux conseillers absents, qui ont marqué cette assemblée pendant de nombreuses années : il s'agit de Robert CORON et de Catherine URBAN-INIESTA. Pour leur rendre hommage, je vous demanderai d'observer un instant de recueillement, afin d'avoir une pensée pour eux et leur famille.

*(L'Assemblée observe un instant de recueillement à la mémoire de Monsieur Robert CORON et Madame Catherine URBAN)*

L'ordre du jour de ce matin appelle l'examen des mouvements intervenus au sein de l'assemblée.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'AFE.*

**MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE  
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Merci, Monsieur le Président.

Deux mouvements sont intervenus :

- Monsieur Daniel OLLAGNIER- est nommé Conseiller à l'assemblée, en remplacement de Madame Catherine URBAN-INIESTA, décédée, qui était élue de la circonscription de Berlin.

- Monsieur Jacques TROMPE-BAGUENARD est nommé en remplacement de Madame Nicole CHAABAN, élue de la circonscription de Yaoundé, démissionnaire.

Les arrêtés de nomination ont été signés et sont en cours de publication. Ils devraient l'être aujourd'hui ou en tout début de semaine prochaine.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Si les intéressés veulent bien se lever. Merci.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DEBATS  
DE L'ASSEMBLEE DE MARS 2008**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du compte rendu de mars 2008. Celui-ci est approuvé.*

**APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ELECTORALES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS.*

**Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-Directeur de l'Administration des Français**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons treize propositions de renouvellement de commissions administratives. Le document est en train de vous être distribué, parce que, jusqu'au dernier moment, nous avons eu quelques cas un peu délicats. Sur ces treize commissions administratives, huit ne posent pas de problème, dans la mesure où les élus se sont mis d'accord sur le nom des remplaçants. En revanche, sur cinq commissions administratives, il existe des divergences entre les élus. Donc, en accord avec le Président, nous allons aborder uniquement les cinq commissions qui posent problème. Parmi celles-ci, nous avons la circonscription de Tokyo, Séoul. Il s'agit du remplacement du premier suppléant, Monsieur Jean-Pierre RAPPENOU, pour cause de départ de la circonscription. Deux personnes sont candidates à la relève :

- Monsieur Laurent LAPUYADE-LAHORGUE
- Monsieur Philippe ESNAULT

Trois membres élus de l'AFE de la circonscription de Séoul sont en faveur de la candidature de Monsieur Laurent LAPUYADE-LAHORGUE. Un élu, Monsieur NIZET est en faveur de la candidature de Monsieur Philippe ESNAULT. Il nous faut trancher.

**Monsieur le Président**

Mes chers collègues, il appartient à l'Assemblée des Français de l'étranger, de désigner les membres des commissions administratives. Nous allons nous pencher sur ce cas.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix les candidatures. 14 voix pour Monsieur Laurent LAPUYADE-LAHORGUE ; 4 voix pour Monsieur Philippe ESNAULT. Monsieur Laurent LAPUYADE-LAHORGUE est désigné comme premier suppléant.*

**Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

L'autre commission administrative qui pose problème est celle de Shanghai, également dans la circonscription de Tokyo. Il s'agit d'un désaccord concernant le titulaire pour la deuxième suppléance : Madame Evelynne REGNIEZ en remplacement de Madame Rosemarie MARCHAIS. Nous avons l'accord de trois élus et une réserve de Monsieur NIZET.

Voici quelques éléments, pour vous aider, concernant la position de Monsieur NIZET :

*Je ne suis pas très favorable à la candidature de Madame REGNIEZ, parce qu'il faut dans ces commissions des gens bien implantés, qui connaissent bien les gens sur place. Or, Madame le Proviseur vient d'arriver. Je crois de plus que c'est sa première expatriation.*

Les trois autres élus avaient donné leur accord à cette suppléance.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la candidature. 8 voix pour Madame REGNIEZ ; 7 voix contre. Madame REGNIEZ est désignée comme deuxième suppléante.*

### **Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

Les circonscriptions de Pondichéry, d'Abou Dabi, de Dubaï, du Koweït, de Bangkok, de Singapour, de Yaoundé, de Garoua ne posent pas de problème. L'autre commission administrative qui pose problème est celle de Bangui. Nous avons en position de deuxième titulaire, pour la commission administrative, Monsieur Pierre LAUZEL, en remplacement de Monsieur Claude DEVRIS qui a quitté la circonscription ; comme deuxième suppléant, Monsieur Joël TROMPE-BAGUENARD, en remplacement de son frère, Jacques TROMPE-BAGUENARD, qui succède à Nicole CHAABAN. La candidature de Monsieur Pierre LAUZEL a la faveur de trois élus. Malgré un certain nombre de rappels, l'avis de Monsieur OMNES est toujours en attente de notre côté. Ensuite, celle de Monsieur Joël TROMPE-BAGUENARD recueille deux avis favorables. Les avis de messieurs OMNES et KONDO sont en attente.

*Monsieur le Président met aux voix la candidature de Monsieur Pierre LAUZEL. 9 voix pour ; 2 voix contre. Monsieur LAUZEL est désigné comme deuxième titulaire. Monsieur le Président met ensuite aux voix la candidature de Monsieur Joël TROMPE-BAGUENARD : 6 voix pour ; 1 voix contre. Monsieur Joël TROMPE-BAGUENARD est désigné comme deuxième suppléant.*

### **Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

Toujours dans la circonscription de Yaoundé, à Malabo, nous avons là aussi trois avis d'élus en attente, concernant les deux titulaires : Monsieur Jean-Marie NAVARRO en remplacement de Monsieur Jacques LABADIE qui a quitté la circonscription ; Monsieur Jacky BOQUET en remplacement de Monsieur Jean-Claude DESPLANCHES, qui lui aussi a quitté la circonscription ; au titre des suppléants, au poste de deuxième suppléant, Monsieur Michel EVERART, en remplacement de Monsieur MANAF-KEILANI, au départ de la circonscription. Le seul accord que nous ayons eu est celui de Monsieur ZIPFEL. Nous attendons toujours, malgré nos relances, les trois réponses des trois autres élus.

### **Monsieur le Président**

Il nous appartient de trancher de la même manière que précédemment.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COURCIER*

### **Monsieur Maurice COURCIER**

Oui, merci, Monsieur le Président. C'est une question que je pose en termes de procédures, puisque la région de Malabo, la Guinée Equatoriale, va tomber dans la circonscription de Libreville. Puisque nous statuons sur les commissions administratives, est-ce que nous aurions également notre mot à dire en ce qui concerne la composition des commissions administratives, d'un pays qui va être rattaché à la circonscription de Libreville ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS.*

### **Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

Cela n'est pas encore effectif. Lorsque cela sera inscrit dans le marbre, il n'y aura aucun problème pour que vous ayez voix au chapitre.

*Monsieur le Président met aux voix la candidature de Monsieur Jean-Marie NAVARRO : 6 voix pour ; pas de voix contre. Monsieur NAVARRO est désigné comme premier titulaire. Monsieur le Président met ensuite aux voix la candidature de Monsieur Jacky BOQUET : 7 voix pour ; 1 voix contre. Monsieur Jacky BOQUET est désigné comme deuxième titulaire. Monsieur le Président met aux voix la candidature de Monsieur Michel EVERART : 8 voix pour ; pas de voix contre. Monsieur Michel EVERART est désigné comme deuxième suppléant.*

### **Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

Pour Praia, circonscription de Dakar, la réserve de Monsieur PRETET étant levée, l'affaire est désormais réglée. Enfin, pour la circonscription de Caracas, nous devons statuer sur la nomination de Monsieur Patrick DETERVILLE en remplacement de Monsieur Marc LEGOUY au titre de la deuxième suppléance, qui a quitté la circonscription. Monsieur DOGLIONI est en désaccord avec cette candidature. Deux élus y sont favorables.

*Monsieur le Président met aux voix la candidature de Monsieur Patrick DETERVILLE : 11 voix pour ; 6 voix contre. Monsieur Patrick DETERVILLE est désigné comme deuxième suppléant.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS.*

### **Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS**

Je saisis cette occasion pour vous signaler les difficultés que nous rencontrons, pour recueillir les avis des élus sur ce type de procédures. Nous allons peut-être indiquer l'importance d'une réponse rapide, parce que, d'une part, en termes de travail, cela est assez chronophage pour le bureau des élections. D'autre part, ce serait beaucoup plus simple si les questions étaient tranchées avant la réunion.

### **Monsieur le Président**

Il faudrait peut-être insister auprès des consuls généraux, pour qu'ils fassent les relances nécessaires de leur côté également.

## **POINT D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

### **Monsieur Pierre ROBION**

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire un point rapide sur l'organisation de ces élections et répondre aux questions qui se poseront.

Tout d'abord, je souhaite rappeler ce qui a été fait et présenter ce qui le sera en ce qui concerne l'information et l'organisation. D'abord, sur la préparation des opérations, les postes diplomatiques et consulaires ont été avisés par télégramme cette semaine, d'une part de l'échéance et des conditions dans lesquelles seront recueillies les procurations, puisque c'est essentiellement sur ce point que les postes auront un rôle à jouer. S'agissant de l'organisation même du scrutin, les décrets de convocation du corps électoral sont parus. En effet, deux textes sont nécessaires, l'un à l'initiative du ministère de l'Intérieur, l'autre à l'initiative du ministre des Affaires étrangères, tous deux étant des décrets signés par le Premier ministre, l'un pour convoquer le corps électoral général – pour les sénateurs élus dans les départements - ; l'autre, plus spécifique, nécessaire à la convocation du corps électoral élisant les sénateurs représentant les Français établis hors de France, à savoir les membres élus de l'assemblée – et eux seuls. Ces deux décrets sont parus respectivement les 26 et 27 mai et figurent au journal officiel du lendemain. Les opérations de préparation de ce scrutin sont officiellement lancées. Par ailleurs, les membres du corps électoral recevront une lettre personnelle accompagnée d'une note d'information – petit vade-mecum – sur le déroulement du scrutin et les conditions de délivrance de procuration.

Je souhaitais également vous donner un aperçu un peu plus précis, à la fois des conditions générales de l'élection et revenir plus particulièrement sur les procurations. En ce qui concerne les conditions générales de l'élection, l'arrêté portant règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger confie au Secrétariat général l'organisation de ce scrutin. Le collège électoral est constitué des cent cinquante-trois membres élus de l'assemblée, qui sont maintenant convoqués officiellement, mais qui le seront pas la suite personnellement. Le Secrétariat général recevra les candidatures jusqu'au vendredi 12 septembre 2008 à 18h00 – puisque la loi précise que les candidatures sont recevables jusqu'au deuxième vendredi précédent le scrutin à 18h00 – à l'adresse du Secrétariat général de l'AFE, à savoir, au Ministère des Affaires étrangères et européennes – Secrétariat général de l'AFE – 23, rue La Pérouse. Tout cela sera bien sûr précisé dans le document qui va partir dans les jours prochains.

L'élection elle-même aura lieu au Centre de conférences internationales – donc ici-même – de 9h00 à 15h00, dans un des salons – probablement le salon n° 8.

S'agissant des modalités du scrutin, les Sénateurs représentant les Français de l'étranger sont élus par un collège formé des membres élus. C'est une élection à un seul tour, à représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. S'agissant des candidatures et des règles d'inéligibilité, elles sont conformes aux règles générales décrites dans le Code électoral, aux articles 129 et 130. Pour l'établissement des candidatures, un certain nombre de conditions sont à respecter. Les candidats sont tenus de faire une déclaration revêtue de leur signature, précisant un certain nombre d'indications : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession. Mais, la déclaration collective est



obligatoire pour chaque liste. Elle doit être faite sur papier libre par un mandataire de cette liste et déposée au secrétariat général de l'assemblée, au plus tard à 18h00, le deuxième vendredi qui précède le scrutin, en l'occurrence, le vendredi 12 septembre. Cette déclaration collective doit être signée par tous les candidats. Si certains n'ont pu signer, le mandataire doit, dans ce cas, déposer ultérieurement les candidatures individuelles manquantes, revêtues de leur signature. En aucun cas, des déclarations individuelles ne peuvent être reçues en dehors de cette collecte, sauf à titre de complément d'une déclaration collective.

Je passe un peu sur certains détails qui, de toute façon, seront précisés. Tout de même, une disposition importante a été introduite par la loi de 2000 sur la parité : sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 ; chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe – article 300 du Code électoral. Ainsi, lors du dépôt de la liste, non seulement le nom de la liste, mais également l'ordre de présentation des candidats doit être précisé. Lors du dépôt de la liste, le secrétariat général de l'assemblée délivrera un récépissé provisoire ; puis, s'il n'y a pas de contestation et si cette liste est déclarée conforme, un récépissé définitif, quatre jours après le dépôt de la liste.

Le vote par procuration. Les membres du corps électoral ont la faculté de donner procuration pour exercer leur voix électorale. Ils peuvent le faire en invoquant des raisons d'obligation professionnelle, familiale, de santé, donc un éventail assez large des possibilités. Ces déclarations peuvent être établies soit en France, soit à l'étranger. Lorsqu'elles le sont en France, elles le sont auprès du tribunal d'instance, en principe du lieu de résidence ; à l'étranger, auprès des postes diplomatiques et consulaires. Un électeur ne peut donner procuration qu'à un autre membre du collège électoral. Un mandataire ne peut disposer que d'une procuration. Si cette limite n'est pas respectée – si un mandataire reçoit plusieurs procurations – seule est valable la procuration dressée en premier, les autres étant nulles de plein droit. Bien entendu, le mandat a toujours faculté de résilier sa procuration, d'en donner une nouvelle. Il peut également voter en personne, à condition que son mandataire n'ait pas déjà voté. Concrètement, lorsque ces procurations seront établies dans les postes à l'étranger, elles le seront sur le formulaire utilisé – désormais formulaire unique – pour l'élection du Président de la République. Il comporte trois parties. Le mandant et le mandataire ne reçoivent plus de talon comme précédemment, mais le volet procuration lui-même est adressé par les postes, directement au secrétariat général de l'assemblée, soit par voie postale en recommandé, soit par valise diplomatique. Ils en informeront d'ailleurs au fur et à mesure, le secrétariat général de l'assemblée par voie télégraphique, afin que nous puissions suivre le processus. Le jour du scrutin, les procurations ainsi que leur registre – tenu par le secrétariat général – seront remis au président du bureau de vote qui inscrira sur la liste d'émargement, à l'encre rouge, à côté du nom du mandat et du mandataire, mention qu'il y a eu procuration.

Je n'ai pas d'autre précision à vous donner, sauf à répondre à vos questions.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Merci, Monsieur le Président.

Une petite précision. Sur le premier volet, vote par procuration, inscrit sur la liste électorale de la commune, département, etc., que devons-nous mettre : registre des Français établis hors de France ?

### **Monsieur Pierre ROBION**

Cela a été précisé dans une instruction donnée aux postes à l'étranger. Il suffit de mentionner la qualité de membre de l'AFE.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons tous un risque de ne pas pouvoir venir voter le jour de l'élection sénatoriale et que l'on envisage donc de faire une procuration pour quelqu'un. Je vois tout de même un certain nombre de raisons qu'il faut indiquer sur l'un des deux volets. Est-ce que l'on peut faire une procuration pour quelqu'un, en pensant que l'on va tout de même pouvoir venir ? Parce qu'il est bien évident qu'à ce moment-là, on ne peut plus remplir la case de la cause.

**Monsieur Pierre ROBION**

A ma connaissance, cela s'est toujours pratiqué. A priori, je ne vois pas pourquoi cela ne se ferait plus. Cela n'a jamais fait l'objet de contestation.

**POINT D'INFORMATION SUR L'ELECTION A LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, merci Monsieur le Président.

Une fiche vous a-t-elle été distribuée ? Oui ? Très bien.

Au mois de septembre prochain, un scrutin sera organisé pour renouveler le conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger. C'est une élection qui comporte deux volets : d'une part les quinze administrateurs représentant les assurés ; d'autre part, les trois élus par l'assemblée et donc représentant l'assemblée. Cela suppose une double organisation. Il y aura donc deux bureaux de vote, pour chacun des deux collèges électoraux. Ce scrutin aura lieu le lundi 22 septembre. Il aura lieu au Quai d'Orsay, dans un salon de l'hôtel du ministre, sans doute au premier étage, de 9h00 à 15h00.

Cette fiche est en quelque sorte, un petit résumé de l'organisation de ce scrutin. Nous avons commencé les préparatifs d'organisation de cette élection, qui supposent la prise de deux arrêtés : l'un pris par le ministère des Affaires étrangères, l'autre par le ministère des Affaires sociales. L'arrêté de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères a été signé par le directeur. En revanche, l'autre arrêté n'est pas encore sorti. Cela devrait se faire dans les jours qui viennent. Je ne connais pas la raison de ce retard.

Les listes des candidats devront être déposées au secrétariat général de l'assemblée - avec des délais différents cette fois-ci – quinze jours avant la date du scrutin, soit le 8 septembre 2008 à 18h00 au plus tard, pour les administrateurs représentant les assurés – les quinze à renouveler – et seulement deux jours avant la date de scrutin, soit le 18 septembre 2008 à 18h00 au plus tard, pour les administrateurs représentant les membres de l'Assemblée des Français à l'étranger. Nous avons donc deux délais différents pour les deux catégories différentes d'administrateurs.

Les bureaux seront constitués par des accesseurs dont les noms devront être déposés au secrétariat général de l'AFE, quarante-huit heures avant le jour de l'élection. Ces bureaux – comme celui concernant l'élection des Sénateurs – seront présidés par un magistrat de l'ordre judiciaire.

Les membres de l'assemblée qui composent le collège électoral, à savoir tous les membres de l'assemblée, seront invités individuellement à participer à ces opérations électorales. Ils recevront donc à cet effet une convocation individuelle. A cette occasion, un vade-mecum sera également diffusé, concernant spécifiquement cette élection assez complexe.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.*

**Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Monsieur le Président, j'ai une question très subalterne à poser. Puisqu'il va y avoir deux élections, coup sur coup, les 21 et 22, pourquoi ne les fait-on pas au même endroit ? D'abord, il y a une installation technique, des isolements, une organisation, mais en plus, les élections sénatoriales se sont déroulées ici à plusieurs reprises, également au Quai d'Orsay et, dans les départements, elles sont en général lieu dans les préfectures. Or, notre préfecture est le Quai d'Orsay. Alors, puisque nous sommes capables de faire l'élection de la CFE dans notre préfecture le lundi, pourquoi ne ferions-nous les sénatoriales dans notre préfecture le dimanche ? Cela peut peut-être gêner, mais cela gêne autant les préfets.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Pierre ROBION**

Monsieur le Sénateur, la loi prévoit que ces élections aient lieu dans les locaux du ministère des Affaires Etrangères. Or, nous y sommes. Voici ma réponse, sur un point purement formel.

L'autre réponse : c'est une question de disponibilité de locaux de part et d'autre. C'est pour cela que nous nous sommes répartis de cette manière, malheureusement. J'ajouterai un détail à la marge : les préfectures vont avoir beaucoup de mal, cette

fois-ci, à organiser les élections dans les préfectures, puisque le 21 est la Journée du Patrimoine et que la fixation des élections ce jour-là pose pas mal de problèmes dans les services des préfectures.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné**

Merci, Monsieur le Président.

Je prends un petit peu d'avance sur la préparation du vade-mecum. Le précédent prévoyait, en ce qui concerne l'établissement des listes au collège des élus, la présentation de listes de trois noms, puisqu'il y a, de fait, trois sièges à pourvoir. Je ne sais d'où sort de cette disposition, mais il est certain qu'un jour ou l'autre, si nous continuons à l'appliquer telle quelle, nous buterons sur une difficulté. Dans la mesure où les gens sont élus pour six ans, quelqu'un qui est élu au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger peut ne pas être réélu à une élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, il peut être amené à remettre son mandat – parce qu'il déménage, etc. – on pourrait très bien se trouver dans une situation où, de fait, nous nous trouverions avec un siège vacant. Alors, ne serait-il pas préférable et est-il encore possible d'imaginer un dispositif où, pour pourvoir trois sièges, les listes à déposer comporteraient, comme nous le faisons très souvent, le double de noms ou en tous les cas, au moins cinq noms.

### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je partage tout à fait la remarque du Président NICOULLAUD. Il y a quelques jours, Monsieur TOUVEREY, Directeur de la Caisse et moi-même avons rencontré le Directeur de la Sécurité sociale, Monsieur LIBAULT. Ce n'était pas sur ce sujet précis que nous le rencontrions, c'était pour des problèmes que nous allons examiner en conseil d'administration de la Caisse dès lundi, notamment sur la catégorie aidée. Mais, à l'occasion de ce déjeuner, nous avons indiqué au Directeur de la Sécurité sociale, que cette élection extrêmement complexe – comme vous l'avez dit, Monsieur le Secrétaire général – représente d'une part assurés, salariés, non salariés, autres catégories, les pensionnés, et cette autre liste qui représente l'assemblée, dont le corps électoral – il vous l'a été dit avec beaucoup de précisions par Monsieur ROBION – et tous les membres de l'assemblée, qu'ils soient élus, désignés ou sénateurs. Nous avons interrogé le Directeur de la Sécurité sociale, Monsieur LIBAUD, en disant : « A l'origine, au début des années 80, il y avait bien élection pour que les caisses de sécurité sociale de métropole et d'outre-mer soient pourvues d'un conseil d'administration. Et puis, curieusement, ces élections se sont arrêtées. Il n'y a plus d'élection pour ces conseils d'administration. C'est une désignation faite par les syndicats, le MEDEF, pour pourvoir au poste d'administrateur ». Nous avons dit : « Paraît-il justifié qu'il y ait une élection d'une telle complexité qui perdure pour cette caisse ? ». Le Directeur de la Sécurité sociale a bien voulu nous dire qu'une réflexion allait s'installer. Cela ne sera certainement pas pour cette fois, car j'imagine que cela ne sera pas prêt. Mais, peut-être pour la prochaine élection, allons-nous évoluer vers une simplification qui faciliterait le travail du secrétariat général, qui est responsable de cette élection.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES**

Merci, Monsieur le Président.

Le petit papier que vous nous avez donné ne précise pas qui doit déposer les listes des collègues. Ensuite, en ce qui concerne les procurations, je crois savoir qu'elles doivent être faites dans les consulats, comme pour les élections sénatoriales, mais j'aimerais en avoir la confirmation par le secrétaire général.

### **Monsieur Pierre ROBION**

Madame MORALES, vous avez raison de soulever ce point que j'ai omis. S'agissant des procurations, elles sont établies dans les mêmes conditions que celles établies pour les sénatoriales. Il faut cependant préciser que deux procurations nécessaires sont différentes ; la même ne peut pas servir pour les deux élections. S'agissant du dépôt des listes, les listes des candidats sont déposées au secrétariat général de l'assemblée quinze jours avant la date du scrutin. Le dépôt est effectué par un mandataire de liste. Là encore, de manière similaire à la procédure applicable aux élections des sénateurs, étant entendu que ce mandataire doit avoir également la qualité de membre de l'AFE.

Concernant la question du nombre de membres sur les listes, le Sénateur CANTEGRIT a donné sa réponse. Je n'ai pas de réponse sur une évolution du système.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Je vais clarifier ma question. A l'heure actuelle, nous devons déposer des listes de trois noms pour pourvoir trois sièges. Je pense que ce système engendrera un jour ou l'autre des difficultés, peut-être dès la prochaine élection. Il serait donc souhaitable, dès la prochaine élection, de pouvoir donner comme instruction, que les listes soient constituées non pas de trois noms, mais de cinq ou six noms. Pour cela, est-il nécessaire de modifier une loi, un décret, un arrêté, une circulaire ? C'est le point qu'il faut clarifier, parce que l'Administration est prête à explorer cette voie.

**Monsieur Pierre ROBION**

Sur ce point, tout cela est régi par le Code de la Sécurité sociale. Nous allons le vérifier.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, est-ce que les candidats ont tous un suppléant ? Lorsque l'on présente un candidat, est-ce que l'on présente en même temps les suppléants ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président NICOULLAUD, je m'excuse de ne pas avoir répondu précisément à votre question, mais je croyais que vous aviez bien compris que dans cette réforme, si elle a lieu et si elle est entreprise, votre interrogation, que j'approuve, sera prise en compte. Autrement dit, nous irons dans le sens de ce que vous avez établi. Ceux qui se pencheront sur cette réforme iront dans le sens de ce que vous avez indiqué. Car, effectivement, cela est tout à fait justifié. Soyons clair, dans l'état actuel de l'Assemblée des Français de l'étranger, il est vraisemblable que la liste UFE qui va se présenter fera deux sièges. La liste ADFE fera un siège. Imaginons qu'il y ait deux départs sur la liste UFE, nous tombons bien dans ce que vous avez décrit, Monsieur le Président, à savoir qu'il manque un nom. Il faudrait alors procéder à une nouvelle élection, ce qui serait extrêmement lourd. Je suis tout à fait favorable à la proposition qui est la vôtre, à savoir de mettre au moins deux suppléants à la suite de la liste, passant de trois à cinq.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Président NICOULLAUD, les trois administrateurs élus par l'assemblée le sont sur un scrutin de liste. S'il y a une défection, le suivant de liste prend leur place. En cas de deux défections, il faut faire une réélection.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Nous sommes tous d'accord. Une question demeure : est-il possible de modifier le dispositif pour l'élection de septembre prochain ? C'est ce qu'il faut regarder. Ce peut être un simple arrêté qui ait fixé cette règle de trois noms, une circulaire, une coutume. Alors, cela ne serait pas très difficile à modifier.

**Monsieur Pierre ROBION**

Monsieur le Président NICOULLAUD, nous allons vérifier la nature exacte de ce texte. S'il s'agissait d'un texte simple, une modification rapide pourrait être faite.

**POINT D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE EUROPEENNE ORGANISEE PAR  
L'ASSEMBLEE DANS LE CADRE DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.*

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, vous n'êtes pas sans savoir que les élections sénatoriales auront lieu le 21 septembre. Lorsque nous l'avons appris, nous avons été pris d'effroi, puisque nous avions prévu cette journée le 31 septembre.

Cette journée, qui veut rassembler un certain nombre d'élus ou de non élus représentant les vingt-sept pays de l'Union européenne était au départ prévue comme une petite journée. Ensuite, les choses ont pris du volume, nous avons rencontré Jean-Pierre JOUYET, puis on nous a proposé de faire un peu plus grand. Depuis, cette journée ne nous appartient plus. Nous ne sommes pas « puissance invitante » de cette journée, mais c'est le Ministre des Affaires étrangères, pour la simple raison que cela fait partie de la Présidence française de l'Union européenne. Nous n'en sommes que les organisateurs.

Lorsque cette annonce du 21 septembre est tombée, mon réflexe a été de me dire : « Nous allons essayer de décaler ». Trois paramètres étaient en jeu : d'abord la salle. Nous avons déjà eu beaucoup de difficultés à trouver une salle – et je remercie le ministre d'avoir le Quai d'Orsay pour cette journée – mais la salle est libre le 30 septembre et ne l'est pas forcément une semaine avant. Deuxième paramètre, qui ôte toute discussion, le Parlement européen risque d'être en fonction et nous n'aurions pas les invités que nous avons prévus ce jour-là. Nous ferions donc des tables rondes sans personne pour véritablement les animer. Sur les invitations que nous avons lancées, déjà un certain nombre de personnes ne pourraient pas se déplacer. Il faudrait donc remettre à une autre année. Or, comme il n'y aura plus de présidence française de l'Union européenne avant fort longtemps – je l'espère en tout cas et nous allons attendre le 12 juin – il est évident que nous avons ensuite deux choix : soit annuler, ce qui est impensable. J'essaie d'imaginer que l'Assemblée des Français de l'étranger ait une commission Europe qui annule quelque chose qui a été accepté par le ministère pour des raisons d'emploi du temps, dans les années suivantes, on ne nous prendrait plus véritablement au sérieux et nous n'aurions plus jamais de telle opportunité. Nous restons donc au 30 septembre. Les personnes que nous avons contactées pour les tables rondes, sont Gérard DEPREZ, ministre d'Etat de Belgique Président de la commission des libertés civiles et justice à l'intérieur du Parlement européen ; Alain LAMASSOURE, que nous avons déjà rencontré ensemble, qui fera partie d'une des tables rondes - Il s'est libéré le 30 septembre, mais n'aurait pu le faire une semaine avant - ; Madame Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, Première Vice-Présidente du Parlement européen ; le Président PÖTTERING, que nous avons invité n'a pas pu faire le déplacement, mais nous envoie sa première Vice-Présidente ; nous aurons également Hubert HAENEL, avec qui nous avons travaillé très longtemps et que vous connaissez tous ; pour clôturer ces débats, Jacques BARREAU, notre commissaire européen français fera le déplacement. Jean-Pierre JOUYET devait faire l'ouverture ; j'ai appris que le Ministre des Affaires étrangères lui avait confié une mission pour ce jour-là. Vraisemblablement, sauf changement, Bernard KOUCHNER devrait s'en charger.

Nous avons donc deux tables rondes qui sont : Mieux vivre l'Europe de la justice et de l'administration pour la première ; Mieux protéger le citoyen européen pour la seconde.

Il va sans dire que les invitations continueront à être lancées à tous les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. J'espère que beaucoup d'entre vous pourront rester pour cette journée, véritable journée de publicité pour notre assemblée, qui va faire parler d'elle. Je me suis déplacé dans de nombreux endroits. Je suis allé chercher – avec d'autres – un certain nombre de personnes en Europe centrale, pour les faire venir. On commence à comprendre ce qu'est l'Assemblée des Français de l'étranger. Monsieur CATTÀ connaît bien les Autrichiens ; j'ai fait une conférence en allemand auprès de l'Association des Autrichiens de l'étranger, qui a des bureaux à Paris. Ils sont extrêmement intéressés par notre structure, sont eux-mêmes très bien organisés, mais n'ont pas d'élus et voudraient bien essayer de copier notre organisation. Nous avons donc eu une excellente initiative, même si elle nous a un petit peu dépassé, puisque nous n'en sommes plus totalement maîtres.

Pour essayer de motiver les personnes d'entre nous qui pourrions peut-être rester le lundi, et également pour recevoir dignement nos hôtes venant des pays de l'Union européenne, nous avons essayé de projeter une visite à Versailles le lundi. Nous emmènerions un certain nombre de personnes avec des bus à Versailles, afin de leur montrer, et peut-être passer un petit moment ensemble. Avoir une rencontre commune la veille faciliterait sans doute le lendemain un certain nombre de débats, de discours. Nous allons creuser cette idée. Si d'aventure Versailles n'était pas possible – Versailles est fermé le lundi, mais il est possible de le faire ouvrir pour des visites privées -, nous trouverions un autre endroit où les emmener. Je pense cependant que nombre d'entre eux seraient contents et heureux de voir Paris sous un autre angle, comme ils sont d'ailleurs extrêmement flattés et heureux de venir au Quai d'Orsay.

Je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez bien poser sur ce sujet.

## QUESTIONS-REPOSES

*Monsieur le Président s'informe des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

C'est simplement pour féliciter le Président de la commission des Affaires européennes, son rapporteur, Madame Anne MONSEU-DUCARME et tous les membres de cette commission de cette excellente idée. Cela représente un travail d'organisation considérable. J'en suis consciente, puisque j'ai moi-même organisé des réunions de ce type au Sénat, avec les organisations d'expatriés européens en 1995, puis en 1997. Il y avait eu une réunion de la présidence européenne à Thessalonique, réunion des expatriés, où nous avons représenté l'Assemblée des Français de l'étranger, puisque chaque Etat membre et Etat candidat - c'est-à-dire les vingt-sept Etats – avait été invité, chaque ministre des Affaires étrangères avait choisi deux représentants par pays. J'avais eu l'honneur, en tant que première vice-Présidente, de représenter l'assemblée, en compagnie de Serge BELLANGER en tant que Président de l'UCCIFE. Je voulais le signaler, parce qu'il est quand même important de savoir que cela s'inscrit dans ce cadre. A la fin de la présidence grecque à Thessalonique, nous avons insisté pour demander que chaque présidence européenne puisse organiser une réunion de ces expatriés. Nous avons créé un groupe de travail sur ces questions mais, malheureusement, les autres présidences avaient refusé de le faire, trouvant ce processus trop coûteux et trop lourd.

Encore une fois, je voudrais vraiment féliciter toute l'équipe de la commission et remercier notre gouvernement d'en avoir accepté l'idée.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.*

### **Madame Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Je vous remercie pour ces mots aimables envers notre commission. Quand je dis que c'est une première journée, nous allons essayer, l'année prochaine, d'organiser la même en Italie. Pour eux, parce qu'ils sont les mieux organisés, et sont prêts à l'accepter. Lorsque nous aurons fait une deuxième journée de ce type, nous essaierons d'en lancer des suivantes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*

### **Monsieur François LUBRINA, membre élu de la circonscription de Montréal**

Je voudrais féliciter Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA pour cette initiative.

Ma question concerne la langue qui sera utilisée. Un certain nombre de ressortissants européens à l'étranger sont francophones. Je me suis d'ailleurs efforcé de faire venir de Montréal un Italien qui parle très bien le français. Serait-il possible de favoriser plutôt des représentants francophones, de manière à avoir une langue d'usage commune, éviter trop de traductions simultanées. Par ailleurs, pour assurer la pérennité de notre organisation et stimuler des vocations dans d'autres pays de la Commission européenne des représentations démocratiques à l'étranger, il serait souhaitable qu'il y ait une vaste couverture médiatique dans ces différents pays qui, à la différence de l'Italie, du Portugal et de la France, n'ont malheureusement pas de représentation. Cela donnerait des idées et assurerait à l'ensemble des Européens de l'étranger, une sorte de pérennité pour bâtir les bases d'une future assemblée des Européens de l'étranger.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.*

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Merci, Monsieur le Président.

Mon cher collègue, je connais ton intérêt pour la francophonie et je la partage totalement, mais nous avons voulu que cette journée ne soit pas franco-française. C'était le but de cette journée. Il est donc évident que, en toute logique, les vingt-sept langues de l'Union européenne seront présentes. Trois personnes assureront une traduction simultanée en anglais dans la journée. Pourquoi uniquement en anglais ? Parce que si nous commençons à faire une traduction simultanée en allemand,

pourquoi ne pas la faire en espagnol, en italien ? J'ai peur que l'enveloppe budgétaire qui nous est allouée soit un peu trop étriquée. Par contre, nous avons envoyé jusque lors des invitations sur emails, parce qu'il nous fallait attendre la publication du logo de la présidence française, pour pouvoir véritablement faire une plaquette convenable, titrée par la Présidence française de l'Union européenne. Nous y ajouterons le dépliant de l'Assemblée des Français de l'étranger en français. Nous avons pensé ce matin peut-être également en faire une traduction en anglais et en allemand, dans d'autres langues et pourquoi pas en espagnol, que nous pourrions ensuite conserver sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger.

#### **Monsieur François LUBRINA**

Je pense avoir été mal compris : je disais que tant qu'à faire venir des représentants des Européens de l'étranger, autant choisir de préférence, sans faire une réunion franco-française – et il s'en trouve – des représentants qui utilisent aussi la langue de Molière, de façon à créer une dynamique et ne pas avoir, en dehors de la traduction simultanée, des gens qui ne peuvent pas communiquer entre eux. Il s'en trouve, dans tous les pays européens.

#### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Je pense que nous aurons de toute façon, la majorité des gens qui comprendront la langue française.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

#### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Je tiens aussi à féliciter les organisateurs de cette réunion, sauf peut-être sur un point. Si j'ai bien compris ce que vous disiez, Monsieur le Président, la traduction simultanée se fera uniquement vers l'anglais. Nous sommes tout de même un certain nombre à nous battre, notamment dans les organisations internationales, pour que l'anglais ne soit pas la seule langue de convergence. Je trouve absolument incroyable que nous, en France, au Quai d'Orsay, nous assurions cette traduction uniquement vers l'anglais. Que nous le fassions vers l'anglais et le français, nous pourrions nous y résoudre. Mais, que cette traduction se fasse uniquement vers l'anglais, je trouve cela totalement inacceptable. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.*

#### **Monsieur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je crois que notre ami, Monsieur RATEAU, n'a pas vraiment compris ce que Jean-Pierre voulait dire. Il y a trois personnes pour faire la traduction, parce que nous avons besoin de trois personnes pour la journée, mais j'ai l'impression que la traduction se fait aussi de l'anglais vers le français, pour la raison simple qu'il va y avoir des Estoniens, et d'autres, qui vont parler en anglais et qui devront être compris par les présents. La traduction se fera bien entendu dans les deux langues. Certains dans la salle ne comprendraient pas l'anglais parlé par certains pays. Il faut bien que cela soit traduit en français. Ceux qui parleront anglais dans la salle seront traduits en français et vice et versa. C'est bien cela, Monsieur le Président ?

#### **Monsieur le Président**

Tout à fait. Merci, Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA, pour cette précision.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

#### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Simplement sur ce point, il me semble qu'il n'y a que deux solutions : faire tout en français, cela veut dire qu'effectivement, nous n'aurons pas de représentants d'un certain nombre de pays qui, hélas, ne pratiquent pas le français. Les deux solutions sont, soit adopter la solution de la Commission européenne ou du Parlement européen, ce qui est inenvisageable, parce que le coût en serait considérable et nous ne pouvons pas privilégier une langue par rapport à une autre ; ou alors, effectivement, accepter l'anglais. Sachons-le, ce sont quand même les deux langues officielles du Conseil de l'Europe. Si nous pouvons déjà avoir ce principe des deux langues – parce que, croyez-moi, au Conseil de l'Europe, il faut se battre aussi pour que l'anglais ne soit pas uniquement pratiqué -. Nous ne pouvons pas être plus royalistes que le roi. Il est important de garder ces deux langues. C'est déjà un signe d'ouverture.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Monsieur le Président merci. Je vais répondre à l'assemblée et j'en informerai le Président NICOULLAUD directement. Nous avons vérifié la nature des textes qui régissent le nombre des administrateurs représentant l'AFE. Ces dispositions sont inscrites dans la loi et dans un décret. Je crains donc qu'il soit difficile de les modifier d'ici septembre.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président lève la séance à 12 h 00.*

*Il indique que les travaux reprendront cet après-midi à 15 h 00.*



## VENDREDI 6 JUIN 2008 - APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 15 h 00*

*sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE,*

*Vice-Présidente de l'AFE.*

*Madame la Présidente invite les conseillers à bien vouloir prendre place.*

### **Madame la Présidente**

Nous allons donc reprendre nos travaux. Je vais sans plus attendre donner la parole à Monsieur Alain CATTÀ, Directeur, qui va nous parler des priorités consulaires de la présidence française de l'Union européenne.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.*

### **INTERVENTION DE MONSIEUR ALAIN CATTÀ, DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE SUR LES PRIORITES CONSULAIRES DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE**

#### **Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, permettez-moi de vous remercier de me convier à vous parler des priorités de la France dans le domaine consulaire, dans le cadre de la présidence que nous allons exercer, du 1er juillet au 31 décembre. Tout d'abord, il est évident que le domaine dont vous vous occupez – et dont je m'occupe aussi –, la matière consulaire, n'est pas a priori une matière phare de la coopération européenne et il faut que nous nous en préoccupions. C'est la raison pour laquelle le Ministre, le Président de la République, ont voulu donner à cette matière, une impulsion dans le cadre de la présidence que nous allons exercer au second semestre.

C'est un paradoxe, mais c'est pourtant la vérité, lorsque l'on se déplace à l'étranger, hors de l'espace Schengen, hors de l'Union européenne, alors même que l'on parle souvent à des niveaux particulièrement élevés, de coopération consulaire, on s'aperçoit que les choses n'existent que sur le papier. Le nombre de consulats communs, de dispositifs communs, qu'ils soient loués, dirigés, que nous avons ensemble, entre membres des Etats Schengen, se compte sur les doigts d'une main. Nos procédures elles-mêmes sont loin d'être intégrées. Lorsque vous demandez, alors que vous êtes Turc, un visa au consulat d'Allemagne à Istanbul, on ne vous demande pas tout à fait les mêmes papiers que lorsque vous vous adressez à nos propres services. Et ainsi de suite. Il y a véritablement toute une chaîne d'intégration sur laquelle il faut que nous travaillions et sur laquelle nous entendons mettre l'accent, au cours des six prochains mois. De quoi s'agit-il ?

Il y a quatre grandes orientations que nous entendons souligner au cours de ces six mois. La première – et les conseillers et parlementaires que vous êtes ne peuvent qu'y être sensibles – c'est la sécurité. La deuxième est celle de la mise en place d'une formation consulaire commune. La troisième est celle de l'interrogation de la protection consulaire en Europe, c'est-à-dire à vingt-sept. La quatrième est celle qui fait souvent la Une de nos réflexions, de l'intégration immobilière, de la mutualisation des moyens proprement dits.

#### 1. LA SECURITE

Dans ce domaine, que va proposer la France au cours de sa présidence ? Il y a plusieurs aspects du renforcement de la protection. Il y a d'abord le domaine sur lequel je vais m'étendre exclusivement, qui est celui de la protection consulaire. Mais, il y a aussi celui de la protection civile, celui des moyens militaires à mettre en œuvre, dont je ne parlerai pas. S'agissant de la protection consulaire, nous avons, avec les Britanniques, l'an dernier, mis au point un concept nouveau que vous connaissez, qui est le concept d'Etat pilote. Nous souhaitons qu'au Conseil du mois de décembre au plus tard, les vingt-sept Chefs d'Etats et gouvernements, puissent se mettre d'accord sur un texte qui définisse de façon sinon contraignante, tout au moins aussi précise que possible, les obligations des uns et des autres, dans le cadre de la sécurité consulaire. Etat pilote, qu'est-ce que cela signifie ? Dans un certain nombre d'Etats tiers, beaucoup des vingt-sept ne sont pas représentés. L'idée est donc de faire

assumer par un Etat, le soin d'organiser la sécurité des citoyens de l'ensemble de l'Union européenne en cas de crise. Cette affaire s'articule sur l'article 20 du Traité des communautés européennes, qui dispose que dans un Etat tiers où un citoyen d'un Etat membre n'est pas représenté, il peut s'adresser, pour les besoins de sa protection, à l'un des Etats qui, lui, est représenté dans cet Etat tiers. A partir de quoi, nous avons essayé de définir une architecture qui permette, en cas de crise, de confier à l'un des vingt-sept, le soin de rassembler les citoyens européens présents dans la capitale – ou même sur l'ensemble du territoire concerné – de les organiser et de les évacuer en bon ordre. Bien évidemment, une telle responsabilité mérite le nom d'Etat pilote.

Cette affaire, facile à comprendre, est plus difficile à mettre en œuvre concrètement. D'abord, parce qu'un certain nombre d'Etat ne disposent pas des mêmes possibilités en matière de mutualisation des informations. En effet, lorsque vous êtes chargé de l'organisation d'une évacuation, ou en tout cas d'un plan de sécurité, encore vous faut-il, pour le mener à bien, savoir où sont ceux dont vous avez la charge ou dont vous aurez, le cas échéant, la charge. Les Allemands, par exemple, ont à l'esprit un certain nombre de contraintes constitutionnelles qui font que la divulgation des adresses, des identités, constitue pour eux un obstacle à la mise en œuvre de cette mutualisation des moyens. Nous allons naturellement arriver à surmonter ce type de difficultés.

Le deuxième type d'obstacle est celui des moyens. Au fond, lorsque vous êtes Etat pilote et que vous êtes chargé, en cas de crise consulaire ou humanitaire, de l'évacuation de l'ensemble des ressortissants européens du pays dont vous avez la responsabilité, ceci coûte cher. De quels moyens allez-vous disposer ? Comment, le cas échéant, allez-vous vous faire rembourser ? Troisième difficulté : votre responsabilité peut être engagée. Il y a des circonstances où vous pouvez malheureusement être, sinon à l'origine, tout au moins quasi responsable d'un accident, d'un défaut d'organisation, bref, d'une perte de vie humaine, dès lors que vous êtes chargé de cette responsabilité d'Etat pilote. Dans ces conditions, comment organiser la responsabilité du pays qui a cette charge ?

Vous voyez d'ores et déjà trois palettes de difficultés : mutualisation des moyens d'information, des moyens d'action, mise en cause de la responsabilité ; qui méritent d'être négociées à vingt-sept. Cette triple orientation fait l'objet d'une rédaction que nous allons soumettre, dès le 1er juillet, à nos partenaires européens, à commencer d'ailleurs dans le cadre d'une réunion que j'animerai, des différents directeurs qui sont mes homologues des affaires consulaires. Encore une fois, nous allons négocier ce texte et faire en sorte que, au mois de décembre, le Conseil puisse l'adopter. Nous aurons, à ce moment-là, parcouru un chemin très appréciable.

Quels Etats seront chargés de cette responsabilité ? Ceci nous intéresse particulièrement. En réalité, très peu d'entre nous sont dotés d'un réseau consulaire universel. C'est le cas des Britanniques, de la France ; subsidiairement, il peut y avoir, ici ou là, selon le continent, les Allemands, les Italiens ou les Espagnols. A dire vrai, pour l'instant, seuls trois pays ont pris leurs responsabilités : les Britanniques, les Français et les Allemands. Britanniques et Français ont accepté la responsabilité d'Etat pilote dans les zones géographiques qui correspondent à nos anciennes responsabilités coloniales. La France, essentiellement, évidemment en Afrique subsaharienne, mais pas seulement, également dans la Caraïbe. Les Britanniques dans la Caraïbe, mais aussi en Afrique anglophone. Les Allemands ont accepté – et ceci ne leur posera pas trop de problème – d'être Etat pilote au Kurdistan et au Tadjikistan – mieux vaut cela que rien, au moins pour commencer ! Quant à nos amis italiens ou espagnols, pour l'instant, sauf erreur de ma part, je ne crois pas qu'ils aient accepté cette responsabilité. Nous nous emploierons, notamment pour les Espagnols en Amérique Latine, à essayer de les en convaincre. Il est vrai que pour Madrid, les affaires ne sont pas si simples, parce que, comme ceci m'y a déjà été dit, évacuer les ressortissants des Etats Schengen ou même de l'Union européenne dans un Etat quelconque de l'Amérique Latine, c'est vider l'Amérique Latine de son contenu, puisqu'une grande partie de la population a la double nationalité.

C'est en tout cas un concept qui se dessine, au cœur des préoccupations de sécurité de notre administration et qui, au long de ces six mois, va nous occuper.

Je serais très incomplet si je ne vous disais pas ce qu'il en est des instruments que la France compte mettre en place, pour avoir la possibilité d'exercer cette responsabilité.

Le Ministre Bernard KOUCHNER, fort de ses expériences ministérielles passées, notamment dans le domaine humanitaire, a souhaité unifier le volet gestion des crises consulaires – que vous connaissez bien, que la direction des Français à l'étranger assume depuis de longues années – et le volet humanitaire de la gestion des crises. Il est bien rare, en effet, que les uns et les autres ne viennent pas se surajouter, sinon se compléter. Nous avons donc, sous l'égide du ministre, décidé de fusionner deux services qui, pour l'instant, d'une manière séparée, s'occupaient de ces aspects : la sous-direction des personnes qui fait partie de la direction des Français à l'étranger et notamment du service des Français à l'étranger, qu'anime Odile SOUPISON à ma droite et la délégation à l'action humanitaire, qui est directement rattachée au secrétaire général et qui, elle, a la tâche de la gestion des actions humanitaires de notre pays. Il s'agit de fusionner ces deux modules, non pas de les juxtaposer, mais de les fusionner, en un seul ensemble budgétaire, en un seul ensemble administratif, et ceci à compter du 1er janvier de l'année prochaine sur le plan budgétaire, mais sur le plan opérationnel, à compter du 1er juillet de cette année. Le ministre inaugurera le 2 juillet – si ma mémoire est bonne – le futur Centre opérationnel de veille et d'appui à la gestion de crise, le COVAC, qui

va permettre au ministère des Affaires étrangères, de disposer d'un instrument très professionnalisé de veille en matière de crise, de gestion en matière de crise, de suivi des crises, aussi bien dans leurs aspects humanitaires que consulaires.

Naturellement, cet instrument travaillera en étroite liaison avec les élus que vous êtes, puisque vous êtes associés – et quelquefois de manière très étroite – à la définition de nos plans de sécurité à l'étranger.

## 2. L'INFORMATION CONSULAIRE

Pour parler d'intégration consulaire, encore faut-il que, les uns et les autres, nous ayons à peu près les mêmes priorités, notamment dans les postes. Encore faut-il pour cela que, petit à petit, émerge une culture consulaire commune. Bien sûr, il y a des instructions consulaires communes, notamment en matière de délivrance de visas, mais il y a assez peu de choses sur tous les autres aspects de la mission consulaire européenne à l'étranger. C'est la raison pour laquelle, nous avons proposé à nos partenaires, une sorte de réseau de formation consulaire, dont la première étape serait d'identifier nos besoins communs. A partir de l'identification de ces besoins en matière de formation, nous pourrions élaborer des modules de formation, qui seront dispensés par les instituts de formation consulaire, en tout cas par les organes qui s'en occupent dans les différents pays de l'Union et auxquels, les fonctionnaires des uns et des autres, pourront prendre part. En France, l'Institut français d'administration consulaire, qui dépend du Quai d'Orsay, est basé à Nantes, dispense des modules de formation tout à fait pertinents dans nos métiers consulaires. Nous souhaitons accueillir les diplomates consulaires allemands, belges, italiens, etc., qui éprouvent les mêmes besoins à satisfaire que nous. Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que nos propres agents des corps de chancellerie suivent une semaine ou deux, le cas échéant, en matière de formation consulaire. Ainsi pourra naître, petit à petit, une culture consulaire commune. Tel est l'objet également, d'un texte que nous allons soumettre aux instances européennes et notamment au Conseil des affaires générales, au cours de notre présidence.

## 3. LA REFLEXION SUR LA PROTECTION CONSULAIRE EN EUROPE

Le concept en lui-même est assez simple. Voici cinquante ans exactement que l'Union européenne progresse, s'intègre dans un certain nombre de domaines. Croyons-nous, les uns et les autres, dans ces conditions, que la protection consulaire doit s'exercer, pour les représentants de la France, en Allemagne – pour ne prendre que cet exemple – de la même façon qu'elle s'exerce pour nos représentants consulaires à Mexico ? A l'évidence non, parce que, effectivement, les progrès de l'intégration européenne exigent que l'on mène également réflexion sur le contenu de la protection consulaire, sur l'ensemble européen et que l'on regarde de près ce que la Convention de Vienne nous impose d'une manière incontournable et ce qu'au contraire, elle nous permettrait de confier aux Etats tiers européens.

Un exemple simple : en matière de protection accordée aux détenus, on voit difficilement en effet, que l'Etat hôte puisse se substituer à l'Etat d'origine. Encore que pour certains aspects de la protection des détenus, cela puisse être fait. Lorsqu'un Français est, pour une raison X ou Y, détenu en Espagne, en Italie ou en Allemagne, on peut très bien concevoir que les autorités de police ou les autorités locales – municipales, par exemple – viennent prévenir les familles de l'arrestation ou du décès d'un citoyen français. Mais, il y a là un noyau dur de compétences qui ne peut pas être délégué. En revanche, dans bien d'autres domaines, la compétence des Etats hôtes doit pouvoir se substituer à celle de l'Etat accréditaire. Je pense par exemple à la protection sociale. Il n'est pas normal que dans un certain nombre d'États européens, la France soit encore obligée de distribuer des prestations sociales, alors que le droit européen oblige, astreint chacun des Etats membres, à se substituer aux autres Etats tiers en matière de protection sociale. Bien entendu, je conçois qu'il y ait un certain nombre d'entre les vingt-sept, qui distribuent des prestations trop basses, pour que nous puissions nous en remettre entièrement à ces Etats et que nous soyons obligés de distribuer – c'est ce que fait la direction des Français à l'étranger, un différentiel. Mais, le principe doit bien être celui-là. Même chose en matière de formation professionnelle. Donc, il va falloir que nous réfléchissions aux domaines sur lesquels, encore une fois, les Etats tiers doivent prendre l'intégralité de leur responsabilité et sur lesquels les Etats accréditaires, au contraire, parce qu'on ne peut faire autrement, parce qu'il s'agit de compétences régaliennes, doivent conserver la maîtrise de leurs compétences. C'est une affaire, d'ailleurs, tellement importante que le Président de la République a confié le soin à Alain LAMASSOURE, de réfléchir aux conditions dans lesquelles le droit communautaire était appliqué en France, ou plus exactement, je dirais avec ironie, aux conditions dans lesquelles le droit communautaire était ignoré en France ! Et, naturellement, dès lors que charité bien ordonnée nous aura permis de balayer devant notre porte, nous ferons les remarques qui s'imposent également à nos partenaires étrangers. Parce que, eux aussi continuent, dans bien des domaines, de privilégier leur droit national, sur des directives qui pourtant, normalement, devraient avoir fait l'objet de transposition dans leur propre législation ou réglementation.

L'Assemblée des Français à l'étranger, le 30 septembre prochain, entendra – et ceci vous a été confirmé ce matin – Monsieur LAMASSOURE sur ce point. Il s'agit d'un dossier de longue haleine. La présidence française va tenter de l'approfondir. Nous n'entendrons pas entériner ce sujet au 31 décembre ; les Tchèques et d'autres après nous, continueront à approfondir ce thème de l'intégration, par le truchement de la protection consulaire.

#### 4. LES MUTUALISATIONS

Ici, l'Assemblée des Français à l'étranger est moins concernée. Ce sont plutôt nos partenaires étrangers qui sont concernés, mais pas seulement. Il s'agit de faire en sorte de mutualiser nos moyens et cette mutualisation prend des aspects extrêmement divers, depuis les plus symboliques, jusqu'à une véritable intégration. Sur les aspects les plus symboliques, on peut concevoir que des consulats, par exemple, partagent un bâtiment commun avec des guichets séparés. Il est déjà pas mal d'avoir une vitrine ainsi constituée. Mais, il y a, à l'autre bout de la chaîne, bien évidemment, des exemples beaucoup plus intéressants, en tout cas des avancées beaucoup plus intéressantes en matière d'intégration, où les étrangers peuvent ou pourront s'adresser à un consulat complètement intégré, dont la machine agira pour le compte de tous les Etats. Là encore, les différentes étapes auxquelles cette intégration peut se faire peuvent être progressives. Nous externalisons, dans un certain nombre de cas, une partie de la procédure d'instruction des visas. On ne voit pas pourquoi le prestataire chargé de cette externalisation n'agirait pas pour le compte des vingt-sept ou de ceux qui veulent bien s'associer à cette expérience. Nous le faisons déjà par exemple au Ghana, où nous sommes quatre ou cinq à procéder de cette manière. Mais, nous pouvons dans les années qui viennent, concevoir encore une fois – et c'est aussi l'intention de la commission – une maison consulaire commune, au sens plein du terme.

S'agissant de la mutualisation patrimoniale, nous sommes plus ou moins avancés avec tel ou tel de nos partenaires. Je souligne que c'est avec les Allemands que nous avons les expériences aujourd'hui les plus poussées d'intégration patrimoniale. Ainsi, nous avons à Maputo, à Yaoundé, à Koweït, nous aurons à Gabaronne, nous avons également sur le continent indien, en plusieurs endroits, avec les Allemands, de véritables projets d'intégration patrimoniale, dans le domaine consulaire ou dans celui de la construction d'ambassades, où l'intégration va depuis le concours d'architecture, jusqu'aux travaux proprement dits. C'est avec les Allemands que nous sommes les plus poussés en ces domaines.

Là encore, nous souhaitons mettre au point un texte et le soumettre à l'attention de nos partenaires et à l'approbation du Conseil, pour définir les règles communes de la mutualisation. Au fond, il pourrait s'agir, pour résumer, d'une sorte de règlement de copropriété. Il définirait – et nous sommes prêts à le faire, nous avons déjà signé avec les Allemands un texte de ce type – les droits et obligations de chaque pays partenaires partie à cette mutualisation notamment dans le domaine patrimonial.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais vous dire, très cursivement, des autres volets de la présidence française en matière consulaire. Il va de soi que ce que fera l'Assemblée des Français à l'étranger le 30 septembre est un moment important, notamment d'émergence de cette Europe citoyenne en matière consulaire. Nous donnons le coup d'envoi nous-mêmes en réunissant le 1er et le 2 juillet, les différents directeurs chargés de ces responsabilités. Nous aurons également à cœur, notamment en matière de sécurité, de leur exposer, dès les 1er et 2 juillet, nos intentions et de faire en sorte que tous les vœux que je viens d'exposer ne soient pas restés lettre morte au 31 décembre.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

#### QUESTIONS-REPONSES

##### **Madame la Présidente**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de ces informations extrêmement importantes et intéressantes pour nous. J'ai déjà des demandes de parole.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

##### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Merci, Madame la Présidente et surtout merci, Monsieur le Directeur, de cet exposé extrêmement intéressant et qui constitue vraiment une réponse à beaucoup des préoccupations qui ont été exprimées au fil des années, dans notre assemblée des Français de l'étranger. Vraiment, là, nous sentons des progrès, une vraie volonté d'avancer et vraiment, je vous en remercie beaucoup.

Je voudrais essentiellement vous interroger sur deux points. Le premier concerne la sécurité, ce qui est évidemment une de nos préoccupations essentielles ici, à l'Assemblée. Nous sommes bien sûr très intéressés, par ce que vous avez exposé. J'aurais envie de vous interroger sur le coût de ce premier chapitre. A titre d'exemple, avec plusieurs collègues, nous avons déposé une proposition de loi concernant la création d'un fonds de solidarité pour les Français expatriés. J'en profite pour remercier vos services du concours qu'ils nous apportent en ce domaine. Mais, avant cela, dès mon entrée au Sénat, j'avais interrogé le

ministre des Affaires étrangères, sur la possibilité de création d'un fonds à l'échelle européenne. Parce que, que se passe-t-il en matière de sécurité ? Vous l'avez souligné vous-même, Monsieur le Directeur, tous les Etats ne sont pas capables d'assurer une évacuation ou une protection des ressortissants européens. Et, jusqu'à présent, c'est toujours la France qui a porté le poids de cette organisation, mais aussi le poids financier de cette évacuation. Et je crois par exemple qu'au Liban – comme cela a été le cas aussi dans d'autres pays, comme en Côte d'Ivoire – vraiment, nos compatriotes, ainsi que tous les Européens, n'ont eu qu'à se féliciter de cette présence française, de la force d'évacuation et de la présence de nos militaires français qui ont fait vraiment un travail exemplaire.

Alors, la solution ne résiderait-elle pas dans une mutualisation des fonds, avec une ligne spécifique dans le budget de l'Union européenne, pour que ce ne soit pas la France qui porte toujours ce coût et que, là, il y a une vraie participation de tous les Etats à ce fonds de garantie. Chaque fois que j'ai interrogé un ministre sur le sujet, en l'occurrence, c'était Monsieur BARNIER en 2004, qui m'avait alors dit : « C'est une excellente idée, nous allons travailler là-dessus ». Même chose chez le ministre des Affaires étrangères suivant, j'en ai reparlé à Monsieur KOUCHNER lors d'une réunion. C'est toujours une excellente idée, mais on sent bien qu'on n'est pas sûr que la France puisse vraiment aller de l'avant dans ce sens.

Monsieur le Directeur, je voudrais votre position sur ce sujet. Avec la présidence européenne, peut-être aurions-nous une fenêtre d'opportunité pour essayer de pousser cela ?

Deuxième question : en ce qui concerne la mutualisation des moyens à l'échelle européenne et la protection consulaire, vous avez tout à fait raison, nous devons nous rassembler et faire des efforts communs. Encore une fois, je vous félicite de cette orientation. Mais, il faut quand même savoir que nous avons des différences très profondes d'état civil. Par exemple, l'état civil français et l'état civil britannique n'ont pas grand-chose à voir. Les démarches ne sont pas du tout les mêmes. Il y a vraiment un effort à ce niveau de procédure, de rationalisation des procédures.

Enfin, avec mes collègues membres de la commission des Affaires étrangères du Sénat, nous avons auditionné messieurs KOUCHNER et JUPPE, sur le Livre blanc Affaires étrangères. On nous a laissés entendre que nous irions vers une disparition de consulats français en Europe. Je voudrais vous demander ce qu'il en est. Merci.

#### **Monsieur Alain CATTÀ**

Madame la Présidente, Madame la Sénatrice, beaucoup de choses et beaucoup de choses inquiétantes, en tout cas pour moi, puisque vous parlez déjà de disparition de consulats en Europe... Prenons les choses dans l'ordre. Tout d'abord, la sécurité. La sécurité a un coût, vous avez parfaitement raison de le souligner. Ainsi, si je prends le cas du Tchad, l'évacuation des quelques mille cinq cents personnes que nous avons prises en charge, appartenant à soixante-seize nationalités – dont seulement un peu moins de cinq cents Français – s'est élevée à un peu moins de deux mille euros par personne. Elle a donc un coût considérable. Evidemment, nos partenaires sont extrêmement reconnaissants de ce que nous avons fait. Cela dit, ils ne sont pas pressés de mettre la main au gousset, puisque nous ne le leur demandons pas. Or, il est bien dans mon intention, maintenant, de le leur demander, au prorata du nombre d'évacuations auxquelles nous aurons procédé, tous coûts confondus. Ceci fera partie du dispositif que nous avons l'intention de mettre au point, dans le cadre de l'Etat pilote.

Le deuxième point que vous avez souligné, c'est le fonds de solidarité pour les Français expatriés, qui est le serpent de mer dans ce domaine de l'administration, pour un tas de raisons. D'abord, le ministère des Finances n'est pas vraiment très enclin à avancer dans ce domaine. Ceci étant, vous avez déposé une proposition de loi, qui constitue maintenant le socle des conversations que nous avons avec le ministère des Finances sur ce sujet. Je ne dis pas que nous serons parvenus à la fin du processus dans les quelques semaines à venir, mais je pense que nous allons sortir quelque chose d'ici la fin de l'année. Naturellement, vous serez associés aux différents méandres de cette négociation.

S'agissant de l'association des moyens européens en matière de protection et en matière d'aide d'urgence aux efforts que nous consentons à titre d'Etat membre, les affaires sont plutôt bien avancées. Il y a eu un certain nombre d'initiatives en matière de protection civile renforcée, au cours du premier semestre, auxquelles Madame Michèle ALLIOT-MARIE a été associée. Nous avons bien l'intention de profiter des bonnes dispositions de la commission, qui dispose de moyens assez considérables, maintenant, en matière de protection civile, pour nous adosser à ses moyens financiers. D'ailleurs, il y aura également un volet militaire à cette affaire, non pas dans le cadre d'une quelconque opération de maintien de la paix, mais simplement parce que les moyens militaires sont parfois le socle sur lequel repose la sécurité des communautés européennes expatriées. Là aussi, la mutualisation des moyens militaires sera à l'ordre du jour de notre présidence.

S'agissant de la rationalisation des procédures, on ne peut que vous suivre. Cependant, nous n'en sommes qu'au tout début. La France a un corpus, en matière d'état civil, qui est probablement l'un des plus avancés au monde. La Grande-Bretagne n'en est pas là ou a choisi de ne pas en être là. A dire vrai, ce n'est pas, pour l'instant en tout cas, ma préoccupation majeure. Ma préoccupation majeure, c'est celle de la sécurité. C'est dans ce domaine que je voudrais que nous sortions le plus vite possible, d'ici au 31 décembre, le texte dont je vous ai parlé.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LÉCONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Directeur.

Deux sujets et une petite remarque : vous avez eu raison de signaler que la protection des détenus devait rester de la compétence des pays d'origine. Sachez que le ministre roumain des Affaires étrangères a démissionné il y a deux mois, sur un sujet de cette nature, suite au décès d'un ressortissant roumain dans une prison polonaise. L'Europe n'est encore pas suffisamment faite pour que nous soyons toujours en mesure de déléguer au pays de résidence, l'ensemble de la protection des citoyens, même si l'Europe reste une formidable machine et un formidable outil pour faire converger les situations en son sein.

Je voulais vous inciter à un peu de prudence, lorsque je vous entends parler des problèmes d'action sociale, du fait qu'il n'y a plus vocation à servir des allocations de solidarité. En Europe, ces allocations sont réellement indispensables dans un certain nombre de pays. La baisse que nous notons depuis quelques années dans les nouveaux pays entrés dans l'Union européenne en 2004 et 2007 est notable. Ainsi, en ce qui concerne les cas de Tchèques et Polonais, ce sont 30 % de moins par an qui sont versés en allocation de solidarité. Ce sont des personnes qui sortent du système d'une année sur l'autre, des gens qui n'ont plus les moyens de se soigner. C'est une personne qui, au début de l'année, m'a signalé que si elle n'avait pas eu un petit supplément, arrivé du consulat, pour finaliser, elle aurait dû être amputée d'une jambe, parce qu'elle n'avait pas les moyens de se payer les médicaments. Ce sont vraiment des situations absolument dramatiques, que nous ne pouvons plus tolérer, avec les baisses que nous observons ces derniers temps. Il faut vraiment prendre cela en compte. Nous sommes vraiment au-delà de ce qui est supportable, pour un certain nombre de personnes âgées dans les pays d'Europe centrale. Je voudrais vous inciter à la prudence sur ce sujet, pour cette raison et pour une autre : on ne peut pas dire cela sur l'action sociale, en disant que cela relève exclusivement de la compétence des pays d'accueil et, en même temps, développer une politique, en termes d'accès à l'enseignement français, qui s'appuie exclusivement, de plus en plus, non plus sur une aide au réseau, mais sur une aide aux personnes de nationalité française et qui, un jour ou l'autre, pour les mêmes raisons, risque d'être remise en question, qu'il s'agisse de prise en charge pour les classes de lycée ou sur la politique de bourse scolaire. Je ne voudrais pas que ceci soit remis en cause un jour ou l'autre, en raison de ce que vous signaliez sur les aspects de l'action sociale en Europe. Cela fait partie d'un tout. Il s'agit de conserver la capacité et l'intégration de l'ensemble des citoyens français, à notre communauté nationale, avec les outils indispensables pour cela. Ce que vous dites sur l'action sociale risque, un jour ou l'autre, de se retourner contre nous, pour ce qui est de l'accès à l'enseignement français. Parce qu'il n'y a pas de raison de faire de différence entre les Français et les autres et c'est ainsi que cela sera pris en compte par nos partenaires européens, avec le discours que nous tenons sur l'action sociale.

Enfin, dernier sujet sur les passeports biométriques qui vont arriver, bientôt, avec un besoin d'empreintes digitales. N'y aurait-il pas la possibilité, compte tenu des distances parfois de plus en plus longues, compte tenu des fermetures de consulats, qu'il peut y avoir entre les résidences des Français et les consulats, au minimum avec les pays de l'Union européenne, d'harmoniser les prises d'empreintes digitales, de manière à ce que cela ne puisse pas être nécessairement pris dans les consulats, mais auprès des différents pays de l'Union européenne, de la manière la plus large possible, afin d'éviter un ou deux jours de vacances, à chaque fois qu'il faut aller faire une opération de cette nature. Cela me semblerait quelque chose d'assez précis et utile.

Merci.

**Monsieur Alain CATTA**

Madame la Présidente, Monsieur Jean-Yves LECONTE, il y a beaucoup de choses dans votre intervention. D'abord, je tiens à faire une mise au point : je n'ai pas dit ce que vous avez dit que j'avais dit dans le domaine de la protection sociale. J'ai beaucoup insisté sur ce point. Je dis que chaque fois que nos concitoyens seraient, en quelque point de l'Union européenne, confrontés à une situation de différentiel entre ce qui leur est servi par l'Etat concerné et ce à quoi ils peuvent prétendre, légitimement, de la part des autorités françaises, ce différentiel continuerait de leur être servi par le ministère des Affaires étrangères, et plus particulièrement par nos comités consulaires. C'est ce qu'il se fait aujourd'hui. C'est ce qu'il continuera de se faire. Simplement, au fur et à mesure – et on peut légitimement l'espérer – que les modes de vie, les conditions d'existence s'amélioreront, y compris dans les Etats les plus périphériques de l'Union européenne, l'effort de la France devra évidemment tenir compte de ces améliorations. Je n'ai pas dit autre chose.

Le deuxième point c'est que l'on peut tout dire, mais je ne suis pas responsable de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Peut-être un jour en aurai-je la tutelle, je n'en sais rien, cela dépend en partie de vous. Pour l'instant, cela n'est pas le cas. Je ne peux donc répondre à votre question.

Par contre, ce qui me fait soucier, c'est ce que vous avez dit sur le niveau des allocations solidarités qui peuvent être servies à tel ou tel d'entre nous, Français, et qui ne correspond pas à l'évolution des coûts locaux. Vous avez, du reste, posé une question parfaitement pertinente en la matière, sur la République Tchèque et sur d'autres Etats de l'Union européenne. Je vous remercie d'être très vigilant sur ce point et si des situations individuelles parfaitement intolérables, comme celles que vous

avez en effet relevées, se posent à nous, je vous promets que nous ferons le nécessaire pour qu'elles ne soient pas de conséquence catastrophique, pour les intéressés.

Pour autant, je suis quand même obligé de le dire, devant les parlementaires, ce n'est pas moi qui vote la Loi de finances. Je fais avec ce que j'ai et toute mon équipe avec moi. Donc, on ne peut pas dire : « Faites ceci, faites cela, continuez à avancer ; faites mieux ». J'ai quinze millions d'euros pour les allocations solidarité, handicapés, personnes âgées, enfants en détresse et pas plus. C'est ainsi. Je fais avec ce que j'ai et, dans le cadre de cette enveloppe, nous essayons, les uns et les autres, en liaison avec les élus, de mettre au point des critères d'attribution aussi objectifs que possible. Ils tiennent compte de l'inflation, également des évolutions en matière de change, des niveaux de vie locaux. Mais, je ne peux pas faire du *wishful thinking*, sur des sujets qui sont très contraints en matière financière.

Enfin, sur les passeports biométriques, je suis tout à fait d'accord pour que nous avancions, en matière européenne, sur ce sujet. Nous avons l'intention de mettre au point des centres communs de prise d'empreinte avec nos partenaires, ce qui répondrait au moins en partie à votre préoccupation.

Merci, Madame la Présidente.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

### **Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, vous nous avez expliqué tout ce qu'il devait se passer. Je n'ai pas entendu parler, pour la mutualisation des efforts dans ce domaine, de ce qu'il advenait des langues. Parce que quand on est dans un pays dont on ne parle pas la langue, il n'est pas très facile de se débrouiller. En particulier si l'on prend l'exemple du Canada, où il y a deux langues, les sujets sont très difficiles à gérer. Quand nous aurons vingt-sept langues, avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions gérer ces difficultés en Europe ?

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Il n'y a pas de solution miracle. D'abord, il est exclu que l'on parle toutes les langues. Seuls les apôtres ont eu cette chance ! Ensuite, le Quai d'Orsay a fait un effort considérable pour la formation de ses propres diplomates, que ce soit pour l'anglais ou pour l'allemand. En effet, lorsque j'étais directeur général de l'administration, j'avais édicté une règle selon laquelle les jeunes agents ne pouvaient pas partir à l'étranger, s'ils n'étaient pas capables de s'exprimer, au moins sommairement, en allemand, l'Allemagne étant notre premier pays partenaire. Je ne sais pas ce qu'il en aujourd'hui. Nous avons lancé cette affaire. Il y a quand même eu beaucoup d'efforts en matière d'apprentissage de l'allemand. On a aujourd'hui plus de trois cents germanistes courants au Quai d'Orsay, y compris dans les corps consulaires. Maintenant, pour le Bulgare, le Roumain et le Polonais, j'avoue, Monsieur le Sénateur, que nous avons sûrement beaucoup d'efforts à faire. Mais, si nous arrivons à progresser dans le domaine de l'harmonisation, en anglais, en français bien sûr, en allemand, en espagnol, en italien, ce sera déjà beaucoup.

### **Monsieur le Sénateur Michel GUERRY**

Je ne serais pas parti dans les postes diplomatiques, parce que je ne parle pas l'allemand. Mais, qu'est-ce que je fais si je me trouve en Allemagne et que je dois m'adresser aux autorités allemandes ?

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Monsieur le Sénateur, je ne doute pas que vous ayez toute l'énergie et les compétences voulues pour l'apprendre. Deuxièmement, dans le corps consulaire allemand, on parle le français. Le français est langue obligatoire pour passer les concours diplomatiques allemand, autrichien. C'est la chance de la francophonie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

### **Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres**

Dans le budget du programme 151, l'objectif veiller à la sécurité des Français à l'étranger, le seul indicateur actuellement disponible est le nombre de consultations du site Conseils aux voyageurs. Je m'interroge sur la pertinence de l'indicateur, ramenée à l'objectif. Puisque vous mesurez le nombre d'évacuations afin de faire payer un prorata aux ressortissants des pays

tiers qui seraient évacués, ne pensez-vous pas que, à l'avenir, on pourrait mettre un indicateur qui dirait, pour veiller à la sécurité des Français à l'étranger, le nombre de personnes qui ont été évacuées durant l'année, par exemple ?

**Monsieur Alain CATTÀ**

Vous avez parfaitement raison. Il est vrai que pour le site Conseils aux voyageurs, il est quand même intéressant de voir le nombre de consultations. Il reste un instrument irremplaçable, pas seulement pour le simple citoyen, mais aussi pour les agences de voyages, etc. S'agissant du nombre de personnes évacuées, cela est parfait, cela me va très bien. Nous sommes en train d'y travailler en ce moment même.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Puisque mon collègue a évoqué le site Conseils aux voyageurs, je vous ai envoyé une question écrite la semaine dernière, mais les circuits parlementaires étant très longs, je vais peut-être simplement vous la poser. Ce site est très bien fait, mais mériterait d'être développé. Parce que nous avons vraiment besoin d'avoir à la fois une base de données avec les adresses des ambassades, des consulats, en cas de difficultés. Nous mériterions d'avoir plus d'informations, par exemple sur les premiers comportements à adopter en crise : séisme ou autres problèmes environnementaux. Il pourrait être intéressant qu'une adresse Internet très simple soit trouvée, telle « urgence France » qui est libre, et peut-être même, mais je ne sais pas si cela est juridiquement possible, qu'elle figure sur les passeports, de manière à ce que les Français en difficulté puissent immédiatement retrouver cette adresse, aller voir ces consignes et retrouver les adresses nécessaires pour leur sécurité.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

S'agissant du site, je suis tout à fait d'accord pour améliorer les conditions très pratiques d'information des Français. Il est tout à fait normal que lorsque l'on va en Turquie où il existe un risque sismique évident, l'on puisse savoir qu'il y a un consulat à Istanbul, à telle adresse, tel numéro de téléphone ; même chose à Ankara. Cela y figure déjà. Peut-être pourrait-on étendre ce type d'informations à d'autres pays où cela n'existe pas encore. Par contre, pour le passeport, Odile Soupison va nous dire que nous avons une dernière page dédiée à ce type de renseignements.

**Madame Odile SOUPISON, Chef du service des Français à l'étranger**

En dernière page du passeport, mais ce n'est pas facile à trouver, il y a déjà effectivement des renseignements sur le site Conseils aux voyageurs. Mais, il faut effectivement aller à la fin du passeport. La semaine dernière, nous nous demandions s'il n'était pas possible de le mettre à un endroit plus visible.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Avec le passeport diplomatique, vous êtes protégé de toute espèce de dommage, y compris les séismes !

*(Rires)*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.*

**Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville**

Monsieur le Directeur, je ne peux que me réjouir que les autorités françaises aient mis en premier point pour les Français de l'étranger, les aspects de la sécurité et également de la création, maintenant officielle, du COVAC et du renforcement de cette cellule avec un certain nombre de directions dépendantes de l'humanitaire. Mais, comme vous le soulignez très justement, tout cela relève de moyens. Alors, quel sera effectivement le critère retenu, quand il s'agira de mettre des moyens pour la sécurité des Français de l'étranger - dans la mesure où ce budget reste assez faible et alors que notre commission avait demandé à ce qu'il soit relevé - quand il y aura des crises humanitaires telles que celles que l'on a connues très récemment, en particulier sur le continent africain, où il risque d'y en avoir très prochainement, avec des émeutes de la faim ? En termes budgétaires, je peux me féliciter qu'il y ait fusion des deux organisations en charge de la sécurité humanitaire, mais quels sont les moyens mis à la disposition dans un cas comme dans l'autre ?



### **Monsieur Alain CATTA**

Madame la Présidente, Monsieur le conseiller, s'agissant de la sécurité des Français à l'étranger, vous en connaissez l'enveloppe, en loi de Finances initiale, elle s'élève à 1,5 million d'euros. S'agissant des crédits inscrits à l'action humanitaire, sur le programme 209 que je ne gère pas - en tout cas pas encore -, il s'agit de dix-sept millions d'euros. Au total, près de 19 millions sont consacrés aux volets consulaire et humanitaire en cas de crise. Quand les événements dépassent ces enveloppes d'une amplitude telle qu'il faille les abonder, le décret de dépenses accidentelles est à ce moment-là le recours habituel. Prenez le cas du Liban qui est dans toutes les mémoires, en 2006, le Quai d'Orsay a dépensé à peu près 9 millions d'euros pour cette affaire. Nous avons bénéficié d'un décret de dépenses accidentelles, qui a été rétabli à cette hauteur sur notre budget, des crédits correspondant à la dépense assumée. Je ne doute pas que s'il y avait à l'avenir une catastrophe de cette ampleur, la même procédure serait utilisée. Ce sont des lignes budgétaires que vous ne pouvez pas provisionner à l'avance de façon scientifique. Tout dépend des circonstances.

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur. Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Sans plus attendre, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DU VOTE ELECTRONIQUE PAR LE COMITE DE SUIVI**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.*

### **Monsieur Francis André HUSS, Président de la commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France**

Nous avons eu une réunion, le 19 mai, entre l'administration, représentée par Monsieur le Directeur adjoint et d'autres personnes, et le comité de suivi avec le Sénateur DEL PICCHIA, Georges-Francis SEINGRY et Louis SARRAZIN.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.*

### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Chers amis, chers collègues, vous vous souviendrez que parmi les propositions formulées par la commission temporaire de la participation électorale, figurait la création d'un comité de suivi du vote Internet. Et, pour rendre à César ce qui est à César, c'était notre collègue, le Sénateur DEL PICCHIA, lors de la réunion de cette commission temporaire, qui avait formulé cette proposition, qui avait été retenue par ladite commission.

En effet, il apparaissait normal que les élus aient leur mot à dire sur une procédure qui les concernait au premier chef. Bien que la commission temporaire n'ait pas encore remis son rapport – ce qui interviendra formellement au mois de septembre – Monsieur CATTA a accepté de recevoir les futurs membres de ce comité de suivi, pour aborder avec lui, d'un point de vue pratique, cette question du vote électronique et cela, dès à présent, pour ne pas être pris par les délais, puisque les prochaines élections, se tiendront en juin 2009.

Je voudrai rapidement rappeler l'objet de ce comité de suivi. Il a une double mission. D'une part, être un lien permanent avec la DFAE, notamment dans le cadre de l'établissement du cahier des charges, et bien entendu, en filigrane, pour éviter les « déboires » que nous avons connus en 2006. D'autre part, informer régulièrement notre assemblée et lui permettre ainsi de réagir à temps et en amont, et non pas pour être mise en situation de fait accompli, comme ce fut le cas en 2006.

Comme vient de le rappeler notre Président, notre première réunion s'est tenue le lundi 19 mai à la DFAE, en présence de Monsieur ROBION, de Madame SOUPISON, de Monsieur DEMARQUIS, de Monsieur COURREGELONGUE pour la DFAE, de Monsieur DEL PICCHIA, de Monsieur SARRAZIN et moi-même de notre côté.

Pour être tout à fait honnête, nous pensions qu'il s'agirait d'une première et simple prise de contact. En réalité, nous avons été conviés à une véritable réunion de travail dûment préparée par la DFAE. Un épais dossier nous a été remis – je vous l'ai apporté – qui témoignait de la réflexion approfondie que le département avait menée en vue de cette première réunion, sur un

sujet d'une actualité assez brûlante. Il ressort à la fois de ce dossier et de cette réunion, une nette volonté de la DFAE de collaborer avec l'AFE, en associant à chaque étape de l'établissement du cahier des charges et de la mise en œuvre du vote électronique de juin 2009, le comité de suivi. Pour preuve de cette bonne volonté, l'essentiel des souhaits émis par le comité de suivi et la commission temporaire, c'est-à-dire la simplicité, la rapidité et la convivialité du vote par Internet, sans oublier bien entendu la sécurité, a été repris dans les documents de travail de la DFAE, lesquels serviront de base au futur cahier des charges.

Chers amis, réjouissons-nous, notre travail aura été loin d'être inutile.

Maintenant, pour vous donner brièvement rapport du contenu de cette réunion – je vais parler sous le contrôle de Monsieur ROBION, de Madame SOUPISON et de Monsieur DEMARQUIS – outre cette attitude positive, les principaux éléments qu'il faut retenir de cette réunion sont les suivants. Tout d'abord, les élections pour la zone A se dérouleront normalement le 7 juin, sinon le 14 juin 2009 ; personne n'a envie de revivre les affres de 2006, à commencer par la DFAE. Deux prestataires seront choisis par appel d'offres, l'un pour rédiger le cahier des charges, l'autre pour l'exécuter. Une phase de test grandeur nature – ce qui n'était pas été le cas en 2006 – sera réalisée en mai 2009 pour vérifier la viabilité de fonctionnement du système. A plusieurs reprises, les membres du comité de suivi ont mis l'accent sur la nécessité d'informer les électeurs avant, pendant et après. D'abord, leur rappeler qu'il faut s'inscrire ou éventuellement mettre à jour ses coordonnées sur les listes électorales, avant le 31 décembre 2008. Par la suite, rappeler l'enjeu des élections.

Lors de cette première réunion, nous avons fixé les dates des trois prochaines. Elles auront lieu respectivement les 9 juin, 16 juillet et le 23 septembre 2008. Au total, le projet est bien parti. Si nos travaux se poursuivent dans le même esprit et dans le même climat, le vote par Internet devrait être une réussite en 2009.

Je vous remercie pour votre attention.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA*

### **Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais m'associer à ce que viennent de dire notre rapporteur et notre président, pour remercier l'administration. Je suis depuis un certain nombre d'années dans cette enceinte. Avant d'être Sénateur, j'étais élu local. Nous avons rarement eu une coopération aussi exacte, profonde et j'ajouterais, dans les temps, avec l'administration. Cela mérite vos applaudissements.

*(Applaudissements).*

Généralement, on a toujours tendance à retarder un peu les réponses et la façon de travailler. Là, cela fut parfait. Comme le disait Georges-François SEINGRY, nous ne nous y attendions pas. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faut s'en satisfaire pleinement et s'arrêter là. J'espère que vous allez continuer dans la bonne direction, comme nous le ferons. Finalement, ce que nous voulons, ce n'est pas vous contrôler, contrôler votre travail, mais vous aider à faire votre travail, afin que tout le monde en soit satisfait.

Pour l'instant, reste un certain nombre de choses techniques à régler. Louis SARRAZIN en a soulevé quelques-unes lors de la réunion du comité de suivi. Il faudra penser à se mettre d'accord avec le CNIL. Monsieur TÜRK devrait nous recevoir. Nous allons essayer de résoudre les points afin de passer les barrières dans les temps. Parce que, finalement, la dernière fois, cela n'avait pas bien fonctionné, ou plutôt pas fonctionné du tout, tout simplement parce que tout avait été retardé. C'était une expérience que l'on faisait sur nous ; elle n'a réussi. Cette fois, nous ne ferons pas d'expérience. Nous allons travailler en commun avec l'administration, pour l'aider à aller dans la bonne direction et vers le succès. Monsieur le Directeur, votre équipe est à féliciter, mais aussi à encourager pour continuer.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

### **Monsieur Alain CATTA**

Madame la Présidente, je voudrais me tourner vers le Sénateur DEL PICCHIA, ainsi que vers le rapporteur, pour les remercier des propos tout à fait élogieux qu'ils ont eus à l'égard de notre équipe. Je voudrais à présent demander au Sénateur DEL PICCHIA de nous aider – comme il s'est engagé à mots couverts à le faire – auprès de la CNIL, puisque nous avons la

chance d'avoir un président de la CNIL également membre du Sénat. Il n'échappera à personne que l'une des étapes capitales de la réussite de notre dispositif dépendra en effet de la bénédiction qu'accordera ou non la CNIL à cette affaire. Faute de son acceptation, nous ne pourrions pas disposer de l'adossement réglementaire nécessaire. Nous avons préparé, à l'intention du Sénateur DEL PICCHIA, un dossier aussi précis que possible, qui lui permettra d'avoir avec son collègue, le Sénateur TÜRK, l'entretien pertinent que j'escompte.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

En ce qui concerne les dates qui ont été proposées, à savoir le 7 ou le 14 juin, comment se situent-elles par rapport à l'élection du Parlement européen ? Ce dernier devrait être renouvelé à peu près à cette époque et nous avons envisagé, pour augmenter la participation, de coupler nos deux élections.

Par ailleurs, il ne faut évidemment pas confondre le vote Internet qui nous intéresse et le vote électronique en usage dans deux pays au moins – Pays-Bas et Belgique – puisque le vote électronique concerne essentiellement le dépouillement, quand le vote Internet concerne essentiellement la possibilité de voter à de grandes distances, sans être amené à se déplacer.

Cependant, aux Pays-Bas, le système a été abandonné ou est sur le point de l'être. En Belgique, le vote électronique est très contesté et on envisage de le faire disparaître aux prochaines élections. En France, ce vote est également très contesté par nos instances politiques. Même si le système que nous nous proposons de mettre au point est très différent dans son organisation et dans ses objectifs, ne pensez-vous pas que l'ambiance générale soit plutôt contraire à ce que nous essayons de faire ? N'allons-nous pas rencontrer de grandes difficultés, notamment pour étendre ce vote à l'élection présidentielle ?

### **Monsieur Francis André HUSS**

Au mois de février, j'ai assisté à un séminaire entre les compétences les plus élevées en matière de vote électronique en Espagne. Il y avait des informaticiens, des sociologues, des gens très préparés. Sur dix intervenants, neuf étaient contre le vote électronique, mais reconnaissaient que c'était la seule solution pour le vote à distance. Nous sommes ici dans un cas où le vote à distance est approuvé, même par les gens qui sont contre le vote par Internet.

### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Nous avons effectivement dit que nous essayerions de coupler au maximum les dates des élections à l'AFE avec des élections nationales. Ici, c'est un peu particulier, sachant que cela concerne des personnes relativement éloignées d'Europe. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de le faire le plus tôt possible. Nous aurions même préféré le faire fin mai, parce qu'après les gens rentrent en France. Finalement, sans le faire exprès, nous y arrivons.

En ce qui concerne la Belgique, elle ne connaît pas un vote électronique, mais une urne électronique. C'est-à-dire qu'en réalité, au lieu de voter à distance, ils doivent se déplacer dans leur bureau de vote, où, au lieu de mettre un bulletin papier, ils font des manipulations sur un ordinateur situé dans le bureau de vote. Le débat en Belgique provient de l'obsolescence du matériel qui a quatorze ans. Par conséquent, un certain nombre de partis ou d'hommes politiques ont dit : « Tant que nous n'aurons pas changé le matériel, il faut revenir au mode papier ». En réalité, la décision a été prise que l'on irait quand même avec l'ancien matériel, et sans doute – et nous l'espérons – pour la dernière fois. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose qu'avec la France. En France, le vote électronique, à distance, par correspondance électronique a été introduit par une loi qui est d'application. Pour le moment, elle existe et nous irons dans son sens, en faisant notre maximum pour que cela se passe bien.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Rapporteur a dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas faire comme en 2006. Il a également précisé que nous aurions deux appels d'offres, l'un pour la rédaction du cahier des charges, l'autre pour l'exécuter. Mais, pour ne pas faire comme en 2006, il faut remplacer « pour l'exécuter » par « pour le mettre en œuvre ». Parce que l'exécution a eu lieu en 2006 !

Nous n'avons pas le droit à l'erreur, car après ce désastre de 2006 et le fait, comme l'a fort justement rappelé Jean-Jacques RATEAU, qu'il y ait une suspicion dans notre pays, pour tout ce qui peut être un vote non physique dans un lieu bien déterminé, si nous nous trompons une fois de plus, le vote électronique est mort et ne pourra pas être ranimé. Il faut donc être très prudent car, pour nous, c'est quelque chose d'essentiel. Nous ne pourrions avoir la place que nous revendiquons dans la République, que si les Français établis hors de France participent aux élections, que s'ils comptent comme élément politique du dialogue national. C'est ce qui malheureusement aujourd'hui fait encore défaut par trop et qui nous met dans une position difficile pour défendre les intérêts légitimes de nos compatriotes expatriés. Je le vois aujourd'hui à la commission des lois du Sénat – c'est exactement la même chose pour Richard YUNG puisque nous sommes deux à siéger – dans le cadre des discussions sur les réformes du système électoral, de la Constitution. Nous sommes finalement des gens qui apparaissent comme sympathiques, chaque fois qu'ils se taisent. Alors que nous voulons parler pour proposer et pour exister. La France a besoin de ses expatriés. Nous avons donc impérativement besoin de ce système électronique, ou d'un vote par correspondance, qui peut être écrit mais qui, pour l'instant, apparaît comme quelque chose d'épouvantable. Je rappelle que pendant que le Général de Gaulle était à l'Élysée, le vote par correspondance existait et qu'il ne trouvait pas cela tout à fait abominable. Il a fallu quelques débordements dans un lieu fort sympathique, mais très limité en géographie, pour que, brusquement, l'on jette la suspicion sur l'ensemble des Français. Cela est fort regrettable. Mais, c'est ainsi et le ministère de l'Intérieur cultive cette opposition au vote par correspondance, comme au vote électronique. Mais, par rapport au vote électronique, nous avons un avantage : il ne le connaît pas. Nous allons le mettre en place, voilà pourquoi nous n'avons pas le droit à l'erreur. C'est donc l'appel que je lance à l'administration qui, je le crois, a pris ce dossier complexe et difficile dans le bon sens. Nous devons être une référence. Nous devons montrer à nos compatriotes, au Gouvernement, aux fonctionnaires – parce que, finalement, les ministres sont plus faciles à convaincre que les fonctionnaires – et aux hauts fonctionnaires, que finalement cela fonctionne, cela fonctionne bien et que c'est une bonne chose. Nous ne généraliserons pas forcément pour tout le monde, mais les Français établis hors de France, de par leur situation extérieure à notre territoire, doivent pouvoir y recourir et peser dans l'équilibre national, comme il se doit.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

#### **Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais parler d'une question pratique. Le comité de suivi, la commission et la DFAE travaillent beaucoup pour que ces élections par Internet fonctionnent et fonctionnent bien. En face, nous avons les électeurs. Dernièrement, j'ai fait un sondage, avant l'assemblée générale de l'UFE et quand j'ai vu les consuls honoraires, les personnes n'ont pas leur numéro de numic. Ils l'ont quasiment tous mis à la poubelle, se demandant à quoi il servirait et ce qu'ils allaient en faire. Certes, cela est dommage, Monsieur le Directeur. Mais, c'est ainsi. Alors, si on veut les informer, ne pourrait-on pas faire une nouvelle lettre d'information, en disant que ce numéro est comme un numéro de Sécurité sociale, en fin de compte, à conserver et qu'ils ne pourront s'adresser à l'administration qu'avec ce numéro. Sinon, ils ne le considèrent pas. Enormément de personnes l'ont perdu. C'est très important et il ne faut pas le faire au dernier moment.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.*

#### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

En ce qui concerne ce point précis du numic, parmi les suggestions que va faire la commission temporaire, figure effectivement qu'il soit indiqué sur chaque correspondance émanant d'un consulat, en tout cas celles émanant d'un consulat au moment du vote. Nous devons voir avec l'administration ce qui est faisable ou non. Mais, nous souhaitons que sur toute correspondance ayant trait aux élections, ce numic figure quelque part, avec l'adresse et différentes informations à vérifier.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.*

#### **Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Trois mots pour essayer de conclure. J'approuve totalement ce que disait Christian COINTAT. Si cela ne fonctionne pas, comme j'ai fait la loi, tout le monde me dira : « Ta loi, elle ne vaut rien ». Mais, il y a une raison plus grande et plus importante derrière cela, c'est parce que c'est quelque chose qui est non seulement important, mais qui nous est la seule possibilité pour améliorer le taux de participation aux élections des Français de l'étranger, toutes élections confondues. Parce

que c'est ce seul moyen matériel pour une personne qui se trouve à quatre cents kilomètres d'un bureau de vote. Elle ne fera ni les kilomètres pour voter, ni pour faire sa procuration. En conséquence, il n'existe pas d'autre moyen, en dehors du développement, d'une campagne, etc., pour améliorer sensiblement le taux de participation. A condition que cela fonctionne. Sinon, le taux de participation ne sera pas augmenté et on nous dira : « Votre Internet, cela ne vaut rien, on n'en veut plus ». Nous sommes condamnés à réussir.

Mais, je voudrais attirer votre attention sur notre point. Nous allons avoir, un jour, des députés des Français de l'étranger et nous aurons les mêmes problèmes de participation, en particulier lorsqu'il s'agira de voter à la majorité, les deux tours en une semaine. Cela sera quasiment impossible, à moins que l'on arrive à avoir un système de vote sur Internet. C'est un autre problème, mais il faut prévoir l'avenir et les Français de l'étranger doivent rester les pionniers.

Certains disent, comme en Belgique : « Ce truc moderne ne marche pas, ne fonctionne pas ». Je voudrais vous rappeler une anecdote. Dans les salons de l'ambassade de France à Vienne, il y a aujourd'hui des tableaux d'un peintre célèbre, qui représentait les temps modernes en France ou plutôt les inventions modernes. On avait dit : « C'est impossible, ce n'est pas réalisable, ces inventions. Donc, on les met à la cave, on les enlève ». Les tableaux ont été enlevés. L'un d'entre eux était tout simplement le téléphone, parce qu'on n'y croyait pas, à l'époque.

*(Applaudissements).*

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Sénateur, de cette conclusion. Je remercie les intervenants. Nous allons donc passer à présent à l'étude des questions orales et d'actualités.

## **SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE**

### QUESTIONS ORALES

#### **Madame la Présidente**

Le grand nombre des questions orales que nous avons reçues lors des sessions précédentes nous ont amenés à modifier légèrement les règles pour ces mêmes questions. C'est-à-dire que nous avons réduit leur nombre, qui doivent être d'un intérêt général, à deux par conseiller. Les questions d'intérêt plus particulier devenant des questions écrites. De plus, dans les interventions suivant les questions, nous avons pensé que deux minutes pour chacun des conseillers, seraient suffisantes, avec la possibilité qui nous est réservée de couper le micro. Je ne sais pas si la technique suivra aujourd'hui. En tout cas, je demande à chacun de la discipline pour essayer de se limiter. Cela est aussi dans votre intérêt.

Nous allons un petit peu inverser l'ordre des questions. A sa demande, nous allons commencer par les questions posées par Messieurs MAINGUY et LAUGEL, puisque Monsieur MAINGUY doit nous quitter très rapidement.

*Question orale n° 15 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la priorité de passage et à l'immunité des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger aux frontières d'un pays en crise, vers un autre pays de leur circonscription, pour optimiser la coordination d'une opération de rapatriement à travers le pays frontalier du pays en crise*

#### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth**

Merci, Madame la Présidente.

Je souhaiterais d'abord remercier le collège des vice-présidents, qui me permet effectivement d'avoir priorité, puisque j'ai un avion à prendre pour rejoindre le Liban et y accueillir le Président de la République demain matin à la première heure. En réaction à la réponse à ma question, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je conçois parfaitement les raisons officielles et légales d'attribution d'un passeport diplomatique dans le cadre des lois et des règlements en vigueur internationalement. Cependant, il s'agirait – si toutefois notre rôle de conseiller et d'élus de terrain doit être rempli, surtout en temps de crise – que nous puissions avoir les facilités et les priorités nécessaires pour mener à bien notre mission. Il ne s'agit pas de réagir à chaud et d'inventer dans l'instant une solution qui puisse être adaptée. Un laissez-passer prioritaire devrait être,

à mon sens, tout de même étudié de manière beaucoup plus réfléchi. Ce document qui serait admis de tous nous permettrait de remplir nos responsabilités sur le terrain. L'expérience que j'ai personnellement vécue tout à fait dernièrement, ou au passage de la frontière nord entre le Liban et la Syrie au début du mois de mai, et conséquemment aux événements du Liban, me confirme dans mes craintes et dans mes convictions qu'il faille absolument trouver une solution prioritaire à ce problème, même si ce n'est pas – et je le comprends parfaitement – un passeport diplomatique. Merci.

***Question orale n° 16 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la présence automatique d'un agent consulaire aux postes frontières d'un pays en crise pour faciliter les démarches de visas des ressortissants français désireux de regagner la France à travers le ou les pays frontaliers d'un pays en crise et mise en place d'accords bilatéraux pour une priorité de passage par temps de crise.***

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis heureux que le ministère des Affaires étrangères prenne note de la suggestion que je mets dans ma question et puisse envisager des négociations – sans doute bilatérales – avec certains pays du monde. Ces pays devraient être bien ciblés, puisque appartenant à une zone dite à risques. Nous le savons, ces négociations bilatérales sont toujours très longues, très difficiles à conduire et à aboutir, pour que, en cas de crise, nous puissions – nos compatriotes et nous-mêmes – avoir priorité de passage d'une frontière à l'autre, dans une zone dépourvue de sécurité. C'est là une situation déjà très difficile à gérer sur le terrain et à cerner d'un point de vue sécuritaire. S'il fallait ajouter à cela des complications administratives pour les passages aux frontières, notamment des formalités de visa souvent difficiles à obtenir, la tension peut très vite devenir insoutenable, surtout pour nos concitoyens et leurs familles, qui seraient désireux de regagner la métropole dans l'urgence. Il faudrait donc que ces conditions de passage puissent réellement être facilitées, grâce à l'aboutissement de ces accords bilatéraux. Merci.

***Question orale n° 17 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la révision géographique et logistique des lieux prévus pour le regroupement des ressortissants français en vue de leur rapatriement d'un pays en crise vers la France et incitation à une réaction de solidarité auprès des Français résidant dans un pays frontalier à un pays en crise à l'égard de leurs concitoyens de passage***

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Je me permets de réagir au nom de Marcel LAUGEL.

La suggestion de notre ambassadeur de France en Syrie, Monsieur DUCLOS, devrait en fait nous servir de schéma de base applicable à tous les pays où des problèmes sécuritaires pourraient être envisagés. Il serait donc souhaitable d'encourager, partout dans le monde où cela est nécessaire, cet esprit de solidarité dont il est question et qui pourrait trouver une solution à tous les problèmes de l'urgence.

***Question orale n° 18 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'un groupe de travail ou d'une nouvelle commission temporaire chargée de la réflexion et des réformes des priorités de l'Assemblée des Français de l'Étranger et de son fonctionnement***

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Madame la Présidente, je remercie effectivement les intervenants qui ont pris le temps de me répondre. Je suis très heureux d'apprendre que la commission des Lois et des règlements de notre assemblée se penche sur ce problème. Cependant, ce n'est pas seulement une question de forme ; c'est surtout une question de fond. Nous devrions mettre à profit les trois ou quatre années qui nous séparent de la réalité que seront les députés des Français de l'étranger, pour raffermir le rôle et les perspectives d'avenir de notre assemblée, afin qu'elle puisse devenir l'interlocuteur privilégié de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour remonter la bonne information de terrain jusqu'en métropole et faire peut-être avancer du mieux que l'on peut, tous les dossiers qui concernent nos concitoyens expatriés.

Je saisis simplement l'occasion, pour faire une petite annonce qui n'a malheureusement rien à voir avec les questions orales, mais comme je dois vraiment partir dans l'urgence. Sur le sujet que nous avons abordé lors de la dernière session de nos plénières, à savoir la présentation par l'image de l'historique de l'Assemblée des Français de l'étranger à l'occasion du soixantième anniversaire de notre assemblée. Cette présentation, basée sur les éléments que j'ai reçus voilà simplement cinq

jours de notre secrétariat général, que je remercie au passage, m'ont permis d'entamer cette étude. La présentation se fera tout simplement en septembre prochain, lors de nos plénières.

Je vous remercie.

**Question orale n° 1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la possibilité pour les expatriés de faire établir leur CNI ou passeport dans les préfetures ou sous-préfetures de métropole**

**Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich**

C'est une question et une réponse récurrentes. J'espère que si l'hypothèse mise en œuvre dans les zones frontalières est une des hypothèses de travail, un jour ou l'autre, nous pourrions espérer voir un début d'application quelque part.

**Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à la réponse aux courriels par les consulats**

**Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à l'inscription au registre mondial**

**Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich**

Pour la réponse aux courriels, apparemment, un accusé de réception est à présent mis en ligne. Cela ne reste qu'un accusé de réception. Les personnes n'ont pas une réponse pour autant.

Je rappelle que ma deuxième question n'était pas une question orale, mais une question écrite demeurée sans réponse. Je l'avais déjà posée à la session de septembre 2007 et l'on me répond cette fois-ci totalement différemment de la fois précédente. Monsieur MUCETTI m'avait alors répondu : « lorsqu'ils demandent une carte d'identité ou un passeport, les Français sont en même temps inscrits au registre. Vous le savez, puisque cette assemblée s'est prononcée favorablement sur le décret du 11 décembre 2003. Lorsqu'une personne n'est pas inscrite au registre, qu'elle fait une demande de carte d'identité ou de passeport, elle se trouve en même temps, puisque ce sont les mêmes éléments qui sont demandés pour ces procédures inscrites ». Or, le décret dit :

*Tout Français établi hors de France est réputé demander son inscription au registre des Français établis hors de France, dès lors qu'il produit les justificatifs de son identité, de sa résidence, à la faveur d'une formalité administrative qui les requiert, notamment lors d'une demande de carte d'identité ou de passeport.*

J'aimerais qu'on le rappelle aux agents du consulat. Notre problème ne concerne qu'un seul agent - je le concède - à Munich, mais il renvoie régulièrement des personnes. La fois précédente, il m'a répondu : « Puisque c'est ainsi, s'ils ne sont pas inscrits, on ne leur donnera pas de rendez-vous ». Cela est inadmissible. Si les personnes qui habitent loin ne peuvent plus s'inscrire ainsi, ils ne s'inscriront plus. Ce serait une bonne façon de diminuer le nombre des Français.

Par ailleurs, je sais que l'administration fait son maximum, mais les agences ne sont pas extensibles. J'ai recherché les chiffres que le consulat de Stuttgart m'avait donnés en 2000. Ils délivraient déjà alors 5800 passeports et cartes d'identité. En comptant quinze minutes pour chaque acte, cela veut dire que cela occupe trois agents à plein temps pendant quatorze semaines. Faites le calcul, si vous pensez que les quelques permanences et les agents travaillent. Je leur rends hommage. Ils ne prennent même pas le temps de boire un café. Est-ce vraiment suffisant ? Si en plus on se fait renvoyer, ce n'est pas possible.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Sur le premier point, nous allons regarder ce qu'il s'est passé et les remontrances ou redressements qui s'imposent seront faits. Il est tout à fait anormal en effet, que quelqu'un qui souhaite obtenir son inscription sur les registres n'obtienne pas de rendez-vous et ne puisse, par conséquent, procéder à cette formalité. Si cela est bien avéré, nous redresserons cette affaire. L'équipe de Jean-Charles DEMARQUIS se mettra en contact avec vous.

Sur le deuxième point, je ne crée pas d'emploi. J'aurais même tendance à les gérer avec parcimonie. Nous avons des critères d'appréciation de la productivité des agents. Aussi longtemps que nous ne constatons rien d'anormal dans cette productivité, le nombre de cartes d'identité ou de passeports délivrés, ainsi que vous venez de le rappeler, ne me paraît pas abusif. Si vous voulez me dire qu'ils travaillent trop et qu'il faut mettre davantage de personnes, ma réponse est négative.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas le problème. Les postes consulaires ont un afflux de demandes électroniques. Effectivement, puisque vous avez réduit les consulats pour que l'on utilise justement Internet. On nous l'a répété suffisamment souvent. Maintenant, les personnes se servent d'Internet. Sauf que, malgré toute la bonne volonté du consul général et des agents, le consulat ne peut pas répondre à la demande. Le standard à Munich n'a toujours pas changé, alors qu'il y a près de vingt mille personnes supplémentaires immatriculées. Pour satisfaire les demandes, avec les quelques permanences que nous avons, malgré toute la bonne volonté des agents, il va falloir trouver une autre solution.

**Monsieur Alain CATTA**

Madame SCHOEPPER, nous allons regarder attentivement, dans le cadre de la programmation 2009, les besoins de notre consulat à Munich. Dès lors que notre Consul général les aura repris à son compte, nous l'examinerons.

**Question orale n° 4 de Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription électorale de Washington, relative à l'utilisation des données du Registre des Français de l'étranger création**

*En l'absence de Monsieur Jean LACHAUD, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n° 5 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne****Monsieur Michel CHAUSSEMY**

Le dossier semble avancer tout doucement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Très brièvement sur ce point, Madame la Présidente, je suis malheureusement obligé de constater que les caisses de Sécurité sociale, les caisses d'Allocations familiales et celles qui étudient les dossiers des rapatriés invalides ne reconnaissent vraiment pas des cas sociaux. Des personnes ont été multifraturées, auxquelles on dit : « Monsieur, le taux d'invalidité qui a été accordé, on ne vous le reconnaît pas ». Cela a des conséquences sur les allocations, des conséquences dramatiques sur leur vie quotidienne. C'est un sujet d'urgence. Je remercie mon collègue CHAUSSEMY d'avoir posé cette question.

**Madame la Présidente**

Nous connaissons tous des cas semblables, Monsieur GIRAULT.

**Question orale n° 6 de Françoise TETU de LABSADE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative au paiement des acomptes provisionnels et frais de change y afférents pour les Français expatriés et retraités****Madame François TETU de LABSADE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal**

Je n'ai pas de réponse pour l'instant. Puis-je espérer une réponse d'ici septembre ? Monsieur ROBION, cela va-t-il être automatique ou dois-je refaire une demande ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Vous n'avez bien sûr pas besoin de refaire une demande. Quand des questions sont restées en attente, nous faisons une relance au bout d'un certain temps.

**Madame François TETU de LABSADE**

Pour les petites retraites, cette chose qui semble automatique devient dramatique.



**Monsieur Pierre ROBION**

Sans doute. Nous ferons donc rapidement une relance. Mais, il est assez fréquent que lorsque des questions sont adressées à des administrations extérieures, la réponse met un peu plus de temps à venir que quand elle est adressée aux services du ministère.

**Question orale n° 7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux difficultés créées aux salariés de l'AEFE par l'application du décret n°2007-1291 du 30 août 2007 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger**

*En l'absence de Madame Daphna POZNANSKI, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n° 8 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la Considération de la spécificité des établissements d'enseignement français à l'étranger pour le fonctionnement des commissions d'appel**

*En l'absence de Monsieur Dominique DEPRIESTER, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n° 9 de Mesdames Soledad MARGARETO et Madame Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux frais d'inscription et agents résidents**

**Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription électorale de Madrid**

La réponse n'est pas satisfaisante, dans la mesure où il ne s'agit que d'un constat. Elle n'apporte aucun élément de réponse aux familles qui supportent cette nouvelle charge – je parle des frais de première inscription ou d'inscription annuelle. Cette charge n'est pas négligeable. Elle suppose parfois six cents à mille euros. Le problème reste donc entier, de même que celui du non cumul de l'avantage familial avec les prestations locales dans certains pays. A ce propos, je regrette que la question d'actualité qui avait été posée n'ait pas été retenue, malgré les projets de modification envisagés par l'agence, lors du dernier comité technique paritaire du 2. Nous reformulerons la question, pour avoir une réponse plus satisfaisante.

**Madame la Présidente**

Madame MARGARETO reformulera la question.

**Question orale n° 10 de Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au remboursement intégral aux familles du coût de la scolarité des classes de terminale**

**Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève**

Merci, Madame la Présidente.

La réponse qui m'a été apportée nécessite une explication. Elle m'interpelle sur deux points. La première explication, c'est lorsqu'il est mentionné que « cette même règle était retenue en matière de prise en charge » est-ce que cela signifie que l'agence ne va rembourser les familles que sur la base du tarif B ? Lorsqu'il est mentionné que « les familles ont indiqué un montant de revenus qui correspondait au tarif B », cela ne correspond pas aux informations que j'ai obtenues aujourd'hui même et que je viens de me faire confirmer.

En conclusion, lorsqu'il est mentionné que « cette décision n'a, à ce jour, été contestée par aucune famille bénéficiaire auprès de l'agence », cela est exact, mais j'ai moi-même été interrogée par écrit par des familles. Il ne fait aucun doute que lorsque je vais leur rapporter la réponse, elles vont contester cette décision de l'agence.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Madame la Présidente, je ne peux évidemment pas me substituer à ma collègue Maryse BOSSIERE, mais en tant que responsable des crédits affectés aux bourses et à la prise en charge, je ne puis que m'étonner aussi de cette distorsion entre le niveau de remboursement des frais de scolarité et le montant des frais de scolarité assumé par la famille : quand vous avez

payé 100 et que l'on décrète que la prise en charge est totale, on doit vous rembourser 100. Si vous n'avez payé que 80, on vous rembourse 80.

La deuxième question que je pose et que je poserai à Maryse BOSSIERE concerne la légalité de cette dualité de tarif, car ceci me paraît poser un problème au regard de l'égalité devant les charges publiques en Suisse. Cela me paraît totalement illégal et j'insiste sur le mot. S'agissant de la réponse qui a été faite dans le dossier, s'il est vrai que la circulaire commune que nous avons élaborées avec l'AEFE dispose qu'il peut être tenu compte du niveau de revenu des familles, il s'agit encore une fois d'une possibilité, d'un conditionnel et nullement d'une obligation. Si un jour l'obligation est faite à l'administration, de tenir compte – et après tout pourquoi pas, cela peut être parfaitement légitime – du niveau des revenus, nous le ferons. A ce moment-là, nous pourrions peut-être induire dans la grille de remboursement des niveaux différents. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Une famille qui assume une dépense donnée pour ses frais de scolarité doit se voir rembourser, dans le cadre de la prise en charge, l'intégralité de ses frais de scolarité. Vous êtes là en présence d'un problème de dualité de tutelle sur le réseau des établissements scolaires à l'étranger. Le guichet que j'anime en matière de bourses et de prises en charge vous donne la réponse que je viens de formuler. La direction de l'agence qui dépend, dans sa gestion au quotidien, d'une autre direction, emprunte une voie différente. Il appartient peut-être à l'Assemblée des Français à l'étranger d'essayer de remédier à cet état de choses.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur.

*Question orale n° 11 de Messieurs Louis SARRAZIN et Jean-Yves LECONTE, membres élus de la circonscription électorale de Vienne, relative à la mise en application de la réforme de l'avantage familial*

**Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne**

On attend toujours une date fixe. On me dit chaque fois : « Le mois prochain, ce sera bon ». Cela fait quand même sept mois que cela dure. On me dit que cela a été mis en paiement. J'aimerais bien une confirmation définitive. Merci.

**Madame la Présidente**

Nous n'avons pas de réponse plus précise à vous apporter.

*Question orale n° 12 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la révision des montants du nouveau système d'avantage familial*

**Madame la Présidente**

C'est sur le même sujet ?

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

C'est sur le même sujet, tout en remarquant qu'actuellement, certains pays ont des évaluations très importantes, de plus de 20 % sur un an. Sur notre zone, il existe plusieurs pays où le manque à gagner par rapport à ce qui a été annoncé il y a un an, sera largement supérieur à six ou sept cents euros sur une année scolaire. Une réévaluation annuelle est probablement une période trop longue.

*Question orale n° 13 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la signature des procès-verbaux des réunions des Comités Consulaires (CCPAS, CCEFP, comité de sécurité, commission locale des bourses)*

*En l'absence de Monsieur Francis NIZET, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n° 14 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la réduction des budgets des Instituts culturels**

**Monsieur Louis SARRAZIN**

Ce n'est pas seulement la réduction des budgets. Un des problèmes était surtout l'information et la publication sur les spectacles et les initiatives culturelles locales. Dans des pays, on annonce les spectacles qui y sont faits et on tend à les montrer, pour démontrer la dynamique de la communauté française : des groupes de théâtre montent des pièces qui sont jouées dans des salles à proximité des lycées. Bizarrement, dans d'autres endroits, les instituts culturels ne font absolument aucune publicité sur ces spectacles. Cela est triste. Les instituts ayant peu de moyens et ayant donc réduit leur voilure eux-mêmes, si en plus les spectacles localement organisés par des amateurs sont également passés sous silence, la présence française disparaît.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur SARRAZIN.

*Madame la Présidente indique que l'on a terminé l'examen des réponses aux questions orales. Elle indique qu'il n'y a pas de question orale.*

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

J'aimerais demander un petit assouplissement de la règle sur les questions orales, dans la mesure où elles constituent quand même un moyen tout à fait valable de poser une question et d'avoir l'assurance d'une réponse rapide de l'administration sur des questions qui peuvent être spécifiques, mais importantes. Le format réduit de ne poser que des questions d'ordre général est un peu limitatif. J'aimerais que nous puissions élargir, cela pose un certain nombre de difficultés. On a évoqué la possibilité de questions écrites. Est-ce que nous pourrions également poser des questions qui ne seraient pas évoquées ici, mais qui pourraient faire l'objet d'une réponse en même temps ?

**Madame la Présidente**

Je vous comprends tout à fait. En ce qui concerne les questions orales transformées en questions écrites, vous en recevrez une réponse et tout le monde en aura connaissance. Bien entendu, cela n'entraîne pas le même débat. Peut-être que certaines questions trop spécifiques n'intéressent que l'élu de la circonscription. Nous devons également considérer cela.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.*

**Monsieur Claude CHAPAT, membre élu la circonscription de Berlin**

Je vous remercie.

Ma question va dans le même sens. J'ai déposé une question orale hors délais. J'accepte le fait qu'elle ne soit pas retenue, même si je l'ai posée hors délais pour des raisons qui ne m'incombent pas. J'ai demandé à ce qu'elle soit requalifiée en question d'actualité, ce qui n'a pas été accepté. Or, c'est une question assez urgente, puisqu'elle concerne une réunion qui doit se tenir prochainement au Consulat général de Francfort, mercredi prochain. J'aurais voulu savoir ce que l'on appelle exactement une question d'actualité.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Le fait que ces questions orales aient été requalifiées en questions écrites n'a pas une influence directe sur la rapidité de la réponse, puisque nous avons déjà à ce jour un certain nombre de réponses, donc la vôtre, Monsieur CHAPPAT, que vous recevrez dans les délais. Il s'agit simplement de s'en tenir à cette procédure ici définie par l'assemblée, pour avoir un distinguo entre les questions d'un intérêt général et celles qui ont un intérêt plus particulier ou local. De notre côté, nous essaierons toujours de faire en sorte qu'il soit répondu à ces questions transformées en questions écrites, dans les mêmes délais que s'il s'agissait d'une question orale.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

La nouvelle formule est sans aucun doute beaucoup plus dynamique, mais il est vrai que toutes ces réponses aux questions orales donnaient l'origine à un débat riche pour l'ensemble des conseillers. Nous voyons dans les réponses aux questions orales, que bon nombre de questions et de réponses viennent de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Je suggérerais qu'il y ait toujours quelqu'un de l'agence lors de nos réunions. Parce que sinon, cela freine le débat. Nous ne pouvons pas enrichir, argumenter davantage les réponses sans cela. Cette fois-ci, les réponses de l'agence n'apportent rien, du moins pas de nouvel argument pour justifier les réponses. L'enseignement est quand même la première préoccupation des Français de l'étranger.

*(Applaudissements).*

**Madame la Présidente**

Nous sommes tous d'accord avec Madame MORALES. J'ignore pour quelle raison il n'y a pas de représentant de l'agence aujourd'hui. En général, il faut reconnaître leur grande disponibilité, il y a toujours quelqu'un.

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, elle clôt la journée.*

*La séance est levée à 17 h 00.*

## SAMEDI 6 JUIN 2008 - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 30  
sous la présidence de Madame Claudine SCHMID,  
- Vice-Présidente de l'AFE.*

### POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI

#### **Madame la Présidente**

Le premier point de l'ordre du jour concerne la réunion du collège des vice-Présidents élargi. Le collège des vice-Présidents élargi a fait le bilan de cette réunion de bureau, un bilan très positif. Il a notamment été question de la nouvelle procédure pour les questions orales. Il a été remarqué qu'elles avaient développé un véritable intérêt de la part de chacun d'entre vous. Le collège des vice-Présidents élargi a également regretté qu'aucun représentant de l'agence n'ait été présent.

Nous avons également établi l'ordre du jour, qui vous sera présenté ultérieurement et arrêté les dates des bureaux de décembre, ainsi que de l'élection de l'AFE 2009.

Concernant le bureau de décembre, il devrait avoir lieu les 19 et 20 décembre 2008. Y a-t-il des oppositions à ce que nous arrêtions ces dates ? Nous pouvons donc considérer que ces dates ont été retenues par le bureau, les vendredi et samedi 19 et 20 décembre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS .(hors micro)*

#### **Madame la Présidente**

Les points qui seront traités aujourd'hui sont fort importants. Il a déjà été question de ce point à plusieurs reprises. Nous ne connaissons pas d'avance le nombre de questions orales et de ce qu'il y aura à faire. La date des vendredi 19 et samedi 20 décembre 2008 a été retenue.

Concernant l'élection pour le renouvellement partiel de notre assemblée de l'AFE 2009, il a été retenu la date du dimanche 7 juin 2009, également date des élections européennes. Y a-t-il des commentaires ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

#### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Il me semble un peu prématuré de fixer définitivement ceci, dans la mesure où nous ne savons pas à quelle « sauce » les Français de l'étranger seront « mangés » en ce qui concerne les élections européennes. Si rien ne change, ceux qui votent en France ne pourront pas avoir le don d'ubiquité : il n'y aura pas de bureau de vote ouvert à l'étranger.

#### **Madame la Présidente**

Au sujet de l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, nous pourrions voter par correspondance et vote électronique. Maintenant, il faut aussi permettre à l'administration de faire son travail et de s'organiser. Pour le vote électronique, nous devons quand même leur donner une date.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

On parle d'une possibilité que les élections européennes puissent également se faire à l'étranger. C'est un projet, mais cela ne sera certainement pas pour 2009. Sinon, associer les deux élections prêterait certainement à confusion.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Madame la Présidente, la date du 7 juin serait donc retenue pour les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous avons pas mal de circonscriptions dans le pôle Sud. A-t-on bien vérifié que cette date ne tomberait pas trop près des vacances d'hiver là-bas ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

**Madame Françoise LINDEMANN**

Merci, Madame la Présidente.

En règle générale, dans l'hémisphère sud, l'année scolaire se passe par semestre, de février à fin juin et d'août à fin décembre. Jusqu'à fin juin, il n'y a donc aucun problème.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Psychologiquement, cela me semble près des vacances.

**Madame Françoise LINDEMANN**

C'est vraiment la fin du mois et encore, beaucoup d'écoles terminent plutôt début juillet. Cela ne pose aucun problème.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.*

**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Je voudrais que nous soyons cohérents. A partir du moment où nous soutenons tous une proposition de loi visant à permettre à nouveau aux Français établis hors de France de voter dans les consulats pour les élections européennes, il est clair qu'on ne pourrait pas organiser à une ou deux semaines d'intervalles, deux scrutins. Il faut que les deux scrutins aient lieu le même jour. Il est donc impératif de le faire le 7 juin, pour justement ne pas mettre en péril l'approche politique que nous défendons. En plus, nous avons déjà voté en juin ; les vacances ne sont pas encore en cours, il n'y a aucun risque de ce côté. Nous pouvons y aller allègrement, sans arrière pensée et sans état d'âme.

**Madame la Présidente**

Je vous remercie. Nous arrêtons la date du 7 juin 2009. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette date est arrêtée par le bureau de l'AFE. Je vous remercie.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ALAIN CATTÀ,  
DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE**

**POINT D'INFORMATION SUR L'AVENIR DU PROGRAMME 151**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur Alain CATTÀ.*

## Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente. Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers, j'ai en effet pensé qu'il était utile de vous associer à quelques réflexions au cœur de la problématique du ministère des Affaires étrangères, mais également de vos propres préoccupations.

Il s'agit du programme 151, qui pour l'essentiel, rassemble les crédits affectés par la Direction des Français à l'étranger à nos communautés. Il s'agit également d'une réflexion sur l'avenir de notre réseau consulaire, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Il s'agit aussi de quelques éléments de réflexion que j'aimerais vous livrer sur l'avenir de la structure de la Direction des Français à l'étranger.

Cela fait beaucoup, mais je vous propose, à chaque fois, un échange sur ces différents points. Ceci nous permettra, y compris du côté de l'administration, d'y voir un peu plus clair.

Le programme 151 est un jeune programme – comme tous les programmes de la LOLF – présente la particularité d'être le programme politique par excellence du ministère des Affaires étrangères, puisqu'il s'adosse sur votre assemblée, sur une représentation parlementaire visible et qu'il ne sera que renforcé, dans les années qui viennent, avec l'élection des députés de l'étranger.

Cela dit, c'est un programme qui présente chaque année des points de fragilité au moment de la discussion budgétaire. Pour une raison simple : le ministère des Finances, soucieux de rationalité – et ceci est parfaitement légitime – s'interroge sur le maintien d'un programme comme le 151 pour des raisons sur lesquelles je vais revenir. Le ministère des Finances, en effet, aujourd'hui, est engagé dans une réflexion qui l'amène à proposer pour tous les ministères, des programmes horizontaux de gestion des personnels et des crédits de fonctionnement – ceux que l'on appelle des programmes soutiens. L'avantage est de pouvoir à nouveau unifier la gestion de l'ensemble des personnels d'un ministère dans un même cadre et de faire masse de l'ensemble des crédits de fonctionnement, indépendamment des objectifs – autrement dit des programmes – auxquels ces crédits de fonctionnement se rapportent. Ainsi, par exemple, pour le réseau consulaire, vous auriez un grand programme de soutien qui comprendrait les crédits de fonctionnement de nos ambassades, mais aussi de nos postes consulaires. Cette idée, pour aussi bonne qu'elle puisse paraître, ne correspond pas à nos intérêts communs. Pour la bonne raison que le programme 151 est au fond la seule grille de lecture à votre disposition pour savoir ce qu'il se fait. Que vous soyez parlementaires ou conseillers à l'Assemblée des Français à l'étranger, pour savoir ce qu'il se fait au profit des communautés françaises expatriées.

Ses points de fragilités, pour pouvoir assurer la défense de ce programme dans les années qui viennent, il faut bien les avoir à l'esprit. Le premier – c'est une évidence – est la modicité des crédits qui y sont inscrits, puisque si je retire les crédits du titre 2, qui rassemblent les rémunérations de nos quelques 3500 ou 3600 ETP, il nous reste entre 70 et 80 millions de crédits d'intervention, c'est-à-dire essentiellement les crédits affectés aux Français déshérités, à votre assemblée, à la sécurité des Français, mais aussi aux bourses. Donc, modicité des crédits qui amène ceux qui sont chargés de l'intérêt général et de la présentation générale du budget de l'Etat, à s'interroger sur la nécessité de maintenir un programme « tête d'épingle ».

Le deuxième point de fragilité auquel nous sommes périodiquement exposés, est celui des réagencements de structures qui interviennent plus ou moins régulièrement. Le dernier en date étant celui de la mise en place du ministère de l'Immigration, au mois de mai 2007. L'apparition de ce nouveau ministère a engendré une espèce de séisme institutionnel, dont nous n'avons pas fini de vivre les conséquences. La Direction des Français à l'étranger, et donc le programme 151, ont ainsi perdu un peu plus de 140 emplois, au moment de la loi de Finances pour 2008, emplois qui correspondaient à nos compétences en matière d'asile, de protection des apatrides, et également à notre capacité de gestion des visas. Notamment, il s'est agi de la disparition ou plus exactement du transfert au ministère de l'Immigration, d'une centaine d'agents à Nantes, qui constituaient l'ancienne sous-direction de la circulation des étrangers. Il est bien évident qu'à l'occasion de mouvements de structures de cette ampleur, qui s'accompagnent naturellement aussi de mouvements budgétaires, votre programme 151 reçoit un choc. Il nous faut en tirer les conséquences.

Le troisième facteur de fragilité est l'incertitude qui pèse sur un certain nombre de lignes budgétaires essentielles aux communautés des Français de l'étranger. Je songe naturellement aux bourses. Lorsque le Président de la République, peu après son élection, a décidé de mettre en œuvre l'engagement qu'il avait pris, touchant la gratuité, nous ne savions pas, sur le plan budgétaire, où nous allions. C'est du reste la raison pour laquelle le ministère des Affaires étrangères, sur sa propre substance a mobilisé cinq millions d'euros en fin d'année, pour pouvoir faire face à la première vague de la gratuité pour les terminales. Alors, vous me direz : « Aujourd'hui, est-ce que vous en savez un peu davantage sur ce dont vous aurez besoin pour cette prise en charge et pour les bourses, au cours des années qui viennent, notamment pour les années 2009-2011, sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui ? ». Très franchement, non, nous ne le savons pas encore. Certes, nos calculs sont aussi fins que possible et je sais ce dont nous aurions besoin pour couvrir les engagements du Président de la République, jusqu'à la fin de 2011 : 398 millions d'euros exactement. Face à cette demande, encore une fois qui accompagne les projections que nous avons faites sur les besoins, le ministère des Finances, pour l'instant le retient sur la base d'un raisonnement dont il convient lui-même qu'il est sujet à caution : un peu moins de 50 millions d'euros que le chiffre que je viens de vous citer. Cette incertitude

fondamentale, portant sur une action phare du programme 151 vient également le fragiliser. Bien évidemment, dans les semaines qui viennent, les choses s'apaiseront. Elles seront fixées. Nous aurons une loi de Finances et nous saurons où aller.

Mais, plus encore que pour un grand programme comme ceux que gèrent par exemple le ministère de l'Éducation nationale ou le ministère de la Défense, voire le ministère de l'Intérieur, ces incertitudes sur des actions faiblement dotées amènent bien évidemment à s'interroger sur la légitimité, l'utilité et la pertinence d'un programme comme le nôtre.

Au début de mon intervention, je vous disais qu'il s'agit en réalité, pour l'essentiel, de la seule carte routière que vous avez, pour savoir ce que nous faisons. Imaginez une seule seconde que ce programme disparaisse, toutes les actions dont vous avez à cœur de suivre l'évolution éclateraient dans différents programmes du ministère des Affaires étrangères. Les parlementaires auraient les plus grandes difficultés à suivre l'évolution des crédits dont ils ont la charge de nous demander compte. Personne n'y retrouverait ses « billes », sauf les fonctionnaires que nous sommes qui, alors, seraient tentés d'être un peu plus éloignés des représentants des communautés françaises que vous êtes. Ce serait une mauvaise chose.

Le problème a été tranché pour 2009, grâce à une intervention de l'Élysée, à niveau élevé qui, après être intervenu auprès du ministre Woerth, a fait en sorte que pour l'année 2009, le problème ne soit pas posé. Mais, je peux vous assurer, parce que mes camarades du ministère des Finances ne s'en cachent pas, qu'en 2010, le problème se reposera à nouveau. Alors, si j'ai voulu vous en parler, si j'ai voulu écrire aux Sénateurs présents, mais aussi absents aujourd'hui, en commençant mon propos par « votre programme 151 est en danger », c'est pour vous inviter – si toutefois vous partagez nos convictions – à faire en sorte que les décideurs sachent qu'il s'agit pour vous d'un point sur lequel on ne transige pas.

Bien évidemment, il existe plusieurs possibilités pour conforter ce programme. La première, c'est d'aller jusqu'au bout de la logique qui a été suivie l'an dernier, en matière de crédits de scolarisation. Depuis la création de la LOLF, beaucoup d'hésitations ont marqué le positionnement des crédits du réseau scolaire français à l'étranger. A la grande crainte de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, mon prédécesseur avait imaginé – non sans raison et j'y reviendrai – que l'ensemble des crédits concourant à la scolarisation devrait être positionné sur le programme 151. Cette affaire ne s'est pas faite. Un compromis est intervenu en 2007, aux termes duquel, les crédits concourant aux bourses et à la prise en charge sont situés sur votre programme, tandis que le reste du fonctionnement du réseau scolaire demeure inscrit au programme 185 du budget de la Direction générale de la coopération internationale et du développement.

Je pense personnellement et je voudrais vous inviter très sereinement à cette réflexion – on peut avoir un débat, débat qui a commencé de se nouer d'ailleurs, au sein de la commission de Réflexion sur l'avenir de l'enseignement, que préside l'Ambassadeur Aubain de la Messuzière - : je pense qu'un débat doit s'engager sur la pertinence de cette dualité de positionnement de crédits qui, de mon point de vue, ne permet pas une bonne articulation de la gestion de la carte scolaire et du suivi des intérêts des communautés françaises expatriées. Au fond, lorsque l'on a créé – et j'ai été l'un de ceux qui avaient participé à la rédaction des textes fondateurs – l'agence en 1990, la première vocation qu'on lui assignait – et qui bien évidemment, ne doit en aucun cas disparaître – est celle du rayonnement, du partage des valeurs, de la coopération technique de notre pays avec les partenaires auprès desquels notre réseau scolaire vit. Sans que cette perspective ne soit perdue, je crois personnellement que le curseur, budgétaire d'abord, mais politique ensuite, s'est déplacé vers une autre priorité, qui est celle de la nécessité d'accompagner nos investissements, nos implantations commerciales, la progression là où elle doit se faire le plus sentir, de nos compatriotes.

Je prends un exemple frappant qui, encore récemment, m'amenait à penser qu'il fallait y réfléchir ensemble : Il y a quelques années, en Chine, à Wuhan, l'entreprise Peugeot a créé une petite école qui permet d'accueillir les enfants de ses cadres, mais aussi, progressivement, au fur et à mesure que les grands groupes français se sont également installés dans ce grand bassin d'industrie, des enfants appartenant à d'autres grandes entreprises françaises. La difficulté est que les tarifs consentis aux enfants de PSA ne pouvaient pas l'être pour les enfants des autres grands groupes, de sorte que l'on arrive à des distorsions de coûts de scolarité assez phénoménaux. Un certain nombre de familles, maintenant, en sont à payer jusqu'à vingt mille euros de frais de scolarité. Le problème se pose donc de savoir comment l'État pourrait prendre le relais de la structure existante, pour accompagner l'effort d'expatriation de nos compatriotes. Ceci pose d'ores et déjà au groupe en question, de réelles difficultés. Comment ne pas comprendre qu'ils préfèrent expatrier des cadres célibataires – certes compétents -, mais il est peut-être plus difficile de trouver en grand nombre des cadres célibataires compétents, que des cadres mariés dûment accompagnés de leur famille. Ce qu'il me paraît important, c'est de pouvoir articuler le besoin des communautés françaises, avec la vie, la respiration du réseau scolaire à l'étranger. Alors, il est évident qu'à la Direction des Français à l'étranger, nous ne prétendons pas être omniscients, ni faire cela tout seul. Nous prétendons simplement tenter d'améliorer, à la lumière de cet objectif, la tutelle de l'État sur le fonctionnement du réseau scolaire français à l'étranger. Encore conviendrait-il pour ce faire, qu'une décision soit prise assez rapidement, notamment dans le cadre de la préparation de la loi de Finances pour 2009. Mais, les parlementaires, les conseillers que vous êtes, peuvent nous aider à faire passer ce message. J'espère en tout cas que la commission présidée par mon camarade Aubin de la Messuzière prendra en compte cette idée.

Il est clair, pour en finir avec ce point sur l'avenir du programme 151, que la tutelle sur l'ensemble du réseau scolaire français à l'étranger, qui devrait encore une fois ne pas faire perdre de vue l'ensemble des missions du réseau scolaire,



permettrait à votre programme une visibilité et donc une légitimité que l'on n'aurait pas le souci de voir remise en cause année après année.

Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REponses

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur, d'avoir attiré notre attention sur cette menace.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

### **Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou**

Merci, Madame la Présidente.

Ma remarque pourrait être anecdotique, face au tableau noir que vous venez de dessiner. Je voudrais profiter de l'occasion pour intervenir suite à la visite de la commission Avenir de l'enseignement à l'étranger, qui a eu lieu à Moscou le 15 mai et lors de laquelle on ne parlait de trois ou quatre cents millions, mais de huit cents millions, en prenant en compte tous les enfants qui, aujourd'hui, ne sont pas dans notre réseau, mais qui seraient intéressés à l'intégrer.

Autre point, pendant cette réunion de Moscou, une question très précise a été posée à la commission en direction des parents d'élèves et des élus. Elle concernait la perception de la mesure de la prise en charge. Cette question directe nous a interpellés dans le sens : cette mesure serait-elle reconsidérée ? Y aurait-il un problème ?

Enfin, l'ambassade de Moscou semble prendre des engagements pour l'avenir de l'enseignement, pour l'ouverture d'un nouveau lycée avec la mairie de Moscou, avec des coûts qui vont exploser. Dans ce cas-là, lors de la prise en charge de l'enseignement, jusqu'en 2011, l'enveloppe nécessaire pour payer l'enseignement à Moscou sera sûrement doublée. Je voudrais que la commission, la DFAE et le ministère prennent cela en considération et sensibilisent l'ambassade. Il est bien de trouver de nouveaux locaux, mais il est mieux de sécuriser les modes de financement et de sensibiliser au fait que l'ambassade ne doit pas trouver des solutions pour trouver des solutions, mais doit trouver des solutions dans la mesure où elle en maîtrise les coûts. Quand elle prend des engagements avec les administrations locales, qu'elle les prenne sur du long terme. Cela ne semble pas toujours le cas.

### **Monsieur Alain CATTA**

Madame la Présidente, il y a pas mal d'éléments dans la question qui est posée par Monsieur ETLICHER sur des points qui ne me concernent pas directement. Cela dit, prendre en compte l'ensemble des enfants qui sont intéressés par l'enseignement français à l'étranger, je ne peux que souscrire à cette idée. Le problème est évidemment celui de la couverture financière d'une telle évolution. Je constate simplement pour l'instant que vous avez 70 millions d'euros qui sont consacrés à la prise en charge et aux bourses sur votre programme 151 et un peu plus de 300 millions d'euros pour les crédits de fonctionnement des établissements. Si l'on fait à l'intérieur de ces quelques 310 millions d'euros affectés au fonctionnement des établissements, la part de ce qui revient aux enfants français, au prorata des populations scolarisées, on s'aperçoit que déjà, nous, Français de l'étranger, sommes déjà partie prenante pour plus de la moitié des crédits consacrés au réseau scolaire français à l'étranger. C'est la raison pour laquelle je disais tout à l'heure que le curseur s'est déplacé du côté de ces communautés.

Bien évidemment, qu'il s'agisse de Moscou ou de tout autre point du réseau, le problème de la couverture financière est absolument fondamental. Mais, là encore, à titre anecdotique, je voudrais vous dire ce que pense le ministère des Finances de cette problématique. Pour le ministère des Finances, cela est très simple : ou le ministère des Affaires étrangères fait de véritables priorités, ou bien on asphyxie le réseau scolaire français à l'étranger. C'est exactement ce qu'il m'a été dit. Je suis malheureusement obligé de vous rapporter ces propos, peut-être un peu irresponsables, mais ils émanent de ceux qui tiennent la plume financière : « vous choisissez entre tel ou tel programme culturel, dont on ne voit pas toujours très bien quelle est la finalité, et à ce moment-là nous sommes prêts, après cette révision, certes déchirante, à affecter les crédits nécessaires sous plafond de votre ministère, à l'expansion du réseau scolaire ; ou bien vous ne faites pas ces choix et d'année en année, en matière d'investissement scolaire, de fonctionnement d'établissement, de réduction de personnel enseignant et alors nous ferons ce qu'il est nécessaire pour vous obliger à faire ces choix ». Voilà ce qu'il nous est dit. C'est aussi aux parlementaires et aux représentants des Français à l'étranger de se poser ses questions.

**Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney**

Monsieur le Directeur,

En ce qui concerne la situation de l'agence, le péril est dans la demeure. Non seulement, l'agence n'a pas les moyens de fonctionner avec ses responsabilités actuelles, mais on lui attribue d'autres fonctions, d'autres responsabilités. Les dernières nouvelles sont que l'on réduit son budget de 10 %. Nous avons bien entendu cette épée de Damoclès en ce qui concerne le paiement des cotisations pour les pensions des fonctionnaires détachés. On parle de 120 millions d'euros. Nous sommes tous ici concernés du point de vue administration, élus et nos compatriotes, de façon à ce que notre système fonctionne bien. Si à un moment donné, la réduction de crédits doit affecter la qualité de l'enseignement français à l'étranger, cela aura des effets directs en ce qui concerne les effectifs, les frais scolaires. On se trouve alors non seulement dans un cercle vicieux, mais aussi dans un cycle infernal. Car, le problème consiste à faire en sorte que toutes les mesures puissent freiner la croissance de ces frais de scolarité. Que cela soit pour le paiement, puisque l'Etat va maintenant prendre en charge ces frais de scolarité pour le second cycle, le paiement des bourses, si l'on ne veille pas à la qualité de l'enseignement, si on ne maîtrise pas les coûts, nous aurons ce cycle infernal avec des demandes d'augmentation de budget. Nous sommes à un tournant. Il faut absolument que l'Etat prenne ses responsabilités pour veiller à ce que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ait les moyens de remplir ses fonctions.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, mes chers collègues, vous le savez, cela fait des années que je répète que si nous ne nous organisons pas en collectivité publique, nous sommes « foutus ». Et c'est ce qui est en train de se faire. Pourquoi sommes-nous voués à disparition si nous ne le faisons pas ? Non pas parce que, brusquement, les autorités de l'Etat ont décidé de nous faire un mauvais sort. Pas du tout, au contraire, ils sont persuadés qu'ils nous font de bonnes manières. Mais, c'est tout simplement parce que nous ne sommes plus avec les autres. L'Etat a transféré ses compétences et donc, il s'en occupe beaucoup moins. Pour nous, c'est la même chose. Comme il a transféré les compétences ailleurs, sans nous les transférer à nous, nous n'existons plus ! D'où la nécessité de véritablement se battre sur le seul combat qui en vaut vraiment la peine : celui de notre organisation et de la responsabilité de nos élus au suffrage universel, c'est-à-dire de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui doit être véritablement le maître d'œuvre de cette collectivité, comme on l'est dans les communes, les départements et les régions, qui sont librement administrées par une assemblée élue au suffrage universel.

Qu'est-ce que cela signifie, Monsieur le Directeur ? Ce que vous avez dit, évidemment, va tout à fait dans le sens que nous avions prédit, mais aussi dans celui que nous souhaiterions avoir. Une petite remarque : tout ce qui revient à retirer du programme 151, les étrangers en France ne me gêne pas. Non pas parce que j'estime que les uns sont plus méritants que d'autres. Cela me gênerait exactement de la même manière, si dans le budget de l'Etat, l'on décidait de mettre ensemble les aides aux zones de montagne de la République française et celles dédiées à la protection du littoral. Cela n'a strictement rien à voir. Ce sont deux choses différentes. Nous sommes des Français à l'étranger ; cela n'a rien à voir avec des étrangers en France – les deux étant aussi honorables, les uns comme les autres -, mais il faut des programmes séparés.

*(Applaudissements).*

Par ailleurs, si nous voulons véritablement avoir cette collectivité publique de droit et non pas de fait, comme elle l'est aujourd'hui, il faut que l'on puisse rassembler sous le programme 151 tous les crédits qui nous concernent. Je ne parle pas des crédits qui concernent les Français de l'étranger dans la partie régaliennne de l'Etat. Je parle bien de ceux qui nous concernent en tant que citoyens au quotidien : l'enseignement, le social, la formation, l'emploi, pour en citer quelques-uns. C'est essentiellement ceux-là et tout doit être rassemblé. Nous devons nous battre pour cela.

Je dis à mes collègues parlementaires, et notamment à André FERRAND, qui siège à la commission des Finances. Il va falloir se battre et non pas se laisser embobiner par de vagues considérations selon lesquelles il serait mieux, avec la LOLF, de pouvoir faire des fongibilités de crédits. Non ! La fongibilité, pour nous, c'est la suppression. Je ne suis pas pour. La fongibilité entre l'enseignement, le social, l'emploi, la formation, si l'on veut ; parce que ce serait vous Assemblée des Français de l'étranger qui le décideriez. Mais, pas en laissant aux fonctionnaires – parce que cela est trop loin pour le ministre, qui a des choses beaucoup plus importantes à faire – qui décideront. Ce ne sont pas les politiques. Et quand je dis les fonctionnaires, non, Monsieur le Directeur, si c'est vous, j'ai confiance, mais ce ne sera pas vous, ce sera Bercy, ce sera la nébuleuse des fonctionnaires. Je suis moi-même fonctionnaire – même si on m'a mis à la retraite – mais, en tant que

fonctionnaire, j'aimais bien quand c'était « flou » ; quand il n'y avait pas un chef bien déterminé. Comme cela, le chef, c'était moi. Je faisais ce que je voulais...

*(Applaudissements).*

Alors oui, Monsieur le Directeur, vous pouvez compter sur mon appui, j'espère sur l'appui de nos collègues. Mais, attention, comme vous l'avez dit vous-même, cela signifie que vous ne pourrez pas faire ce que vous voudrez, et il en sera très bien ainsi, parce que c'est cela, la démocratie.

*(Applaudissements).*

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Sénateur.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Madame la Présidente, comment ne pas souscrire à 99,9 % de ce que vient de dire le Sénateur COINTAT. Une petite précision quand même : je n'ai plus de crédit pour les étrangers. Il me reste quand même la possibilité d'essayer d'assurer au ministre la maîtrise de la part qui lui revient dans la définition de la politique générale des visas. C'est une compétence partagée entre lui-même et Monsieur HORTEFEUX. Pour faire vivre cette compétence, nous avons, au sein de la DFAE, érigé une petite structure, « La mission pour les visas » dont vous avez sûrement entendu parler. Elle se bat pour que nos compétences et l'intérêt général de la République ne soient pas noyés dans d'autres considérations.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Merci, Madame la Présidente.

Bien entendu, on ne peut qu'être dans la même ligne que ce que nous venons d'entendre de la part du Sénateur COINTAT. Toutefois, j'aimerais rajouter quelques remarques. Monsieur le Directeur, nous vous entendons défendre, d'une certaine manière, la LOLF version 1. Or, je crois qu'en la matière, il faut avoir une certaine culture du résultat. Il ne suffit pas d'expliquer comment l'action publique va vers les Français de l'étranger, mais ce qui va réellement vers les Français de l'étranger. Ce que nous observons aujourd'hui, c'est que depuis que la LOLF est en place, les crédits d'action sociale sont gelés. Il y a des régulations. En termes d'enseignement, rien n'empêche ce qui a été décidé fin décembre, en ce qui concerne la part patronale des cotisations pour les enseignants. Toute la partie non régaliennne de l'action publique vis-à-vis des Français de l'étranger est non satisfaisante et on doit dire que le bilan de la LOLF version 1 n'est pas bon. Parce que, d'une année sur l'autre, nous observons un certain nombre de menaces en plus, de non-respect en termes de budget pour l'action sociale, d'enseignement, de charges patronales. Or, si l'on fixait des objectifs en donnant les moyens pour ces objectifs, il ne devrait pas y avoir de problème par rapport au programme des charges patronales. Or, le problème existe. Tout cela pour dire que quels que soient les moyens, l'important est que le résultat soit là. Or, la version 1 de la LOLF n'a pas donné satisfaction.

Nous étions certains à déplorer, au début, l'absence d'indicateur réellement mis en place, en partenariat avec l'Assemblée des Français de l'étranger, pour l'action de la DFAE, afin de bien mesurer la satisfaction des usagers, des Français de l'étranger, vis-à-vis de l'action du programme 151. C'est quelque chose que nous devons mettre en place aujourd'hui, pour regarder, de quelle manière l'argent circule dans les réseaux de l'Etat, pour voir comment les Français sont servis.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

### **Monsieur Alain CATTÀ**

La LOLF version 1, 2, 3 ou 4, n'a absolument rien à voir avec les contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat. Lorsque nous étions dans le cadre de l'ordonnance du 2 janvier 1959, que la LOLF a eu précisément pour objet d'abandonner, nous avions les mêmes contraintes. J'ai dû participer à la rédaction de vingt lois de finances au cours des trente dernières années, les contraintes dont nous parlons aujourd'hui étaient exactement les mêmes, dès les années 1983-1984.

Un point m'a un peu « titillé », Monsieur LECONTE ; je suis prêt à vous inviter à participer à un comité de gestion de la DFAE pour vous montrer ce que sont nos indicateurs, en quoi ils correspondent et reflètent, autant que faire se peut, la mesure de la qualité des services rendus à nos compatriotes. A défaut de pouvoir vous inviter, je peux vous envoyer tous les

indicateurs pertinents sur lesquels nous travaillons. Simplement pour votre information, nous avons aujourd'hui 232 postes consulaires à l'étranger, dont 96 consulats généraux. Sur ces 96 consulats généraux, près du tiers sont équipés d'une batterie d'entre 50 et 60 critères d'appréciation de la qualité des services rendus. Je les tiens à votre disposition.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.*

### **Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, j'ai apprécié vos propos et le fameux 151, qui avait retenu notre attention lors de débats parlementaires au Sénat, où j'avais signé un amendement allant dans cette direction, ou plutôt, qui était venu de l'Assemblée nationale, sur lequel nous nous étions prononcé et qui a été rejeté par le Sénat. Alors, j'espère que cette fois-ci, nos collègues sénateurs iront dans la bonne direction et nous suivront.

Vous avez expliqué pourquoi et Christian COINTAT a appuyé et je suis tout à fait dans la même ligne. Si nous ne le faisons pas, nous disparaissions, sur tous les plans et sur tous les niveaux. Parce que nous n'aurons ni le contrôle des finances, ni la possibilité d'interpeller quelqu'un pour dire ce qu'il ne va pas. Parce que, lorsque nous réunirons l'AFE, on nous dira : « Oui, cela est bien beau, mais... ah non, le personnel, cela, c'est la DGA, allez voir la DGA, ce n'est pas nous... ». C'est ainsi que cela va se passer. Nous ne saurons pas à qui nous adresser. Nous ne saurons pas auprès de qui protester. Et, même si le directeur vient devant nous, il dira : « Attendez, tout cela, c'est la DG-CID, l'autre côté c'est la DGA, l'autre c'est les services annexes, allez voir à Nantes et terminé, point, je n'ai plus rien à voir avec cela ». Nous serons donc devant un mur, certes sympathique, mais qui nous renverra à nos bonnes études.

Nous n'avons pas le choix. Nous devons aller dans cette direction. Après, découlent les autres problèmes, le problème de l'agence et autres. Pour ma part, je suis totalement opposé à la philosophie et au rapport en préparation par la commission sur l'enseignement de l'Ambassadeur de la MESSUZIERE. Je le lui ai dit. J'y suis totalement opposé. Parce qu'on ne débat pas de l'AEFE dans ce domaine ; on débat tout simplement de l'enseignement à l'étranger, avec toutes les latitudes et avec tout ce qui est possible. Alors, on mélange un peu tout et j'ai entendu récemment proposer que les formateurs de professeurs et d'instituteurs des pays d'accueil, soient des gens qui travaillent aussi aux lycées, des gens de l'agence. Mais, ce n'est pas le but de l'agence. Nous ne sommes pas là pour former des gens du pays d'accueil à enseigner la langue française. Il y a la DG-CID et d'autres organismes pour cela. Parce que, si ce sont des gens de l'AEFE, du lycée et autres, ils sont compétents, ils sont très bien. Alors, on nous dira : « Mais, ils pourraient peut-être faire des heures supplémentaires. On pourrait essayer d'organiser cela. » Mais, c'est au dépend des parents d'élèves qui paient la scolarité de leurs enfants. Parce que, je veux bien payer pour la scolarité de ma petite fille, mais je ne suis pas d'accord pour que cette scolarité serve à payer des formateurs pour les écoles autrichiennes en français. C'est l'Etat qui doit le prendre en charge. Cela n'a plus rien à voir avec nous. Je suis pour l'enseignement à l'étranger pour les Français de l'étranger, en première instance. Je sais bien qu'il faut des enfants étrangers, sinon cela ne pourrait être dans les statuts de l'agence d'ailleurs et il ne serait pas possible de faire fonctionner des lycées à l'étranger avec de seuls élèves français. Mais, en priorité, je suis d'accord avec le fonctionnement de l'agence pour les enfants français à l'étranger. Et, malheureusement, on est en train de glisser vers autre chose. Ce que propose la commission d'enseignement est tout à fait contraire.

Deuxième point : je suis opposé à la commission pour l'enseignement, parce que certaines personnes, une bonne partie des personnes, sont contre la prise en charge de la scolarité. C'est un débat qu'il faudrait ouvrir, mais sur lequel je ne voudrais pas revenir, sauf que nous partons sur une fausse route. Nous faisons des estimations catastrophiques et toutes ces estimations sont élaborées sur des bases faussées. D'abord, Monsieur le Directeur, je suppose que vous n'avez reçu aucune instruction, ni de l'Elysée, ni d'ailleurs, pour vous dire que nous allions avoir la scolarité gratuite pour tous. Nous avons entendu des déclarations, mais nous n'avons pas eu d'instruction pour l'instant. L'instruction n'est venue que pour les classes de terminale, de première et de seconde, avec un programme financier pour y arriver. D'ailleurs, Monsieur le Directeur, vous savez que vous aurez les finances correspondantes.

Mais, lorsque l'on fait des estimations, on calcule sur quoi ? On calcule sur le maximum que l'on va dépenser. Savez-vous combien nous avons vraiment dépensé et combien de gens ont participé à la demande ? On est loin des 100 %. Parce que les calculs sont basés sur le nombre d'élèves complet. Mais, sur le total à travers le monde, on arrive à peu près à 70 %. Cela fait déjà 30 % de dépenses en moins. Alors, je propose que nous attendions trois ans (trois classes), faisons le bilan exact des dépenses encourues – qui d'ailleurs n'interviennent pas dans l'augmentation de la scolarité, parce que l'on ne fait que remplacer ce qu'il manque aux lycées, par une subvention de l'Etat – au bout de trois. Alors, nous verrons si nous pouvons aller plus loin. Pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Nous verrons dans trois ans.

Un dernier point, Madame la Présidente, il ne faut pas se faire d'illusion, ce gouvernement comme un autre, l'Etat n'aura pas les moyens, à l'avenir, d'avoir un engagement immense pour l'enseignement français à l'étranger. Il y a des limites que

nous ne pourrions pas dépasser. Il nous faut être réalistes. C'est pour cela que je dis : la gratuité de l'enseignement pour toutes les classes, à titre personnel, je n'y crois pas, nous n'y arriverons pas, faute de budget suffisant. Il faut le reconnaître.

Par contre, si nous arrivions pour les trois classes supérieures, cela sera déjà bien. J'en reviens aux 151 et 185, nous arriverons à le faire passer, je le suppose, au Parlement cette fois-ci. Nous allons nous y engager et nous allons arriver à le faire passer. Nous n'avons pas le choix. Après seulement, nous pourrions voir comment avancer. Je pense que les députés des Français de l'étranger nous aideront dans ce domaine, pour appuyer à l'Assemblée nationale.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, vous êtes très convaincant, vos arguments sont très pertinents dans la promotion que vous faites du programme 151. Mais, il y a un argument, une piste, un levier, que je me permettrais de vous recommander d'utiliser, celui de notre assemblée, à travers sa commission des Finances. Il me paraîtrait excellent que lorsqu'elle siège en session plénière, l'Assemblée puisse se prononcer sur ce plan, après avoir eu un rapport de la commission des Finances, à condition que celle-ci dispose des éléments nécessaires, que votre maison, la DFAE et vous-mêmes, vouliez bien vous entretenir avec eux sur l'aspect AEFÉ, mais aussi sur l'ensemble de votre programme. Cela leur permettrait de faire passer au Parlement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans la foulée, leurs recommandations. Cela serait tout à fait efficace.

Si nous en sommes à la situation que vous avez décrite, les bourses 151 et la prise en charge, maintenant, ainsi que le reste du budget de l'agence 185, souvenons-nous de l'historique. A l'origine, nous avons dit : « Tout dans le 151 ». Ce sont les députés qui, de leur propre initiative, ont dit : « Tout dans le 185 ». Finalement, nous en sommes arrivés à la solution actuelle, qui était considérée comme ayant un certain sens, mais qui ne semble aujourd'hui plus satisfaisante. Nous devons faire du lobby parlementaire. Le média de notre commission des Finances et de notre assemblée pourraient montrer à cette occasion, tout l'influence qu'elle devrait avoir et qu'elle aura, je l'espère, relayée par nous tous et qu'elle donnera sa pleine mesure.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Sénateur.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Simplement pour rassurer le Sénateur FERRAND, bien évidemment, la Direction des Français à l'étranger, et notamment la mission de gestion du programme qui a la haute main sur le suivi des crédits du programme 151 est à votre disposition et à celle de la commission des Finances de votre assemblée, pour lui fournir, en tant que de besoin, tous les renseignements pour venir s'exprimer sur tous les aspects et toutes les actions concourantes au programme 151. Cela ne pose aucun problème.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Raymond PETRI-GUASCO.*

**Monsieur Raymond PETRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome**

Seulement un élément d'appréciation à propos de ces projections faites par la commission. Le consulat de Rome, il y a deux ans, a fait un travail extrêmement intéressant : deux stagiaires ont recensé, dans un rayon de cinquante kilomètres, tous les enfants français scolarisables. Nous les avons interrogés : « Voulez-vous aller à l'école française, si elle est gratuite ». Dans ce cas-là, l'effectif du lycée Chateaubriand aurait augmenté de 2 %. Parce que beaucoup de Français sont des franco-italiens, scolarisés dans des écoles italiennes. Beaucoup de Français n'ont pas envie d'envoyer leur enfant à l'école française. En fin de compte, ces projections qui sont faites par la commission me paraissent un peu aberrantes.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur. Vous voyez l'intérêt de ce débat. Il était très important que nous fassions le point, ce matin.

## POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Merci, Madame la Présidente.

J'essaierai d'être précis et de vous dire où nous en sommes, en ce qui concerne la Direction des Français à l'étranger, sur cet exercice.

D'abord, aucune direction du ministère des Affaires étrangères – pas plus d'ailleurs qu'aucun autre ministère – n'échappe à cet exercice, qui n'est pas seulement un exercice de contribution à la réduction des déficits de l'Etat, mais également un exercice de réflexion sur la conduite des missions qui sont confiées aux différents ministères. Autrement dit, il ne s'agit pas simplement d'avoir la hache dans la main et d'essayer d'équilibrer recettes et dépenses, mais, encore une fois, de voir comment l'on peut faire mieux, si cela est possible, avec le souci de la protection des intérêts du contribuable.

S'agissant du ministère des Affaires étrangères, un point qui est maintenant de notoriété publique : dans le cadre du un sur deux, c'est-à-dire du non remplacement d'un fonctionnaire pour deux partant en retraite, nous devons, d'ici à 2011, ne pas remplacer 452 emplois. Alors, je vous épargne un certain nombre de considérations sur le périmètre des emplois concernés. Tout ceci n'a qu'un intérêt technique. Simplement, pour le réseau consulaire et pour la Direction des Français à l'étranger, d'une façon générale, au prorata des effectifs que nous gérons, ceci représente une centaine d'emplois. A très franchement parler, je le dis devant votre assemblée, cet objectif à structure constante, n'est pas hors de portée, ni absurde. A priori, il ne convient donc pas de s'en offusquer.

En quoi consiste l'exercice Révision Générale des Politiques Publiques pour notre direction ? Une équipe a été animée par Nathalie de La PALME, Inspecteur général des Finances, a proposé au comité de suivi de la RGPP, à partir d'éléments d'échanges avec notre ministère, un certain nombre de pistes. Certaines ont été retenues par nous ; d'autres ne l'ont pas été, tout simplement, parce qu'elles nous paraissaient ni raisonnables, ni viables.

Nous sommes arrivés à un point d'équilibre, qui repose sur les axes suivants.

Tout d'abord, nous sommes engagés, depuis de longues années, dans un exercice de rationalisation du réseau consulaire, sur le plan géographique et nous allons le poursuivre. Nous avons donc 232 consulats, consulats généraux, chancelleries détachées, sections consulaires d'ambassades, auxquels s'ajoutent à peu près 576 consuls honoraires. Nous avons le réseau le plus développé de la planète, après celui des Américains. Il est vrai que la gamme des services que nous offrons à nos compatriotes est probablement également l'une des plus étendues.

Compte tenu des évolutions des techniques, notamment d'information, de télématique, de gestion à distance, il ne nous semble pas aberrant de regrouper un certain nombre de compétences, sans toutefois fermer les postes qui les exercent, dans des pôles centraux. Je m'explique. A Berlin, l'ensemble des activités d'état-civil est désormais fixé sur la capitale allemande. Les consulats de Francfort, de Munich, ne s'occupent plus d'état-civil. S'agissant de la transcription des mariages, qui constitue, notamment au Maghreb, un point fort de l'activité de nos consulats, en Algérie, cette transcription, depuis le début des années 90, est assurée au service central de l'état-civil, à Nantes. C'est un système qui donne toute satisfaction. Sur le premier exemple que j'ai donné, à savoir la constitution de pôles régionaux de compétences, il n'y a aucune raison de ne pas étendre à d'autres régions du Monde, un tel système. Sur la transcription des mariages, avec toute la prudence nécessaire, bien évidemment, on ne voit pas pourquoi un tel système ne pourrait pas être étendu à l'ensemble du Maghreb, sans pour autant retirer à nos consulats les compétences qui sont les leurs en matière de vérification de la sincérité des mariages, que nous transcrivions donc à l'échelon central. Mais, tout ceci procure effectivement des rationalisations d'effectifs, dont nous avons besoin.

Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur des transformations d'affichage d'un poste consulaire, dès lors que les prestations qu'il offre à nos compatriotes sont les mêmes. A Port-Gentil, nous avons des problèmes depuis quelques années, dans la mesure où le département a mis sur place un consulat général à gestion simplifiée, mais dont les prestations offertes à nos compatriotes ne sont pas du tout à la mesure de ce que ceux-ci attendent d'un consulat. Je suis tout à fait prêt et je l'ai dit aux conseillers plus particulièrement concernés, supprimons ce consulat général, remettons en place une chancellerie détachée qui offrira à nos compatriotes toute la gamme des services consulaires et là, les uns et les autres, nous faisons pleinement notre métier.

Il y a un certain nombre d'endroits, où l'installation d'une chancellerie détachée peut rendre autant, sinon davantage, de prestations et de services qu'un consulat, au titre certes prestigieux, mais qui se promène un peu comme une forme vide dans la galaxie administrative.

Autre piste de rationalisation de notre réseau, qui intéresse plus particulièrement ceux d'entre vous qui sont à la périphérie de l'hexagone, c'est le transfert aux préfectures et aux mairies frontalières, de compétences exercées par nos consulats, notamment en matière de délivrance de titres de transport ou de titres d'identité. C'est un combat que nous menons de longue date, notamment avec le ministère de l'Intérieur. Mais, j'ai bon espoir, cette fois-ci, que grâce aux progrès de la RGPP, notamment au ministère de l'Intérieur, nous arrivions à confier au préfet de Strasbourg – qui y semble maintenant bien disposé – la prise en charge de ces éléments. Il pourrait en être de même probablement un peu plus tard pour Monaco. Si le mouvement est ainsi donné, il n'y a pas de raison que l'on ne puisse faire la même chose pour des préfectures comme celles du sud de la France, ainsi de Perpignan.

Je vous ai parlé tout à l'heure, à propos du Maghreb, de la transcription des mariages et des actes d'état-civil. C'est une affaire que nous pourrions, dans les années qui viennent, si l'expérience Maghreb a bien fonctionné, étendre à l'ensemble de l'Europe. Pour l'Europe, le problème de la centralisation des actes d'état civil est complexe, parce que les législations locales, les problèmes de traduction également, se posent, auxquels il faut faire extrêmement attention. Je n'ai pas l'intention de brusquer les choses sur ce point. Il existe d'autres pistes, comme le transfert des activités que nous avons, chaque fois que cela est possible et admissible, en matière d'emploi, par exemple, nos chambres de commerce. Il ne me paraît pas indécent qu'une chambre de commerce qui se propose de le faire – on voit cela au moins partiellement à Londres – puisse s'occuper du placement des agents de nos communautés expatriées. Je songe à d'autres postes où ces transferts pourraient être conduits, sans que la qualité du service public n'y trouve à redire.

Il y a aussi des domaines qui ne concernent pas directement les Français de l'étranger, mais qui les concernent étroitement. Il s'agit de la gestion de l'accueil des étrangers pour nos services des visas. Là, il faut faire très attention aux évolutions qui vont se dessiner. Chaque fois que nous rationalisons la délivrance des visas dans un service ou dans un consulat, ceci veut dire que je peux dégager une force de travail, des emplois, des ETP, pour les mettre au service de nos communautés françaises, soit dans le même poste, si le besoin s'en fait sentir, soit sur un autre point de la planète. Là, la fongibilité prend tout son sens et en rationalisant l'organisation des services de délivrance des visas, nous pouvons non seulement, là où cela est nécessaire, renforcer ces mêmes services des visas, mais surtout dégager des moyens supplémentaires pour les communautés françaises de l'étranger. Je vous en donne un exemple : nous avons externalisé la délivrance des visas en Russie, il y a de cela une bonne année. Cette expérience n'a pas été facile à conduire, mais elle fonctionne et elle fonctionne plutôt bien. Ceci nous a permis de dégager sept emplois, pour ouvrir notre consulat général à Ekaterinbourg. Bien évidemment, des services sont rendus aux citoyens russes, mais aussi aux Français qui s'établissent dans la circonscription. Nous faisons exactement la même chose à Shanghai. Nous avons fait la même chose à Pékin. Nous allons faire la même chose à Alger. Nous l'avons également déjà fait à Istanbul. La réorganisation des services de visa, notamment dans le cadre d'une externalisation, intelligemment conduite, nous permet de dégager des emplois pour les communautés françaises de l'étranger.

Cela dit, j'ai une inquiétude. C'est celle de la préemption possible du ministre de l'Immigration, sur les emplois qui concourent, dans nos consulats, à la gestion des visas. Si une telle préemption se fait, au jour le jour, alors, un rideau de fer risque de tomber, entre la partie gestion des Français de l'étranger et la partie gestion des étrangers et notamment de l'accueil sous forme de délivrance de visas, rendant impossibles ou en tout cas très difficiles, les transferts de gains de productivité d'un secteur à l'autre. Là encore, je demande aux parlementaires, aux conseillers de votre assemblée, de suivre ces évolutions avec attention.

Voilà quelques pistes que je voulais soumettre à votre réflexion, pour que ce ministère et notamment ma direction, jouent pleinement leur rôle dans le cadre de la RGPP, sans pour autant que la qualité des services que nous rendons à nos compatriotes, n'ait à en souffrir.

Je vous remercie.

## QUESTIONS-REponses

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur, d'avoir également attiré notre attention sur ce point très important.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de revenir sur ce qui concerne l'action extérieure de l'Etat, je voulais faire quelques remarques sur la RGPP d'une manière plus générale. D'abord, cela s'appelle Revue Générale des Politiques Publiques. A ce titre, cela devrait d'abord être une évaluation de ce qu'en attendent les bénéficiaires de cette action, puis, dans un deuxième temps, une revue. Or, en réalité, rien n'a été fait de ce point de vue-là. Il n'y a pas eu d'évaluation préalable de la part des bénéficiaires. C'est une démarche qui aurait dû être pragmatique, qui est d'abord idéologique, qui s'appuie sur une volonté qui consiste à remplacer un fonctionnaire sur deux, dans les prochains temps, par principe d'économie.

Or, quand on regarde le pavé du 4 avril, on s'aperçoit qu'en réalité, le principe numéro 1 est : on crée des agences et on externalise. En gros, l'Etat va petit à petit, perdre des fonctionnaires - l'objectif est d'en reformer un sur deux - mais va devenir une grosse agence d'adjudication de marchés. On se demande comment on va faire des économies en faisant, d'un Etat qui avait des actions, un Etat qui externalise quasiment tout avec moitié moins de fonctionnaires. Je ne vois pas comment nous pourrions faire des économies de cette manière. Sauf à rendre tous les services qui étaient jusqu'à présent gratuits, payants en plus.

Deuxième remarque, l'internalisation, la globalisation du monde, l'Europe, sont dans ce pavé, des choses qui ne sont pas vues de manière transversale. Ce qui est absolument dramatique pour nous, Français de l'étranger, c'est ce qui concerne la réforme du ministère de l'Education nationale. Il n'y a rien sur l'enseignement des langues, rien sur l'Europe, rien sur l'international, rien sur la manière - alors que ce sont les atouts que nous avons à l'étranger - de vivre une double culture. Alors que l'Education nationale, en France, fait face à des défis qui sont d'abord l'ouverture internationale, l'intégration de populations qui ne sont pas d'origine française. Bref, la manière de continuer à fabriquer la république en France, tout cela n'est pas dans les objectifs du ministère de l'Education nationale en France. Ce sont des atouts que nous avons à l'étranger, à l'AEFE. Je crois que ce n'est pas en pleurant et en demandant, pour nous, de l'argent pour l'enseignement français à l'étranger, que nous arriverons à changer la tendance générale, mais en mettant en avant nos atouts et nos atouts, c'est ce dont a besoin l'Education nationale française. Or, il n'y a rien de tout cela dans les objectifs que se fixe le ministère de l'Education nationale. Cela est absolument dramatique pour nous, car nous savons d'ores et déjà que si nous ne changeons pas les objectifs que l'Education nationale se donne, nous avons perdu, pour nous, pour les Français de l'étranger, parce que nous devons être capables de mettre les atouts que nous avons, que l'AEFE a aujourd'hui, au service de l'ensemble du pays. Ce n'est pas du tout envisagé.

Autre remarque, sur l'aide publique au développement. Je trouve cela fantastique ! Le diagnostic n'est même pas complet. On ne critique même pas les modes de fonctionnement de l'Agence française de développement et la conclusion est : « Bon, continuons ce que nous avons déjà fait, à savoir, à mettre en œuvre la réforme d'il y a dix ans, rien de plus ».

Sur l'enseignement supérieur, on propose de continuer cette espèce de nationalisation, de contrôle de l'accès à l'enseignement supérieur en France, via l'action de Campus France et autres. Après, on passe au chapitre suivant, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et là, on nous parle d'Europe, d'ouverture. Il y a une vraie contradiction.

Enfin, concernant l'action extérieure de l'Etat, quelques remarques. D'abord, sur UbiFrance. UbiFrance va avoir toute une partie de son activité qui tombe de manière claire dans le domaine concurrentiel. Je n'attends que le moment où, dans certains pays, les prestations d'UbiFrance seront contestées par des sociétés de conseils qui diront : « UbiFrance fonctionne avec des subventions de l'Etat français et ne peut donc pas facturer au même titre qu'une entreprise de consulting normal ». On le voit déjà pour un certain nombre de chambres de commerce. Cela sera un vrai problème. Mais, Bercy le sait déjà. Je trouve absolument dramatique, en deux étapes, de liquider l'aide aux PME françaises, alors que, bien entendu, les grandes sociétés auront toujours les ambassades grandes ouvertes.

Enfin, quelques questions précises sur ce qui nous attend à l'étranger. On parle d'une trentaine d'ambassades qui seront reformatées. Avez-vous une idée des ambassades concernées ? On nous parle de contribution internationale aux organisations internationales à revoir ; que vise-t-on ici ? Puis, un sujet très sensible, qui vise l'avenir de nos bâtiments, des écoles françaises à l'étranger. Depuis quelques années, il y a eu des transferts vers l'AEFE, d'un certain nombre de bâtiments qui étaient de la compétence du ministère des Affaires étrangères. Or, il y a clairement indiqué la volonté de créer France Domaines, pour gérer l'ensemble du patrimoine français à l'étranger. Cela veut-il dire que l'on revient en arrière sur ce qui a été fait il y a quelques années ? Ou est-ce qu'en réalité, chaque agence qui a une vocation à intervenir à l'étranger, aura aussi sa propre gestion des bâtiments, bref que France Domaines ne sera déjà qu'une copie bureaucratique de plus, qui remplacera une activité concrète de l'Etat ?



*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Madame la Présidente, je m'en tiens simplement aux compétences qui m'ont été confiées par le ministre. Je n'épiloguerai pas sur ce que je viens d'entendre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Directeur, vous avez vous-même abordé l'affaire du consulat général de Port-Gentil. Au Sénat, je préside France-Afrique centrale France-Gabon et c'est un sujet sur lequel j'ai reçu de multiples courriers d'élus locaux et de la communauté française à divers titres, ainsi que des chefs d'entreprise. Monsieur COURCIER est parfaitement au courant de ce dossier, sur lequel nous avons été très solidaires. Je ne comprends pas très bien la position de votre administration. Il y a plus de deux mille Français à Port-Gentil. La liaison avec Libreville, vous le savez, ne peut se faire que par avion ou par bateau. Nos compatriotes qui sont à Port-Gentil, qui est quand même la deuxième ville du Gabon, ont d'extrêmes difficultés pour faire leurs démarches. Je vous ai entendu – et votre intention est bonne – parler d'une chancellerie détachée qui ferait toutes les démarches. Mais, franchement, y a-t-il une énorme différence entre un consulat général et cette chancellerie détachée ? D'après ce que l'on m'a indiqué, d'après les études financières qui ont été faites, elle n'est pas grande. Alors forcément, nos compatriotes de Port-Gentil s'interrogent sur de tels différents traitements. Pourquoi est-ce que, par exemple, au Congo Brazzaville, il y a un consulat général à Pointe-Noire ? Port-Gentil est aussi important. Je demanderai donc un certain parallèle avec ce qui existe dans d'autres pays d'Afrique.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Sénateur.

Mon propos consiste à permettre aux Français de Port-Gentil de disposer, comme vous l'avez très justement rappelé, de toute la gamme des services qu'ils sont en droit d'attendre d'un consulat. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, parce qu'un consulat général à gestion simplifiée est un consulat d'influence, de présence, d'intermédiation économique, culturelle ou politique. On peut en penser ce que l'on veut, c'est surtout un emploi de débouchés pour l'un de nos camarades, mais ce n'est pas, encore une fois, un poste qui rend – surtout quand on est à deux mille kilomètres d'une capitale que l'on peut atteindre uniquement par voie aérienne – un poste qui rend des services que l'on est en droit d'attendre d'un consulat.

Alors, comme mon prédécesseur avant moi, j'entends toutes les remarques qui ont été faites par les Français de Port-Gentil. Je rétablis donc une structure qui permet à ces Français de bénéficier de l'ensemble des prestations qu'ils sont en droit d'attendre de leur administration. Maintenant, avoir à tout prix un consul général, est-ce que cela fait beau ? Ce n'est pas mon problème. Mon problème, encore une fois, est d'allier la réduction nécessaire de la voilure, notamment sur le plan financier, avec l'extension des compétences consulaires, là où aujourd'hui elles font défaut.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur COURCIER.*

**Monsieur COURCIER**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais remercier le Directeur d'avoir souscrit à la demande que nous avons faites, l'ensemble des élus de la circonscription de Libreville. Depuis 2004 effectivement, ces fameux consulats que vous dites d'influence, en fin de compte, n'avaient aucune influence en réalité. Aujourd'hui, le rétablissement d'un service public de proximité, pour les Français de Port-Gentil, est déjà une avancée notable. Il faut aller dans ce sens pour l'avenir, pour d'autres postes.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

### **Monsieur Olivier CADIC**

Merci beaucoup. Vous avez eu l'amabilité de parler de Londres pour l'emploi. Je suis représentant de l'Assemblée des Français de l'étranger à Londres et, lorsque j'ai été élu, il y a deux ans, un des points principaux était justement de dire que le consulat n'avait pas pour vocation de faire concurrence aux Jobs centers. Nous avons donc deux personnes qui travaillaient au consulat et, comme vous l'avez très justement dit, il faut faire des priorités dans le budget. Alors, on peut toujours s'interroger et en tant que chef d'entreprise pendant vingt-huit ans, quand il fallait faire des coupes, il y avait toujours des personnes qui m'expliquaient que telle fonction avait sa raison d'être. Tout a sa raison d'être, mais il faut faire des choix. Certaines choses sont plus prioritaires que d'autres.

Depuis deux ans, j'ai demandé à ce que l'on revoie éventuellement ce secteur et donc que l'on arrête cette mission, dans la mesure où les Jobs centers fonctionnent très bien au Royaume-Uni, on m'a dit que finalement, ces deux postes relevaient du consul, qui choisit sa propre organisation pour le consulat. Bien que je sois élu, je n'ai pas mon mot à dire dessus. Encore une fois, cela ne constitue pas une attaque ; notre consul général est de très grande qualité. La question de transférer ce service emploi à la chambre de commerce m'a un peu intrigué au départ. Quand on a une dépense de cent mille euros qui ne dépend pas du budget emploi formation au programme 151, ces deux personnes sont couvertes par votre budget de dépenses de personnel. Alors, j'ai dit : « Attention, nous allons avoir un problème, parce que le budget emploi-formation, normalement, nous devrions pouvoir tous en parler au sein de l'AFE ». Je pense qu'il vaut mieux dire aux gens, lorsque l'on arrive en fin de mission, que l'on n'en a plus forcément le besoin, et d'en discuter. Il vaut peut-être mieux arrêter deux emplois, en discuter avec eux, plutôt que de chercher à transférer une dépense sur un autre secteur, sur un poste de dépense. Sincèrement, là est ma demande : lorsqu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien dans un consulat, les électeurs s'adressent à leurs élus. Mais, si nous, élus, n'avons pas les moyens de discuter sur l'organisation dans le consulat, comment peut vraiment fonctionner notre démocratie ? J'aimerais que nous soyons associés à la Revue Générale des Politiques Publiques, à savoir que nous aidions le consul, avec notre expérience, nos contacts avec la population, pour inspirer différentes organisations au sein du consulat.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur la question de l'emploi à Londres, qui a été évoquée l'autre jour à la réunion consulaire, nous sommes en train de rechercher la possibilité d'une structure qui permettrait effectivement de faire sortir cette activité emploi du consulat, sans pour autant la supprimer, puisque c'est une activité qui rend des services importants à l'égard des communautés françaises. Globalement sur Londres, l'activité emploi dans le consulat et le Centre Charles Peguy constituent les deux entités qui placent le plus de Français à l'étranger, pour obtenir un emploi. C'est donc une activité rentable. Maintenant, la question se pose de savoir comment améliorer ce statut et faire en sorte que la charge sur le programme 151 en soit diminuée. Le consulat travaille à un schéma qui n'est pas celui d'un transfert sur la chambre de commerce, puisque la chambre de commerce ne l'a pas souhaité. Le consul général étudie un schéma qu'il devrait proposer prochainement, pour essayer de résoudre cette question.

### **Monsieur Olivier CADIC**

Madame, une activité rentable est une activité qui gagne de l'argent. Si cela était le cas, la chambre de commerce l'aurait prise. C'est un poste à cent mille euros de dépenses et zéro de revenu. Ce n'est pas une activité rentable.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

### **Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, deux questions sur ce sujet, afin d'accrocher ces points qui me semblent assez importants. En ce qui concerne notre couverture du terrain, notre maillage, il y a deux notions importantes. D'abord, acteurs, les consuls honoraires : nous pensons tous beaucoup de bien de la majorité de nos consuls honoraires. Leur statut, la manière dont ils sont considérés –

qu'il s'agisse des plans matériel et de la considération morale et intellectuelle – posent problèmes. Les situations ne sont pas claires. Ce point est soulevé depuis fort longtemps. Est-ce que les conclusions de la RGPP ne sont pas l'occasion de définir plus précisément la manière dont ils seront considérés.

Deuxième notion, celle des fameux postes mixtes, là où le consul général est également le chef de la mission économique. On n'a jamais su si on était content ou pas content de cela. Cela fait partie de ces problèmes de corporatisme interministériel. J'ai cru comprendre que dans le cadre de la RGPP, on avait ressorti et remis à l'honneur cette façon de gérer des postes. Avez-vous quelque idée sur la question ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

### **Monsieur Alain CATTA**

Très rapidement, Madame la Présidente. Sur les consuls honoraires, je m'associe tout à fait à l'éloge porté par le Sénateur FERRAND sur ces collaborateurs du service public. Je rappelle qu'ils sont près de 580 sur l'ensemble de la planète. Leur dévouement, leur disponibilité, et surtout leur absence totale d'intérêt, méritent en effet d'être soulignés. Ceci me permet de dire que nous avons deux problèmes pour améliorer leur statut. Le premier, c'est celui de l'enveloppe financière que nous pouvons leur accorder pour les aider. Très curieusement, les concours de l'Etat aux consuls honoraires s'intitulent « subventions pour insuffisance de recettes », alors que bien souvent, ils ne font pour ainsi dire pas de recettes. Très peu de droits de chancellerie sont engrangés par ces consuls honoraires. Mais, si nous voulons qu'ils fassent plus, il faut les payer davantage. D'abord, si nous voulons améliorer l'étendue des prestations qu'ils rendent, nous devons les former, les équiper – je songe par exemple à l'introduction de la délivrance par les consuls honoraires des passeports ; encore faut-il qu'ils aient les moyens de bien vérifier l'identité des personnes qui s'adressent à eux pour retirer leur titre de voyage - ; s'ils sont amenés à se déplacer davantage, il faut également les défrayer. Nous sommes en train de réfléchir à des compétences qui pourraient leur être confiées. Aujourd'hui, il existe une dichotomie : en Italie, par exemple, c'est une dichotomie qui fait problème, entre les compétences susceptibles d'être confiées à un consul honoraire français et celles qui peuvent l'être à un consul honoraire italien ou étranger – je songe notamment aux légalisations. Ces divergences n'ont à notre avis pas lieu d'être. Il y a donc tout un chantier que nous sommes en train de mettre en œuvre, sur les plans financiers, juridiques, pour leur donner un rôle accru. C'est ce que nos amis anglais font depuis fort longtemps et ceci nous permettrait d'alléger d'autant le poids des charges sur notre propre réseau.

S'agissant de la RGPP, non, franchement, Monsieur le Sénateur, c'est une catégorie dont la RGPP ne s'est pas emparée. Je ne vois pas que la RGPP ait montré du doigt tel ou tel poste mixte, suscité une orientation plutôt qu'une autre dans ce domaine. Cela fonctionne pas mal. Que je sache, je n'ai pas de difficulté.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Nous en avons déjà parlé à l'ambassade de Berlin. Avec nos consuls honoraires, dont certains viennent d'être nommés, nous avons pu en discuter ; ce n'est pas seulement une question d'argent, mais aussi une question de temps. Ce sont, la plupart du temps, des gens qui travaillent et qui ne peuvent pas forcément recevoir les Français pour faire certaines démarches pendant leurs horaires de travail. Or, les Français ne viendront pas les voir à 21h00.

D'un autre côté, certains consuls honoraires dirigent également les instituts culturels, qui sont maintenant financés par l'Allemagne. Mais, où va la France, si nous sommes obligés de faire financer nos activités pour nos concitoyens par les Allemands, voire d'autres pays.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de ce que vous avez dit sur les consuls honoraires, parce que nous partageons tous ce respect pour leur travail. Mais, je crois qu'ils ont vraiment justement besoin de reconnaissance. Au-delà du dédommagement financier, qui est effectivement très important, ils ont vraiment besoin d'être associés. Il y a plusieurs années, j'avais demandé une étude comparative sur ce sujet de la fonction de consul honoraire. Un document a été établi. Nous devons nous en inspirer. Ainsi, les consuls honoraires de beaucoup d'autres Etats sont invités régulièrement dans l'Etat, pour rencontrer les administrations, les ministères.

J'avais posé une question écrite à ce sujet, j'en avais parlé à votre prédécesseur, qui m'avait promis d'essayer de voir dans quelles mesures nous pourrions faire cela. Comme il y a des réunions de consuls à Paris, je crois qu'une fois de temps en temps, une fois tous les quatre ou cinq ans, inviter des consuls honoraires de région, d'Europe, par continent, avec une association des entreprises pour le financement, ce serait vraiment quelque chose de très utile.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Pour répondre à Madame SCHOEPPNER, si on nomme des consuls honoraires, c'est pour qu'ils aient un minimum de disponibilité. J'attends d'eux qu'ils ne soient pas simplement heureux de porter une carte de visite, mais qu'ils assument aussi les charges qui vont avec.

Le deuxième point, c'est que je n'ai pas à prendre position sur le financement par l'Allemagne de telle ou telle structure française. J'observe que nos structures françaises, à commencer par le réseau consulaire français, assument des charges énormes, au profit des états européens. Je n'en prends que deux exemples et nous n'avons donc pas à rougir de tendre la main, pour les services qui nous sont rendus par les Allemands, parce que nous, nous en rendons bien davantage aux Allemands. Je prends deux exemples. Le premier, c'est celui de la représentation consulaire. Notre réseau a une telle amplitude, que nos camarades allemands, italiens et bien d'autres avec eux, nous demandent d'assumer leur charge consulaire partout où nous sommes représentés et partout où ils ne le sont pas. Le jour où je présenterai la facture aux gouvernements concernés, vous verrez que ce qu'ils font pour nous en matière d'institut culturel n'a rien à voir. Deuxièmement, en matière de sécurité, comme nous sommes Etat pilote – c'est le cas en Afrique, c'est le cas dans d'autres endroits de la Caraïbe, et que nous évacuons sur les deniers publics français, des citoyens européens, pour l'instant, que je sache, nous ne demandons pas à être défrayés. Lorsque nous avons, en mars dernier, retiré une soixantaine de citoyens allemands de N'Djamena, je n'ai pas passé la facture à Berlin. Et, croyez-moi, l'ambassadeur d'Allemagne au Tchad n'était pas le dernier à rentrer dans l'avion !

*(Applaudissements).*

## **POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2009**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Présidente. Je serai très bref sur ce sujet. Je voudrais simplement vous donner quelques points de réflexion sur les grands enjeux pour la DFAE, de cette loi de Finances pour 2009.

D'abord, nous ne préparons pas seulement la loi de Finances 2009. Nous sommes en train de préparer l'architecture financière du ministère, sur la période 2009-2011, ce qui implique un peu d'attention sur ces sujets. En ce qui concerne 2009, je tiens à rassurer l'assemblée, les crédits dont elle disposera l'an prochain, sont exactement conformes à ce que nous avons demandé. Le ministère des Finances prend l'Assemblée des Français à l'étranger au sérieux. La preuve en est qu'il ne discute pas les enveloppes que nous sollicitons.

Le deuxième point a fait davantage difficultés : les bourses. Tout a été dit ou à peu près sur ce sujet. Il existe aujourd'hui – et ceci sera soumis à l'arbitrage des ministres – un différentiel de cinquante millions d'euros entre les deux ministères sur l'enveloppe globale bourses et prise en charge 2009-2011.

Troisième point qui devra remonter à l'arbitrage, celui de la sécurité et donc, bien évidemment celui de la sécurité des Français à l'étranger. Nous avons l'intention de fusionner la direction de l'action humanitaire, la délégation de l'action humanitaire et la sous-direction des personnes, que dirige Odile SOUPISON. Bien évidemment, dans le cadre du COVAC, des enveloppes supplémentaires ont été demandées, pour permettre véritablement une professionnalisation du service ainsi en charge des aspects consulaires et humanitaires des crises. J'espère que les crédits seront au rendez-vous, en tout cas seront au minimum reconduits.

S'agissant des crédits d'aide sociale, je crains que nous ne soyons pas sur le même plan, ministère des Finances et nous-mêmes. Le ministère des Finances accepte une reconduction à l'euro près des crédits consacrés aux Français les plus nécessiteux, mais surtout pas une montée en puissance. Le Sénateur CANTEGRIT se bat avec vous et d'autres, pour obtenir

un doublement en quatre ans, des crédits consacrés aux Français les plus nécessiteux. Je crains que sur ce sujet, nous ne soyons pas suivis.

Plus grave encore, s'agissant de la Caisse des Français à l'étranger – mais là, c'est un point qui, bien évidemment, remonterait à l'arbitrage, si le ministère des Finances persistait dans sa volonté : non seulement, nous ne pourrions pas financer, l'an prochain, comme nous tentons de le faire, le passage à 50 % de la prise en charge par l'Etat des cotisations de la troisième catégorie, mais le ministère des Finances souhaiterait que le financement tel qu'il existe aujourd'hui, de cette troisième catégorie c'est-à-dire 30 % de la part des cotisations susceptibles d'être assumées par les assurés, soient assumées sur les réserves de la Caisse et non plus sur le budget de l'Etat. Vous voyez bien le chemin qui nous sépare et l'enjeu que représente l'enveloppe des crédits affectés aux Français les moins favorisés à l'étranger.

Merci, Madame la Présidente.

## QUESTIONS-REponses

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, ce que vous venez de nous dire était dans l'air. Malheureusement, vous l'avez confirmé aujourd'hui. Avec toute l'Assemblée des Français – je pense aussi bien comme conseillère que comme vice-Présidente de la Caisse des Français de l'étranger – nous serons tous derrière vous pour essayer de convaincre les responsables de ne pas mener à bout ce qu'ils vous ont annoncé, ce que vous venez de nous dire. Il n'y aura pas de manifestation des Français les plus démunis. Ils ne vont pas parcourir Nation-République en brandissant des banderoles. Non, cela n'intéresse pas. Ils ne se manifesteront pas et ils sont les plus démunis. Alors, quand même, la France traverse une période difficile, financièrement ; mais, elle ne peut quand même pas laisser tomber ses compatriotes, qui ont véritablement besoin d'un système minimum de couverture maladie. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Chers collègues, Monsieur le Directeur, Madame la Présidente, j'approuve tout à fait ce qui vient d'être dit et je vais dans le même sens. J'aime les idées simples. En politique, il faut toujours avoir des idées simples. Elles sont plus faciles à comprendre et, au moins, l'on sait où l'on va. Ce que je ne cesse de réclamer, je vous le dis, sur le plan budgétaire : égalité de traitement, non aux discriminations. Ce n'est pas plus compliqué. Toutes choses égales par ailleurs, bien entendu, mais en matière sociale, en matière d'aide aux plus démunis, il doit y avoir égalité de traitement et l'effort de l'Etat en faveur des plus démunis Français établis hors de France, doit être le même avec l'effort de l'Etat à l'égard des Français les plus démunis qui vivent en France. Ce n'est pas plus compliqué. Or, à l'heure, actuelle, nous en sommes loin. Et cela doit s'appliquer dans tous les domaines, que ce soit l'enseignement, le social, l'emploi, la formation : égalité de traitement ! Je vous demande, vis-à-vis de Bercy, de rester sur cette base : égalité de traitement ! Ou alors, vous devez assumer le fait que vous créez vous-même une discrimination et que l'Etat se rend coupable de discrimination que l'on pourra dénoncer et ce, indépendamment de l'opinion politique des uns et des autres. C'est véritablement l'intérêt général !

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

### **Monsieur Alain CATTÀ**

Monsieur le Sénateur, je vais également vous répondre de façon très simple. Le ministère des Finances et d'une façon générale, aucun ministre ne distribue de prestation sans texte. Toutes les prestations qui sont financées au sein de l'hexagone le

sont sur la base d'un dispositif juridique. S'agissant des prestations des Français à l'étranger, aucune, sauf celles qui sont servies par la Caisse des Français à l'étranger, depuis la loi de 2002, ne repose sur un texte quelconque. Tout ce que nous servons comme allocations aux handicapés, aux personnes âgées, aux enfants en situation difficile – je songe notamment à ces trois catégories – l'est sans texte et ceci n'est pas contestable. Je ne demande pas mieux que ces textes soient pris, Monsieur le Sénateur, et notamment par les représentants de la Nation que vous êtes ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

#### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Sur ce point, pour permettre qu'il y ait une base juridique, nous avons fait voté un amendement – que j'avais rédigé et déposé – pour que justement, dans la loi sociale soient reconnus officiellement le rôle et l'existence des comités consulaires pour l'emploi, la formation professionnelle, les affaires sociales, l'entraide, etc. Ce qui signifie qu'une base juridique donne pouvoir aux comités consulaires d'agir dans ce sens. Maintenant, il faudra peut-être d'autres textes, mais la base de départ existe. Il faudrait s'en servir. Parce que, malheureusement, depuis que ce texte a été voté, je n'ai pas vu, au niveau du gouvernement, la moindre disposition d'application. C'est là d'ailleurs un des éléments qui nous intéresse pour la réforme constitutionnelle : j'en ai assez de voter des lois qui, ensuite, sont au placard et ne voient pas de décret d'application pour leur mise en œuvre. Cela est très regrettable. Nous avons fait le nécessaire au départ ; il faut un relais du côté du gouvernement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

#### **Monsieur Alain CATTA**

Monsieur le Sénateur, nous n'allons pas engager de polémique, mais je ne peux pas être d'accord avec vous. Vous avez en effet fait un travail législatif auquel les uns et les autres, en tant que citoyens, nous ne pouvons que rendre hommage. Mais, quand une prestation est créée en France, elle s'adosse soit à un texte de loi, soit à un décret. S'agissant des prestations qui sont servies aux Français de l'étranger, je suis tout à fait conscient de l'avancée que peut constituer, par voie législative, le rôle reconnu aux comités consulaires pour l'action sociale, mais là n'est pas le problème. Je voudrais pouvoir distribuer des allocations aux handicapés, aux personnes âgées, aux enfants en situation de détresse, qui s'adossent sur un dispositif législatif. Tant que ce dispositif législatif n'existera pas, je ne pourrai rien faire. Prestation = mesure acquise. Si vous voulez un financement d'une prestation, il faut que la mesure soit acquise. Et elle l'est en s'adossant sur un dispositif réglementaire ou législatif.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Monique MORALES.*

#### **Madame Monique MORALES**

Monsieur le Directeur, ce que vous venez de nous annoncer, le fait que la Caisse devrait assumer la charge des 33 % de la troisième catégorie aidée et non plus l'Etat, cela était inscrit dans la loi et l'on revient sur la loi. Cela est extrêmement grave !

*(Applaudissements).*

Nous ne pouvons pas suivre. Si vous nous défendez, toute l'assemblée sera derrière vous. On ne peut pas revenir sur la loi.

#### **Monsieur Alain CATTA**

Je partage totalement votre analyse.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Merci Monique, c'est exactement ce que j'allais dire. Tout simplement, en tant qu'un des responsables de la Caisse des Français de l'étranger, je tenais d'abord à vous dire, Monsieur le Directeur, que si certaines attaques ont été prononcées

maintenant, je suis persuadé que cela n'est pas contre vous et que vous défendez au mieux les intérêts de notre communauté. Nous savons tous les efforts que vous faites et que si vous n'avez pas de moyens, ce n'est certainement pas de votre faute.

Je voudrais ouvrir une parenthèse. Vous avez tout à l'heure lancé un appel, tiré la sonnette d'alarme, pour savoir comment nous pouvions vous aider à maintenir ce programme 151. Je n'ai pas encore entendu une réponse dans cette salle, de la part des parlementaires, pour savoir quelle serait la solution. Or, je pense que c'est ce que vous aviez souhaité entendre.

En ce qui concerne la décision qui a été prise par le ministère des Finances, concernant l'abattement de 50 % sur les cotisations de la troisième catégorie aidée, j'ai bien cru comprendre, et je vous demande de me le confirmer, que le ministère des Finances ne veut pas entrer dans cette spirale. Est-ce qu'il maintient la prise en charge des 30 % par l'Etat ? Je rappelle à ceux qui ne le savent pas que ceux qui ont bénéficié de ce dispositif sont surtout les néo-entrants et non pas les anciens de la Caisse des Français de l'étranger. Le déficit occasionné par l'abattement de cette cotisation à 30 % est supporté par la Caisse des Français de l'étranger, quand l'Etat supporte le reste pour les nouveaux. Donc, en ce qui concerne le 50 %, le ministère des Finances souhaite que si sa disposition doit être prise, elle ne peut l'être que par la Caisse des Français de l'étranger et sur ses finances ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Merci, Madame la Présidente.

Deux précisions, l'Assemblée des Français à l'étranger et notamment le Sénateur CANTEGRIT, les administrateurs de la caisse, ont souhaité que l'on puisse, assez rapidement, passer à 50 % de son montant, la contribution par l'Etat de la part de la cotisation de l'assuré qui doit être assumée par lui-même. Ce passage de 30 à 50 % a évidemment un coût. Il faut savoir, par exemple, que le seul financement par l'Etat du tiers de la cotisation de la troisième catégorie, représente près de trois millions d'euros chaque année. Evidemment, le passage à 50 % induirait des dépenses supplémentaires, d'ailleurs pas forcément aussi élevées qu'on le croit, mais pour d'autres raisons.

Nous avons préparé un arrêté interministériel qui est aujourd'hui soumis au ministre des Finances qui, évidemment, ne l'a pas encore signé et dont je doute qu'il le signe un jour prochain. C'est un premier point ! Le deuxième point, c'est que non content de ne pas vouloir signer cet arrêté qui permettrait l'avancée que je viens de rappeler, nos camarades des Finances nous disent : « S'agissant de ce qui est aujourd'hui sur la table, c'est-à-dire le financement par l'Etat du tiers de la cotisation de la troisième catégorie, nous demandons à la Caisse de l'assumer sur ses propres réserves, parce que nous savons – je ne vois pas d'ailleurs où ils ont trouvé cela – qu'elles sont suffisamment amples pour permettre pendant deux ou trois ans, à l'Etat de se dégager ». Or, nous estimons ceci illégal.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA*

**Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Monsieur le Directeur n'a pas répondu à la première question de Monsieur SAVERY. Pour passer au 151, il suffit d'un amendement à la loi de Finances. Nous ferons un amendement à la loi de Finances, pour passer le 185 sur le 151, comme l'année dernière.

**POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA DFAE**

**Monsieur Alain CATTA**

Merci, Madame la Présidente.

Le propos que je vais tenir maintenant est en réalité assez théorique, puisque nous avons, en travaillant ensemble au sein de la Direction des Français à l'étranger, préparé un texte de décret, un texte d'arrêté qui modifie l'architecture telle que définie

par un décret de décembre 1998 de la DFAE, ne serait-ce que pour tenir compte des évolutions qui sont intervenues l'an dernier, avec la création du ministère de l'Immigration, également de l'apparition de nouveaux métiers au sein de cette direction, je songe notamment à nos obligations en matière de sécurité ou de scolarisation.

Mais, ceci reste assez théorique parce que le ministère est également engagé sur d'autres points de son architecture globale sur des révisions assez profondes de structure et le ministre a choisi de présenter l'ensemble de ces révisions à l'examen des comités techniques paritaires, puis à la signature du Premier ministre, lorsque toutes les directions auront contribué également à ces textes. Les nôtres sont prêts, mais comme nos camarades ne le sont pas, nous les attendrons, pour que ce ministère présente d'une façon ordonnée, d'un pas égal, une modification de l'ensemble des textes qui régissent ces directions.

Cela étant, indépendamment de ce problème de calendrier, il nous faut recentrer nos métiers en abandonnant, en tout cas en tenant compte de la réforme de mai 2007 créant le ministère de l'Immigration, en tenant compte de l'adjonction de prestations humanitaires dans le cadre de notre obligation de service en matière de sécurité et en essayant également de bien montrer ce que fait la direction, dans un domaine très peu connu – y compris d'ailleurs de beaucoup de fonctionnaires – celui de la définition de l'environnement juridique de l'expatriation. Le programme 151 n'est pas seulement la gestion des allocations, des bourses, mais aussi la définition d'accords internationaux qui permettent d'améliorer l'environnement juridique de l'expatrié – je songe aux conventions fiscales, d'aide sociale, d'entraide judiciaire, etc. – que nous ne voulons pas perdre de vue. C'est la raison pour laquelle, dans notre esprit, d'abord, cette direction devrait s'appeler autrement. Nous songeons à Direction Générale des Affaires Consulaires et Humanitaires, de l'Expatriation et des Conventions. C'est un peu long, mais cette approche a le mérite de retenir l'ensemble des métiers que je viens d'énumérer.

Ensuite, compte tenu de l'importance de nos effectifs, mais aussi de la visibilité des missions qui nous sont confiées, et notamment du fait que nous nous adossons sur une représentation parlementaire qui va aller croissant et sur l'Assemblée des Français à l'étranger, il me semblerait normal qu'au même titre que la Direction générale de l'administration, cette Direction des Français devienne une Direction générale. En termes juridiques, ceci implique que les deux services qui constituent pour l'instant l'ossature principale de la direction – le service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire d'une part, dirigé par Jean-Louis ZOEL, qui s'occupe essentiellement de cet environnement juridique ; et le service d'Odile SOUPISON, qui administre les Français de l'étranger – soient érigés en direction. Ceci n'en aurait que plus de visibilité.

Enfin, mais c'est un détail, je parlais de cette nouvelle mission que nous avons créée pour les visas, pour permettre au ministre des Affaires étrangères d'exercer la plénitude de ses compétences en matière de visa. Elle doit trouver sa place dans cette nouvelle architecture d'ensemble. C'est ce à quoi, naturellement, nous avons pensé dans le cadre des décrets que nous avons préparés : recentrer nos métiers, insister sur ceux d'entre eux qui vont constituer le cœur de notre métier, y compris dans le domaine de la scolarisation – nous avons réussi à trouver une définition de notre rôle en matière de scolarisation, qui sans choquer outre mesure la DGCID ou l'AEFE, prépare le cas échéant, si l'amendement dont le Sénateur DEL PICCHIA parlait encore il y a un instant prospère, prépare la direction que j'anime à cette responsabilité.

Voilà, en quelques mots, ce que je voulais vous dire.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

## QUESTIONS-REponses

### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Les propos que vient de tenir Monsieur le Directeur des Français de l'étranger sont très séduisants pour moi et je les approuve, sauf sur un point, à savoir, la dénomination de sa future direction – mais, en approuvant qu'elle soit direction générale, cela va de soi. En France, on adore les mots, la magie des mots, mais l'on oublie le danger des mots. Et, à force de vouloir mettre des dénominations à tiroirs, que fait-on ? On prend les acronymes et plus personne ne comprend rien. Le mot, contrairement à sa création, peut être contraire à la communication. Je préfère des termes simples.

Par ailleurs, franchement, cela me ferait mal au cœur que l'on supprime « Français de l'étranger » de la dénomination. Pour moi, Direction Générale des Français de l'étranger, c'est le plus beau titre que vous puissiez avoir, Monsieur le Directeur, futur Directeur Général.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*



**Monsieur Alain CATTA**

Sur le plan financier, ceci ne rapportera à aucun d'entre nous, le moindre centime d'euro supplémentaire. Cette plaisanterie ayant été faite, j'invite les Sénateurs et les membres de cette assemblée, à une sorte de concours. Toutes leurs idées sont bienvenues. Cela fait assez longtemps que nous y réfléchissons nous-mêmes. Mais, dès lors que vous tenez compte de l'ensemble des métiers que j'ai rappelé de façon très cursive, il n'y a aucune raison de ne pas tenir compte de vos participations à cette boîte à idées. Il est encore temps.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, je vous ai parfaitement suivi toute la matinée. J'ai été d'accord avec vous, jusqu'à un petit point délicat, où c'est peut-être l'ex-enseignante qui parle. Quand vous parlez de prendre sous votre responsabilité la scolarisation, j'ai quand même un petit peu peur que les Services d'action culturelle – SCAC – soient laissés à l'écart. Je pense me faire le porte-parole des collègues enseignants sur la planète, pour penser quand même que peut-être les services culturels sont plus à même de mener cette surveillance de la scolarisation.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

**Monsieur Alain CATTA**

Madame MORALES, c'est un point qui ne nous avait pas échappé. C'est aussi, j'allais dire un peu méchamment, de la part des détracteurs des idées que nous défendons, de la désinformation. Parce qu'il ne s'agit absolument pas, si une telle évolution prospérait, d'écarter les SCAC de la responsabilité de l'animation du réseau scolaire. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement ? Quand un ministre des Affaires étrangères donne des instructions à un ambassadeur, l'ambassadeur donne lui-même des instructions à tous ceux de ses collaborateurs qui concourent à l'animation des services concernés par l'instruction. Ainsi, notre ambassade en Autriche a un énorme institut culturel. Le SCAC dirige cet institut, mais aussi le lycée de Vienne. Il est évident que le conseiller culturel aurait l'entière responsabilité des instructions que nous leur donnerions, en pleine harmonie avec l'AEFE. Il s'agit pour nous simplement d'exercer une tutelle intelligente, pas de nous substituer à l'établissement public. Mais, c'est toujours le SCAC qui s'occuperait de l'animation de ce réseau. Il n'y a aucune raison que ceci bouge. Je ne vois vraiment pas comment et pourquoi le consul de Vienne, qui a une escarcelle bien limitée, pourrait tout d'un coup étendre ses compétences à ce dispositif.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER**

Je suis intervenu sur la compétence des SCAC au niveau des EGD et, on le voit particulièrement quand le cas est difficile, j'ai l'impression que les intérêts diplomatiques des ambassades, bien souvent, ne prennent pas en compte les intérêts ou les recommandations de l'AEFE. J'avais une question en préparation que je n'ai pas déposée à temps. Bien souvent les recommandations AEFE ne sont pas prises en compte, si elles ne vont pas dans l'intérêt de l'ambassade et du SCAC. Ceci est inquiétant parce que, finalement, l'AEFE a des missions pédagogiques, mais aussi d'apport d'enseignement. L'AEFE suit ou est obligée de suivre les recommandations ou les directions prises par l'ambassade et le conseil culturel. Il y a très peu de concertations ou de voix communes possibles. Je voudrais que la Direction prenne cela en compte, parce que, finalement, c'est toute la communauté qui va en souffrir.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2008****Madame la Présidente**

Il vous a été distribué suffisamment tôt pour que vous ayez le temps d'en prendre connaissance. Y a-t-il des observations ?

**Monsieur John MAC COLL**

Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné ce matin en collège élargi, la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel extérieur avait besoin de cette demi-journée du mercredi, de façon à pouvoir compléter son rapport. Nous avons un programme extrêmement chargé avec l'audition de Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE le mardi 23 et la participation de la nouvelle Directrice de l'Agence pour l'enseignement français de l'étranger le mardi. Nous avons besoin du mercredi pour l'audiovisuel extérieur, qui est aussi un sujet brûlant. Bien sûr, de compléter, peut-être de mettre une note, en ce qui concerne la présentation du rapport de notre commission, en la présence de la nouvelle directrice de l'AEFE.

**Madame la Présidente**

Je vous remercie.

Concernant l'ordre du jour et l'organisation du mercredi matin, il vous avait été répondu que cela relevait de l'organisation interne de votre commission, de vous organiser pour faire venir un intervenant peut-être à un autre moment.

**Monsieur Pierre ROBION**

Je rappelle que cet ordre du jour n'est qu'un projet, presque un avant projet, qui définit simplement les grandes lignes de ce que sera l'ordre du jour. A ce stade, il n'est pas opportun de fixer des horaires précis. De même qu'en général, on préfère éviter de mettre les noms des personnalités invitées – même s'il en a effectivement été question très précisément ce matin - celles-ci seront indiquées dans l'ordre du jour déjà provisoire, mais presque définitif qui sera élaboré par la suite.

**Monsieur Guy SAVERY**

A la demande de John MAC COLL, au même titre que le jeudi 25 septembre, la commission des Affaires sociales a l'intention d'inviter une personnalité, il suffit simplement pour la commission de l'Enseignement, de mettre qu'il y aura une personne invitée. La personne qui va venir en commission va être également invitée pour que, en plénière, tous nos collègues puissent avoir des informations sur le sujet.

**Madame la Présidente**

Cela est bien noté. Je vous remercie.

**Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA**

Un tout petit rappel : peut-être serait-il utile de mettre en bas du tableau, avant de le publier, un rappel du mardi 30 septembre, la Journée des européens de l'étranger. Deuxième rappel : l'adresse du 16, rue Jean Rey, pour le lieu de la réunion.

**Madame la Présidente**

Puisque nos travaux se tiendront durant toute la semaine, sauf le lundi, à l'Union internationale des chemins de fer - 16, rue Jean Rey – Paris 15° - Métro Bir Hakeim.

Chers collègues, il ne vous a pas échappé qu'aujourd'hui, c'était la dernière fois que nous avons le plaisir d'avoir à nos côtés, Pierre ROBION, puisque quatre ans se sont déjà écoulés depuis que, Monsieur le Secrétaire général, vous avez pris vos fonctions ici. Que représentent quatre ans à ce poste, si ce n'est qu'à peu près 1500 jours, mais surtout 8 plénières, 16 bureaux, 1 élection AFE, avec les recours et les partielles qui en découlent. Je vous ferai grâce de l'énumération du nombre de questions orales, écrites, d'actualité, vœux, motions, résolutions et autres, qu'il a fallu relayer.

Nous le savons tous, cela a été quatre ans d'un engagement total en faveur de notre communauté. Pour nous, ce fut une période courte et fort agréable. Vous avez du gérer une assemblée de 182 membres, ayant chacun des problématiques différentes, voire opposées. Et c'est toujours pacifiquement, dans un esprit de consensus et avec une grande disponibilité. Vous avez également réussi un exercice difficile : être à la fois un fonctionnaire de l'Etat et l'interface entre les élus et les services de l'Etat. Nous vous en remercions chaleureusement. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions de Consul général à Montréal. Vous y laisserez sans aucun doute votre marque, comme le fit Samuel de CHAMPLAIN il y a quatre cents ans. Que ce soit sur les bords du Saint-Laurent ou les hauteurs du Mont Royal, nous espérons que vous penserez parfois à nous, comme nous penserons à vous. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Pierre ROBION**

Madame la Présidente, je vous remercie pour ces paroles extrêmement aimables. Vous me donnez des bottes à chausser qui me seront un peu lourdes. Je trouve cela très bien, mais peut-être surdimensionné. En tout cas, d'abord, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec les uns et les autres, avec tous les élus, tous les membres de l'assemblée. Bien sûr, plus particulièrement avec les membres du collège des vice-Présidents. J'ai connu deux collègues et dans les deux cas, les relations étaient excellentes et empreintes d'une grande confiance à mon égard. Je me suis évidemment toujours efforcé d'être à la hauteur de cette confiance. Cela a été une période extrêmement enrichissante, parce que c'est aussi une ouverture que l'on a finalement, dans le cours de la carrière, peu l'occasion d'avoir sur le monde politique franco-français, même si celui-ci est évidemment très largement tourné vers les communautés françaises à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, je quitte ces fonctions avec l'impression d'avoir passé une période riche et agréable, très active. Je tiens également à remercier Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, pour la confiance qu'il m'a accordée – nous servons un peu d'interface entre l'assemblée, l'administration et les communautés françaises et il faut savoir servir l'intérêt général à travers tous ces intérêts.

Merci encore à tous.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 h 45.*